



Conseil
Supérieur pour un
Développement
Durable

Rapport d'activités

2018

Conseil supérieur pour un développement durable

Le 29 avril 2019, le Conseil supérieur pour le développement durable a approuvé le présent rapport en exécution de l'article 4 point 5 de la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable.

CONTENU

Avant-propos du président

Ses missions

Son fonctionnement

Ses membres

Organisation des Travaux

Réunions

Echanges et réflexions

Prises de position et Avis

Activités au niveau européen

Annexes :

- *« Comment pouvons-nous, dès aujourd'hui, construire l'avenir que nous voulons vivre demain ? » - idées directrices du Conseil Supérieur pour un développement durable en vue du futur programme gouvernemental 2018 - 2023.*
- *99ID – priorités d'actions et propositions concrètes de jeunes pour leur vie au Luxembourg en 2030*
- *Réponses du Conseil supérieur pour un développement durable au questionnaire de la Chambre des Députés concernant l'aménagement du territoire*
- *Mäi Liewen zu Lëtzebuerg – haut a muer. Rapport complet*
- *Lettre à l'attention de M. le Ministre des Finances relative aux finances durables au Luxembourg*

Pour plus d'informations :

www.mengaktioun.lu

Ses missions

Les missions du Conseil supérieur pour un développement durable (*CSDD*) sont définies par l'article 4 de la loi du 25 juin 2004. Selon ce dernier, le Conseil supérieur agira en tant que forum de discussion sur le développement durable. Il proposera des recherches et études dans tous les domaines ayant trait au développement durable. Il établira des liens avec les comités comparables des pays membres de l'Union Européenne. D'autre part, il suscitera la participation la plus large des organismes publics et privés ainsi que celle des citoyens à la réalisation de ces objectifs. Enfin, il émettra des avis sur toutes mesures relatives à la politique nationale de développement durable prises ou envisagées par le Gouvernement, notamment sur le plan national pour un développement durable et sur l'exécution des engagements internationaux du Luxembourg.

Le *CSDD* remplit les missions visées ci-dessus de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement.

Son fonctionnement

Le Conseil supérieur pour le développement durable se réunit en moyenne toutes les six semaines en assemblée plénière. En vue de mieux remplir ses missions, le *CSDD* a décidé d'organiser ses travaux dans le cadre de groupes de travail.

Le *CSDD* s'est doté d'un bureau, constitué du président et des deux vice-présidents, chargé de représenter le Conseil supérieur dans le public. Le secrétariat du *CSDD* est assuré par des fonctionnaires du Département de l'Environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures.

Ses membres

Le *CSDD* est composé de 15 personnalités issues des divers secteurs de la société luxembourgeoise choisies en référence de leurs connaissances, de leur compétence et de leur engagement dans la société. (art.1 du règlement grand-ducal du 14 juillet 2005)

Ces personnalités ne sont donc pas membres du *CSDD* en tant que représentants d'une organisation ou association, mais en tant que personne privée et doivent agir en toute indépendance. Il n'y a pas de membre avec un mandat politique national.

La composition est la suivante :

- Monsieur Francis Schartz, président
- Monsieur Jean Lamesch, vice-président
- Monsieur Raymond Schadeck, vice-président

- Monsieur Edgar Arendt
- Monsieur Marc Eicher
- Monsieur Robert Garcia
- Madame Ariane König
- Madame Marieke Kremers
- Madame Claudine Lorang
- Madame Hedda Pahlson-Moller
- Monsieur Romain Poulles
- Monsieur Norry Schneider
- Monsieur Jean Stoll
- Madame Christiane Wickler

Organisation des travaux

Le Conseil supérieur pour le développement durable se réunit en moyenne toutes les 6 semaines en assemblée plénière.

Il s'est doté d'un bureau, constitué du président et des deux vice-présidents, chargé de représenter le Conseil supérieur dans le public. Le secrétariat est assuré par des fonctionnaires du ministère de l'Environnement.

En vue de mieux remplir ses missions, le Conseil supérieur pour le développement durable a décidé d'instituer des groupes de travail.

Les groupes de travail mis en place pour les travaux au cours de l'année 2018 :

- Le groupe de travail « atelier de travail 99ID » : Mme Claudine Lorang, Mme Hedda Pahlson-Moller, M. Romain Poulles (rapporteur)
- Le groupe de travail « avis PNDD », avec les membres suivants : M. Edgard Arendt, Mmes Ariane König, Claudine Lorang, MM Francis Schartz (rapporteur), Romain Poulles, Norry Schneider.
- Le groupe de travail « inventaire des actions/initiatives développement durable », avec les membres : Mme Ariane König (rapporteuse), MM Norry Schneider, Jean Stoll.
- Le groupe de travail « Sondage Mäi Liewen zu Lëtzebuerg haut a muer » : MM Robert Garcia (rapporteur), Romain Poulles, Francis Schartz.
- Le groupe de travail « Aménagement du Territoire » : MM Edgard Arendt, Francis Schartz (rapporteur), Jean Stoll, ????.
- Le groupe de travail « Finances durables » : Mme Claudine Lorang, M. Raymond Schadeck, Mme Hedda Pahlson-Moller (rapporteuse), M. Francis Schartz, M. Robert Garcia, Francis Schartz.

L'organisation des réunions des groupes de travail se fait en fonction des besoins du groupe de travail.

Réunions

Au cours des années 2018, le Conseil supérieur pour le développement durable s'est réuni en plénières aux dates suivantes :

- 10 janvier 2018
- 9 mars 2018
- 16 avril 2018
- 21 juin 2018
- 5 juillet 2018
- 14 septembre 2018
- 15 octobre 2018
- 28 novembre 2018

Echanges de vues et réflexions

La réunion plénière du 21 juin a été consacrée à un échange de vues avec Madame Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, suivie d'une présentation des travaux relatifs à l'inventaire des actions/initiatives de développement durable et une présentation par le STATEC de « Luxembourg Index of Wellbeing » en tant que suivi des travaux sur les indicateurs de bien-être effectués par le CSDD.

Dans le cadre de ses discussions sur la croissance au Luxembourg et ses effets, le Conseil a demandé à M. Frank Vansteenkiste en tant que responsable du département de l'aménagement du territoire, de faire une présentation intitulée « Landesplanung fir eng nohalteg Zukunft ».

Lors de la réunion plénière du 28 novembre, le Conseil a eu un échange de vues avec M. Fernando Ravi, expert en « strategic corporate sustainability » (cit. « Sustainability as a concept is a strategy concept ») sur l'engagement des entreprises en faveur du développement durable et les conditions requises pour qu'un tel engagement puisse avoir lieu.

Dans le cadre d'un groupe de réflexion sur le positionnement du Conseil, les points suivants ont été soumis à la plénière :

- les avis du Conseil ne sont pas suffisamment considérés,
- le Conseil est perçu comme représentant essentiellement le secteur écologique, dont les missions ne sont pas bien définies (organe de consultation ou think tank?).
- le Conseil souhaiterait avoir plus de reconnaissance,
- il souhaiterait une adhésion au ministère d'Etat avec une position comparable au Conseil économique et social,
- la question quant au statut du Conseil a été évoquée (établissement public indépendant ...).

Suite à ces discussions, la plénière a retenu la décision de créer une association sans but lucratif (asbl) avec comme objet de promouvoir le développement durable du Grand-Duché de Luxembourg, notamment en soutenant les activités, projets et les recherches initiés par le Conseil Supérieur pour un développement durable (« Nohaltegkeetsrot ») et en prenant des initiatives propres en concordance avec le Plan National de Développement durable en vigueur. Dans cette constellation, le Conseil remplit prioritairement sa mission de « think tank », tandis que l'asbl aura des missions plus opératives.

Prises de position et avis

« Comment pouvons-nous, dès aujourd’hui, construire l’avenir que nous voulons vivre demain ? »

En amont des élections nationales d’octobre 2018, le Conseil a adopté en séance plénière du 10 janvier 2018, les idées directrices pour une politique de développement durable qui devraient guider la politique des années à venir et être prises en compte lors de l’élaboration du programme gouvernemental.

Ces idées directrices ou priorités ont été présentées aux responsables des partis politiques et aux représentants de la presse lors d’un échange des vues en date du 20 février 2018.

Une compilation de tous les avis et de toutes les prises de position du Conseil a été transmis en annexe du document.

99ID « Perspectives, priorités et propositions des jeunes de 16 à 26 ans vivant au Luxembourg »

Dans le cadre de la mise en œuvre de l’Agenda 2030, le Conseil a décidé d’associer de jeunes entre 16 et 26 ans vivant au Luxembourg, estimant que l’Agenda 2030 des Nations Unies vise prioritairement ce groupe d’âge. Il a ainsi organisé un atelier de travail à leur attention. L’objectif de cet atelier est – à côté d’une sensibilisation aux 17 Objectifs de Développement Durable et à une feuille de route pour les atteindre de recueillir leurs attentes.

Le document « 99 Iddien fir eis Zukunft » est issu de cet atelier de travail organisé par le Conseil supérieur pour un développement durable en partenariat avec l’Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte le 21 octobre 2017.

Vendredi 9 mars 2018, un groupe de jeunes en tant que représentants des jeunes réunis en atelier de travail en octobre 2017, a présenté à des membres de la Chambre des Députés leurs priorités pour un Luxembourg en 2030.

L’idée étant, dès le départ, de donner une suite concrète à l’atelier de travail (d’octobre 2017) et de permettre à une délégation des 60 jeunes ayant travaillé sur les 99ID de présenter les résultats de leur travail et d’avoir un échange avec des femmes et hommes politiques sur leurs priorités, leurs idées et propositions.

Cet échange s’est terminé par une invitation que les jeunes ont adressée aux député(e)s de s’engager plus particulièrement sur une priorité faisant partie des « 99 Iddien fir eis Zukunft ».

Aménagement du territoire

Dans le cadre de la préparation du débat de consultation sur l'aménagement du territoire, le Conseil supérieur pour un développement durable a été saisi le 9 février 2018 par la Chambre des Députés avec un questionnaire en vue de collecter son «avis relatif à la conception d'une future politique d'aménagement du territoire respectueuse des besoins et contraintes d'un pays en plein essor». Les réponses du Conseil ont été élaborées par un groupe de travail ad'hoc et transmises au Président de la Chambre des Députés en date du 20 mars 2018.

Avis sur la mise en œuvre Agenda 2030

Suite à la demande de la Ministre de l'Environnement d'agir afin de permettre une meilleure appropriation de l'Agenda 2030 et des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, le CSDD a mis en place trois groupes de travail :

- GT Inventaire sur les initiatives existantes en matière de développement durable
- GT Communication sur comment adresser le développement durable et ses objectifs de manière positive, éviter toute communication moralisante
- GT Workshop Jeunes sur leurs priorités, perspectives et attentes pour un Luxembourg en 2030

La plateforme en ligne www.mengaktioun.lu a été lancée comme outil de sensibilisation exempt de toute injonction moralisatrice, mais visant au contraire à souligner positivement toutes les opportunités offertes dans le cadre de la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable. Cette plateforme a la volonté de présenter les projets de tout acteur ayant accepté de partager son initiative. Par elle, le CSDD veut communiquer de manière positive, constructive et pratique autour de sa volonté de créer une « vision pour un Luxembourg durable ».

Inventaire d'actions et d'initiatives en faveur du développement durable «Knowledge Center for Sustainability »

Lors de l'année 2018, les travaux du Conseil se sont concentrés sur la poursuite des travaux relatifs à l'élaboration d'un inventaire sur les initiatives existantes en matière de développement durable, afin de permettre une meilleure appropriation de l'Agenda 2030 et des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

L'objectif principal du projet « inventaire » mis en place par le CSDD est de réaliser un relevé de ces actions contribuant à un développement durable au Luxembourg, afin de répertorier, classer et évaluer les cas de bonnes pratiques. Le développement informatique a été réalisé au sein de l'Université du Luxembourg. Les travaux ont abouti à un concept d'inventaire qui s'appuie sur une plateforme de connaissance décentralisée et semi-structurée.

Il est attendu que cette plateforme en tant que « knowledge center for sustainability » soit mise online au cours du premier semestre 2019.

Sondage „Maï Liewen zu Lëtzebuerg, haut a muer“

En septembre 2013, le Conseil a présenté ses réflexions en amont des élections du 20 octobre notamment sur base des résultats d'un sondage qu'il a fait réaliser au printemps 2013 auprès d'un échantillon de résidents luxembourgeois sur leur perception des développements que connaît le Luxembourg.

Cinq ans plus tard, le Conseil a renouvelé cet exercice. Un groupe de travail a collaboré avec TNS-Ilres en vue de la définition des questions devant faire l'objet du sondage.

Le sondage a été effectué en juillet 2018 auprès d'un échantillon 524 personnes résidentes du Luxembourg. Lors d'une conférence de presse en date du 4 octobre, des membres du Conseil ont présenté sur base des résultats de ce sondage, des réflexions relatives à la perception des résidents luxembourgeois sur leur qualité de vie et leur disponibilité de contribuer à un changement envers plus de de qualité de vie dans le cadre d'un développement durable.

Finances durables

En septembre 2018, le Conseil a adressé une lettre à l'attention des ministres des Finances et de l'Environnement, ainsi qu'au Premier Ministre et au Vice-Premier Ministre pour souligner que la place financière ne dispose pas d'une offre à l'attention des clients privés voulant faire des investissements à impact positif et leur communiquer les inquiétudes du Conseil quant à l'écart entre la présentation du Luxembourg comme centre de finances durables et les réalités du terrain, ainsi que les risques de réputation qu'encourt le Luxembourg.

Dans cette lettre, le Conseil a offert ses conseils en vue d'une définition de «Luxembourg centre des finances durables» et d'une structure stratégique, suivi d'une demande d'entrevue.

Activités au niveau européen

Le Conseil supérieur pour un développement durable est membre de l'« *European Environment and Sustainable Development Advisory Councils* » (*EEAC*).

EEAC est un réseau d'organismes consultatifs constitués par des gouvernements nationaux ou régionaux. Les membres de *l'EEAC* ont en commun de soumettre à leurs gouvernements respectifs et aux parlements des avis en lien avec l'environnement et au développement durable.

Quatorze organismes consultatifs de onze pays et régions d'Europe sont membres du réseau *EEAC*. Avec des représentants du milieu universitaire, de la société civile, du secteur privé et des organismes publics, le réseau *EEAC* rassemble des experts disposant de grandes expérience et d'importantes compétences produisant des conseils indépendants.

Le Conseil a été représenté par son président à la Conférence Annuelle en octobre 2018 à Berlin.



NOHALTEGKEETSROT

« Comment pouvons-nous, dès aujourd’hui, construire l’avenir que nous voulons vivre demain ? »

Le Conseil supérieur pour le développement durable « Nohaltegkeetsrot » a adopté en séance plénière du 10 janvier 2018, les idées directrices pour une politique de développement durable qui devraient guider la politique des années à venir et être prises en compte lors de l’élaboration du programme gouvernemental.

Le « Nohaltegkeetsrot » estime que les défis auxquels le Luxembourg et le monde sont confrontés appellent une vision politique ambitieuse et que le pays a besoin d’une stratégie « One Planet » à l’horizon 2050 nous permettant de vivre dans les limites naturelles de notre planète.

Afin d’assurer ce développement durable du pays la politique devrait aux yeux du « Nohaltegkeetsrot » :

- Définir clairement les lignes directrices du gouvernement en respectant les objectifs de l’agenda 2030 de l’ONU et en s’appuyant sur le plan national pour un développement durable ainsi que sur les résultats du processus TIRLux.
- Assurer la cohérence des politiques et relever le défi institutionnel afin de mieux intégrer les objectifs économiques, environnementaux et sociaux qui relèvent du domaine de compétence des différents ministères institutions existantes, en assurant un processus de concertation régulier entre tous les membres du gouvernement, tôt en amont de la prise de décision.
- Assurer la participation de tous les résidents aux processus démocratiques, par la mise en place d’une plateforme d’échanges réguliers, à laquelle devraient participer notamment des représentants des générations futures (Zukunftsdësch).
- Utiliser les indicateurs de bien-être, élaborés par le CSDD en collaboration avec le CES ainsi qu’un rapport régulier sur l’évolution de la pauvreté et de la richesse, pour guider la définition des politiques du gouvernement.
- Mettre en place des procédures de réclamations administratives et/ou juridictionnelles rapides à l’instar de ce qui est prévu par la loi concernant l’accès du public à l’information en matière d’environnement. Sauf dans les cas où la loi prévoit un délai plus court ou plus long, une décision administrative doit parvenir au requérant endéans les trois mois après l’introduction de la demande.
- Mettre en œuvre une réforme de la construction du budget de l’État qui devrait être en diapason avec les objectifs des politiques à court et à moyen terme et géré d’une façon continue et transparente sous le contrôle du parlement
- Evaluer les projets de décisions politiques et prendre en considération les effets secondaires et dommages collatéraux potentiels à travers une meilleure estimation des conséquences par l’institution e. a. d’un « Nohaltegkeetscheck » à rendre obligatoire.

- Afin de répondre au risque de fractures sociétales, mettre en place un plan d'action visant à lutter contre la précarité économique et sociale, le chômage, l'écart numérique, le manque d'éducation, l'écart entre les cultures et les générations, et le manque d'accès aux acquis démocratiques de notre pays.
- Mettre en œuvre une stratégie nationale qui vise à atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050, ceci implique de l'investissement dans un changement structurel de l'économie, des politiques qui invitent et soutiennent des changements de mode de vie dans la société, et le désinvestissement dans des industries pétrolières, du gaz et du charbon ainsi que du nucléaire.
- Sensibiliser et responsabiliser les décideurs et les citoyens au défi que, même si nous réussissons à limiter le réchauffement climatique au seuil de 2,5°C (ou 3,0°C), d'importantes vagues de migrants climatiques risquent de frapper l'Europe - et le Luxembourg - dès 2025 (avec un max. en 2050) si nous n'aidons pas les pays les plus pauvres du Moyen-Orient et de l'Afrique à trouver des solutions adaptées en matière d'eau potable, de sécurité alimentaire, d'absorption de chaleur et de reforestation dans leurs propres pays.
- Développer et prévoir une mise en pratique obligatoire des Analyses des cycles de vie (ACV) de tous les matériaux employés et de tous les services rendus afin de rendre transparents tous les processus de production, y inclus ceux de l'agriculture.
- Réglementer de manière stricte l'emploi des pesticides et autres matières chimiques de synthèse à tous les niveaux et à toutes les finalités sur les terrains agricoles, viticoles, maraîchers, privés et autres.
- Assurer une gestion du sol, de l'eau et de l'air qui garantisse la sauvegarde de ces ressources pour les générations futures, notamment en favorisant l'emploi des produits biodégradables dans tous les secteurs.
- Considérer l'avenir de l'enseignement et de l'apprentissage au regard des enjeux de durabilité, du fonctionnement des cycles naturels de la Vie, des évolutions démographiques, sociales et technologiques ainsi que des changements de compétences requises par le marché du travail luxembourgeois y relatifs.
- Repenser le système d'assurance pension sous l'angle de la durabilité en respectant les critères de viabilité financière, d'équité, de solidarité et de transparence et en définissant clairement les critères d'investissement du fond en question.
- Rendre disponible l'information quant aux possibilités d'investissement à impact positif (possibilités d'investissement existantes et accessibles, meilleures conditions et tendances actuelles du marché ...) dans l'objectif de diriger les flux des capitaux en faveur du développement durable.
- Communiquer interactivement bonnes pratiques, initiatives et démarches de responsabilité sociétale contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies afin d'atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD).
- Se servir du calcul de l'Empreinte écologique pour sensibiliser et mobiliser à un changement de comportement de tous les acteurs concernés, mais surtout pour questionner le modèle socio-économique du Luxembourg.
- Mener dans tous les domaines une politique qui augmente la résilience du pays face aux risques de l'avenir et favoriser un « comportement de suffisance » du citoyen afin de freiner la spirale de la croissance démesurée.

Introduktion

Der Nachhaltigkeitsrat ist ein Gremium von 15 Persönlichkeiten aus verschiedenen Bereichen der luxemburgischen Gesellschaft. Sie wurden aufgrund ihrer Kompetenzen und ihrem Engagement ausgewählt. Sie vertreten nicht eine Organisation oder Vereinigung, sondern sind im Rat als Privatpersonen und agieren in aller Unabhängigkeit.

Laut dem Nachhaltigkeitsgesetz – die legale Basis des Nachhaltigkeitsrates - gehört es zu den Aufgaben des Rates, „die *breiteste Beteiligung von privaten und öffentlichen Körperschaften sowie von Bürgern bei der Erreichung der Ziele der nachhaltigen Entwicklung zu fördern*“.

Diese Ziele wurden im September 2015 durch die Vereinten Nationen unter dem Titel „Transformation unserer Welt: die Agenda 2030 für nachhaltige Entwicklung“ festgehalten. Mit seinen 17 Zielen ist die Agenda 2030 ein Aktionsplan für die Menschen, den Planeten und den Wohlstand.



Es war dem Nachhaltigkeitsrat besonders wichtig jene Generation, die im Jahre 2030 mitten im Leben stehen wird, nach ihren Prioritäten, ihren Ideen und ihren Perspektiven zu fragen. Das Ziel des Workshops 99ID war - abgesehen von einer Sensibilisierung für die 17 Nachhaltigkeitsziele der Agenda 2030 und einer Roadmap, um sie zu erreichen - die Erwartungen und Prioritäten der Generation der 16 bis 26 Jährigen zu erfassen.

Am 21ten Oktober im Centre Culturel Hollerich fanden sich 60 Jugendliche zu einem intensiven Eintagesworkshop unter dem Arbeitstitel „99 Ideen“ zusammen. Die Anmeldung erfolgte auf freiwilliger Basis via einer eigens dafür geschaffenen Homepage (www.99id.lu).

Das Ziel einer Gruppenstruktur mit maximaler Diversität wurde erreicht. Die Kennenlernphase gab Aufschluss über die heterogene Zusammensetzung der Gruppe: die verschiedenen Regionen des Landes waren vertreten, Jungen und Mädchen, Ausländer und Luxemburger, Flüchtlinge, Jugendliche mit Behinderung, unterschiedliche Altersgruppen und sehr verschiedene Ausbildungsniveaus. Als größter gemeinsamer Nenner wurde Englisch als Kommunikationsprache gewählt.

Die Jugendlichen bekamen keine Vorgaben, sondern konnten völlig frei diejenigen Themen auswählen, die für sie persönlich wichtig sind. Sie wurden von einem professionellen Beraterteam begleitet mit dem Ziel, die Diskussionen in konstruktive Bahnen zu lenken sowie eine umfassende Dokumentation gemeinsam zu erstellen.

In einem ersten Schritt wurden alle Themen gesammelt, die sie heute in ihrem Alltag in Luxemburg frustrieren und Probleme bereiten. Diese ersten Diskussionsergebnisse in Form selbst gestalteter Poster wurden dann auf einem symbolischen Scheiterhaufen in der Mitte

des Saals verbrannt. Dies ermöglichte dann losgelöst von dem ‚das will ich nicht‘ sich den Zukunftsthemen zuzuwenden. Im nächsten Schritt lautete die Leitfrage: „Welche sind eure Visionen für das Leben in Luxemburg im Jahr 2030?“ Die Ideen wurden in Kleingruppen ausgearbeitet und dann im Plenum gegenseitig präsentiert.

Ein Teil der Gruppe meldete sich in die ‚Dokumentationsgruppe‘ und nahm Notizen, auf deren Basis sie am Nachmittag einen ersten Entwurf des Abschlussdokumentes erstellten. Parallel zu der Dokumentationsgruppe arbeiteten die übrigen Teilnehmer Lösungsansätze für einige der Themen mit Details und eigenen Vorstellungen aus. Dies mit der Herausforderung, vor laufender Kamera eine kreative Kurzpräsentation der Lösungen vorzustellen. Diese Kurzfilme auf erstaunlich hohem Niveau wurden zum Abschluss den anderen Gruppen gezeigt. Trotz der durchaus ernsten und tiefgründigen Inhalte wurde Dank der originellen und lustigen Umsetzung herzlich gelacht.

Im letzten Schritt am Ende des Workshops wurde das Abschlussdokument vorgelesen und mit lautem Applaus verabschiedet. Dieses ist in der Originalfassung des 21ten Oktobers nachfolgend abgedruckt.

99id

Education

Inklusioun an Encadrement

Schüler mat verschiddenen Hannergrënn zesummen bréngen an doduerch fördern

Selwëschten Ausgangspunkt fir jiddereen

Defiziter doheem/am soziale Milieu solle vum Staat kompenséiert ginn

Besser aschätzen, wéieng Lafbunn ee soll aschloen (Psychologeschen Test)

Am Ufank vum Lycée vill verschidden, ganz ënnerschiddlech Coursen ubidden, déi de Schüler erméiglechen, hiee Wee ze fannen

Proffen opklären

Méi Pädagogie och fir Proffen: Mentoring

Update am Beräich vun der Pädagogie (Formatiounen)

Wäertschätzung vun de Schüler

Souwuel Proff-Schüler, wéi och Schüler-Schüler

Toleranz an Openheet

Neie Schoulsystem, den jidderee fördert

Keng Trennung zwëschen Classique, Technique a Modulaire, mee eenzel Coursen vu verschiddenen Niveauen (Atelieren och fir Classique) auswiele kënnen mat gewësser Limitéierung (z.B. 2 Sproochen, 1 Science...)

Méi praktesch Coursen fir verschidden Domainen

Update op de neie Stand vun der Technik fir Proffen

Sektiounen iwwerdenken

Geschichtssektioun, Social Sectioun oder Leistungscours-System, mat Mëschung vun (Classique/Technique/Modulaire)

Aner Themen usprieche

Aus der Geschicht léieren, net déi selwesch Feeler erëm maachen

1 Stonn pro Woch Aktualitéitscours

Méi Schwéierpunkt op Nohaltegkeet/Aktualitéit (Aus der jonker Geschicht léieren) + Ëmgang sensibel Daten + Toleranz/Sensibiliséierung vu verschidden Handicaps

Alldagscours

Coursen iwwer Themen, déi een am Alldag beschäftegen (Steiererklärung, Kachen, Velo flécken) mat Referenz op Nohaltegkeet

Onoofhängegkeet vun de Proffen

Noten ginn anonym verginn: Objektiv Bewäertung

Flexibel Educatiounsmethoden

Verschidden Technologien notzen fir den individuelle Besoinen vun de Schüler gerecht ze ginn

Eenheetleche Cours, den online accessibel ass (Syllabus)

z.B. An der Mathe gëtt et ee Cours (Vum Ministère ausgeschafft), den als Basis gëlt, a fir all Schüler accessibel ass

Sou ass d'Note am finalen Examen manner vum eegene Proff oofhängeg

Sociétéit

Chancegläichheet

Souwuel fir Geschlechter, wéi och fir Leit vu verschidderer Hierkonft (Och Prisonnéier...)

Gläiche Loun fir d'Aarbecht, gläich Chancen

Toleranz op der Aarbechtsplaz duerch Kommunikatioun a Respekt

Fokus op d'Qualifikatioun

Opklärung vun verschidden Handicaps

Soziale Wunnbau

Sozial Aarbecht

Jugendhaiser, dass Kanner, déi doheem Problemer hunn, eng Plaz hu, wou se sécher sinn

Fokus manner op der Schaff, méi um Liewen

Souwuel Männer, wéi och Fraë sollen d'Méiglechkeet hunn, Job a Famill ze verbannen a solle sech net entscheede mussen

Eltere solle sech hierer Responsabilitéit als Erzéier bewusst sinn/dat maachen

Work at home

Flexibele Choix vun der Wunnplaz

Flexibel Aarbechtszäiten

Méi Engagement vun den eenzelne Leit

Méiglechkeeten, ze liewen, ouni mussen „fir lwwerliewen ze schaffen“

Kampagnen: Méi Sensibiliséierung fir Themen:

Nohalteg ze konsumméieren

Bio, gesond, lokal, no waste

Protection vun den Daten

Opklärung vun verschidden Handicaps

Kultur

Konscht

Street Art

Accessibilitéit fir jiddereen vu jideréngem

Mëttel fir d'Stëmmung (z.B. op der Aarbechtsplaz) opzewäerten

Méi staatlech Ënnerstëtzung fir Konscht

Oppe Plazen, fir Konscht auszustellen, ubidden

Der Bevölkerung, déi vläicht manner politesch engagéiert sinn, eng Stëmm ginn

Utilisation des ressources

Une économie et un système de consommation circulaires qui permettent une optimisation économique et écologique des ressources.

Problématique : *Le Luxembourg fonctionne actuellement sur un modèle socio-économique linéaire basée sur une utilisation intensive des ressources qui induit une perte de valeur énorme (inefficience, obsolescence planifiée, gaspillage de ressources, création de déchets non re-valorisables). Pour des raisons éthiques, écologiques et économiques, une optimisation des modèles de production et de consommation vers un paradigme circulaire et responsable est nécessaire pour réduire l'impact environnemental et social, tout en améliorant la qualité de vie et introduisant un système de valeur plus équitable. S'éloigner de modèles de propriété privée vers des solutions qui maximisent l'utilité et promeuvent une économie de partage plus inclusives et responsables.*

1. Production et utilisation d'électricité et d'énergie à partir de sources renouvelables (green)
 - a. Etendre la portée des projets renouvelables
 - i. Panneaux solaires, Eoliennes, Energie hydro-électrique, Geothermie, Biomasse
 - b. Faciliter la mise en place de projets renouvelables et amélioration de l'efficacité énergétique par les personnes morales et physiques (eco-primes, allocations, déductions fiscales)
 - c. Obliger les bâtiments publics à produire et utiliser de l'électricité 100% renouvelable
2. Economie et optimisation de l'énergie et de l'électricité
 - a. Constructions en circuits fermés
 - i. Connection des systèmes énergétiques
 - ii. Ex : bâtiments autosuffisants
 - b. Bâtiments Smart
 - i. Intelligence artificielle permet d'optimiser et de réguler l'utilisation d'énergie
 - ii. Production, stockage, utilisation
 - iii. Ex : gestion de la lumière, des chauffages, etc. selon le besoin
 1. Ex : Open office lumière la nuit
 - 2.
 - c. Synergies entre producteurs/consommateurs sur un même territoire
 - i. Récupération d'énergie fatale(?), micro-producteurs, coopératives, etc.
 - d. Infrastructures publiques plus économes en ressources
 - i. Ex : Lampe autoroute réduire consommation ou utiliser LED ou lunar resonant streetlights.
3. Conservation des ressources naturelles
 - a. Eau
 - i. Régulation sur les quantités d'eau utilisées par l'électroménager
 1. Ex : toilettes, machines à laver, lave-vaisselle, etc.
 - ii. Utilisation d'eau de pluie dans les systèmes d'irrigation, les toilettes, etc
 1. Ex : récupération à partir de l'eau qui coule dans les gouttières).
 - b. Terrain / matériel de construction (investissement dans le matériel, design for disassembly)
 - i. Obligation de construire selon des méthodes qui permettent la déconstruction et la récupération des matériels de construction (sans contamination), gestion circulaire des ressources
 - ii. Optimisation des méthodes de construction pour prévenir la dégradation des espaces naturels

- c. Agricultures low-carbon et sans pesticides
 - i. Production alimentaire saine
 - ii. Optimisation de la durée de vie et de la productivité des sols
 - iii. Elevages éthiques (en plein air)
- 4. Réduction de la production de déchets, optimisation de leur revalorisation (recherche et développement)
 - a. Imposer une hiérarchie dans le traitement des déchets
 - i. Réduire, Réutiliser, Recycler/Revaloriser
 - b. Tri et recyclage (en particulier déchets organiques)
 - i. Imposer le tri et mettre en place des services de collecte et de traitement
 - ii. Promouvoir la seconde main/l'échange en nature
 - iii. Favoriser le don (alimentaire, ressources, etc.)
 - c. Réduction de la quantité d'emballages
 - i. Réduire les plastiques (interdire ou taxer les sacs plastiques pour tous les établissements)
 - ii. Favoriser la vente au poids
- 5. Changer le paradigme production/consommation
 - a. Economie de performance : basée sur la valeur fonctionnelle des services, l'internalisation du risque et des déchets,
 - i. Cycle infini de la revalorisation des ressources
 - ii. Produire pour la longévité et le désassemblage, qui permet de réutiliser les ressources (input)
 - 1. Interdire l'obsolescence programmée
 - b. Circuits courts :
 - i. Favoriser la production et la consommation locale

Mobility

A better connected Luxembourg.

Why?

In an ever-connected world, facilitating human encounters should be a priority. A common problem established today has been lacking alternative forms of transport, congestion, and the environmental impact of the use of cars.

These problems are linked: by improving public transport connectivity we reduce the amount of cars on the road, and by reducing the amount of cars on the road we reduce congestion, which in turn benefits the environment.

Here we propose solutions to these problems to facilitate a better connected Luxembourg that embraces alternative modes of transport.

How?

Problem 1: Public Transport

Introduction to the problem

- Too many people travel by themselves in low-fuel efficiency cars. This causes congestion, pollution and wasted resources.
- There are limited bus routes outside Luxembourg City, making travel by public transport difficult in those areas.
- Travelling by public transport is disproportionately harder than travelling by car, particularly outside of the city.

Solutions

- Smaller buses for less busy times of day and in more rural areas, making buses far more efficient. This can be achieved by holding a survey on peoples' travel habits.
- Car sharing organised through companies and through local communes, removes cars from the road and improves community spirit.
- Free buses in cities to incentivise the use of public transport.

Problem 2: Road Efficiency

Introduction to the problem

- Road works can be badly timed, worsening congestion and making roads inefficient.

Solutions

- Setting stricter time limits for construction companies, if necessary employing more workers to do so.
- Better planned roads, specifically at busy intersections.

Problem 3: Lack of access for bikes in Luxembourg City.

Introduction to the problem

- There are not enough bike lanes in Luxembourg City and not enough people using them.
- Travelling by bike in the city is dangerous.

Solutions

- More bike storage to encourage bike journeys.
- Bike lanes in the City. On existing streets this should be introduced as a separate lanes on roads, or where possible, pavements. In the design of new roads, bike lanes should be accounted for using examples of Copenhagen and Amsterdam as models.
- Extending the reach of Velo'h to more locations inside and outside of Luxembourg City.
- Encouragement in schools. In the UK, the 'Walk on Wednesdays' was a successful campaign introduced by schools to get students to walk to school. This could be highly beneficial if applied to bikes.



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
23, rue du Marché aux Herbes
L-1772 Luxembourg

Luxembourg, le 20 mars 2018

Monsieur le Président,

En vous remerciant d'avoir saisi le Conseil supérieur pour un Développement Durable des questions concernant l'aménagement du territoire, je vous prie de trouver ci-joint les réponses élaborées par un groupe de travail ad 'hoc du Conseil.

Nous vous saurions gré de nous informer quant à la suite des travaux et notamment la date exacte du débat de consultation à la Chambre des Députés.

Croyez, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Conseil supérieur pour un Développement Durable



Francis Scharz

Président

Question n° 1.

Est-ce que le pays a besoin d'adaptations législatives, voire constitutionnelles (par rapport notamment au droit de propriété, à la définition de la notion d'intérêt général, ou à la liberté de commerce) pour doter la politique d'aménagement du territoire des moyens dont elle a besoin pour mener à bien ses actions ? Est-il indiqué de suivre l'exemple de la République Fédérale d'Allemagne, dont l'art. 14 de la Constitution stipule que le propriétaire a une responsabilité de par la loi fondamentale, qui souligne que la propriété doit être au service du bien commun ?

Cette question vise deux niveaux de notre ordre juridique: le niveau législatif (1) et le niveau constitutionnel (2).

1. Par la modification de l'article 3 de la loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes dans la foulée de la loi du 3 mars 2017 dite «Omnibus», le droit de préemption des communes a été étendu de sorte à porter aussi sur les parcelles non construites situées dans les zones urbanisées ou destinées à être urbanisées ainsi que sur les parcelles situées entièrement ou partiellement dans une bande de cent mètres longeant la limite de la zone urbanisée ou destinée à être urbanisée.

Le droit de préemption ne peut être exercé qu'en vue de la réalisation de logements visés par les dispositions relatives aux aides au logement, respectivement la réalisation de travaux de voirie et d'équipements publics ainsi que de travaux visant à ériger des équipements collectifs.

Il ne s'agit en l'espèce pas d'une ingérence dans le droit de propriété, puisque le propriétaire pourra toujours vendre son bien au prix convenu, tandis que l'acheteur potentiel, auquel se substitue la commune exerçant son droit de préemption, n'a pas encore acquis le titre de propriété.

Il n'y a pas non plus entrave à la liberté du commerce et de l'industrie, ni à l'exercice de la profession libérale et du travail agricole, qui sont garantis par l'article 11 de la Constitution, puisque ce même article aménage une ouverture pour des restrictions à établir par la loi.

À notre sens, lors d'une prochaine modification de la loi du 22 octobre 2008, le législateur devrait étendre le droit de préemption aussi sur les terrains bâtis, voire sur les logements mis en vente. Car force est de constater que la spéculation ne porte pas seulement sur des terrains non construits, mais également sur des bâtisses qui sont souvent laissées tomber en ruine pour faire place, après démolition, à des immeubles comprenant plusieurs logements.

2. Les choses ne sont cependant pas aussi évidentes au niveau de la Constitution.

Par essence, la propriété est un droit absolu et donc inviolable. Le propriétaire dispose d'un droit entier sur ses biens; il est le seul à pouvoir en user et en disposer. Il existe cependant des restrictions légales et réglementaires à ce droit afin de préserver les droits des autres et donc l'intérêt général.

Aussi la Constitution prévoit-elle dans sa version actuelle que nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et moyennant juste indemnité, dans les cas et de la manière établis par la loi.

D'autres instruments qui garantissent le droit à la propriété sont:

- le Protocole n° 1 de la Convention européenne des droits de l'Homme dont l'article 1er est libellé ainsi: Toute personne physique ou morale a droit au respect de ses biens. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et dans les conditions prévues par la loi et les principes généraux du droit international.

Les dispositions précédentes ne portent pas atteinte au droit que possèdent les États de mettre en vigueur les lois qu'ils jugent nécessaires pour réglementer l'usage des biens conformément à l'intérêt général

Appelée à interpréter et clarifier ce texte, la Cour européenne des droits de l'Homme a jugé qu'une mesure d'ingérence dans le droit au respect des biens doit ménager un juste équilibre entre les exigences de l'intérêt général de la communauté et les impératifs de la sauvegarde des droits fondamentaux de l'individu. Pour apprécier si une mesure respecte le principe du juste équilibre et ne fait pas peser sur le propriétaire une charge disproportionnée, il y a lieu de prendre en considération les modalités d'indemnisation prévues par la législation interne. À cet égard, la Cour a dit que sans le versement d'une somme raisonnablement en rapport avec la valeur du bien, une privation de propriété constitue une atteinte excessive.

- la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui énonce à son article 17: Toute personne a le droit de jouir de la propriété des biens qu'elle a acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et de les léguer. Nul ne peut être privé de sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, dans des cas et conditions prévus par une loi et moyennant en temps utile une juste indemnité pour sa perte. L'usage des biens peut être réglementé par la loi dans la mesure nécessaire à l'intérêt général.

Par rapport à la Charte, notre Constitution a régressé en ce qui concerne la protection de la propriété. Comme conséquence à l'arrêt n° 34/06 de la Cour constitutionnelle, constatant qu'une simple avance provisionnelle ne serait pas conforme à l'article 16 de la Constitution qui exige une indemnité juste et préalable, alors même que le dédommagement définitif serait fixé ultérieurement sur base d'une évaluation d'experts, le Constituant a abandonné toute référence à un quelconque délai pour le dédommagement et rayé la partie de la phrase: et préalable.

Dans sa version actuelle, la Constitution garantit un niveau de protection moins élevé que ne le fit le Code civil de 1804. Afin de ne pas diluer davantage le principe de la protection de la propriété, toute éventuelle restriction ultérieure fût-elle dictée par des raisons impératives d'intérêt public majeur, devrait faire au préalable l'objet d'un large débat public.

Dans ce contexte, il convient encore de signaler l'erreur de traduction de l'article 14 de la Constitution allemande. Le deuxième paragraphe de cet article libellé en allemand « *Eigentum verpflichtet. Sein Gebrauch soll zugleich dem Wohle der Allgemeinheit dienen* », ne peut pas être traduit par la propriété doit être au service du bien commun. Cela signifierait que toute propriété

tomberait dans la catégorie des «res communes », ce qui n'est certainement pas le sens du texte en question.

Question 2 :

Faut-il envisager une révision de la Constitution pour y introduire la notion « d'aménagement du territoire » qui, comme le mentionne le projet de loi n°7065 concernant l'aménagement du territoire dans son article 1er « vise à garantir le respect de l'intérêt général en assurant à l'ensemble de la population des conditions de vie optimales par une mise en valeur et un développement durable de toutes les parties du territoire national » ?

Étant le contrat par lequel un peuple ou une communauté règle son vivre ensemble, la Constitution se trouve au sommet de la hiérarchie des normes. Elle ne saura dès lors s'inspirer d'une loi. C'est bien l'inverse qui est le cas; la Constitution est l'assise juridique de la loi qui doit se conformer aux principes constitutionnels.

Ceci étant, la jurisprudence s'est toutefois prononcée en faveur de la reconnaissance de la primauté du droit international sur le droit constitutionnel (p. ex. Cour d'appel n° 396/01V, du 13.11.2001). Rien ne s'oppose partant à ce que le Constituant puise dans les instruments internationaux dont le Luxembourg est partie. Une source d'inspiration pourrait être la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, dont l'article 25, 1. est libellé ainsi:

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement (souligné par nous), les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Plutôt donc que d'ériger l'aménagement du territoire en principe constitutionnel, Il conviendrait d'ancrer dans le chapitre II "Des libertés publiques et des droits fondamentaux", le droit à un logement décent.

Question 3 :

Au niveau de l'UE, serait-il opportun que le Luxembourg plaide pour l'élaboration d'une Directive européenne en matière d'aménagement du territoire afin de renforcer et harmoniser son rôle dans la planification territoriale long-terme et transfrontalière ?

En vertu de l'article 5 du Traité sur l'Union européenne, celle-ci ne peut agir que dans les limites des compétences que les États membres lui ont attribuées. L'aménagement du territoire n'en fait pas partie. Cependant, par le biais des compétences qui lui ont été transférées notamment dans les domaines de l'environnement, du transport et des réseaux transeuropéens, elle ne cesse d'exercer de manière indirecte, notamment par truchement du droit dérivé, une influence croissante sur les décisions d'aménagement du territoire des États membres. Sont notamment visés les actes ci-après:

- le règlement (UE) n ° 283/2014 concernant des orientations pour les réseaux transeuropéens dans le domaine des infrastructures de télécommunications;
- le règlement (UE) n ° 1315/2013 sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport;
- la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement;
- la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement;
- la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage et la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages (directives Natura 2000).

Puisque les États membres n'ont attribué à l'Union aucune compétence en matière d'aménagement du territoire, une directive dans ce domaine ne trouverait pas de base légale dans les traités actuels. Par voie de conséquence, les États membres devraient procéder d'abord à une révision des traités!

Question 4 :

Souscrivez-vous à la vision/scénario n°3 du développement spatial nommée « développement organisé et harmonieux », qui vise une répartition de 2/3 de l'augmentation de la croissance de la population dans l'AggloSUD, l'AggloLUX et l'AggloNORD et qui repose sur

- **Un conditionnement du développement à des critères d'accessibilité alternative à l'automobile ;**
- **Une focalisation du renforcement des centralités existantes ;**
- **Une augmentation de la mixité des fonctions ;**
- **La prise en compte de la capacité du territoire à soutenir le développement.**

Comment promouvoir la mise en œuvre du scénario 3 par les plans d'aménagement communaux ?

En principe le CSDD est en faveur du scénario 3 tout en soulignant que ce scénario entraînerait des investissements non négligeables dans les infrastructures et qu'il pourrait se heurter aux données topographiques, notamment en ce qui concerne l'AggloNORD.

Question 5 :

Au-delà des 4 PDS primaires « Logement », « Transports », « Zones d'activités économiques » et « Paysages », qui sont finalisés et prêts à entrer en procédure, quels nouveaux PDS sont à développer prioritairement ? Quel ordre de priorité suggérez-vous d'appliquer aux nouveaux objectifs du projet de loi n°7065 concernant l'aménagement du territoire (art. 1, § (2) et (3) (cf. chp III a.1)?

Un PDS de toutes les « Terres bio-productives » est à développer de suite et prioritairement ! En effet, nous devons veiller aux espaces potentiellement propices à la production de notre nourriture, c.-à-d. de notre propre bioénergie, de nos aliments à nous. Un cadastre de la bio-capacité de toutes les terres bio-productives est à dresser. Les qualités et les quantités des aliments et des matériaux organiques à y produire potentiellement sont à évaluer. Les besoins alimentaires et les productions y relatives doivent être mis en relations pour pouvoir gérer les espaces et urbains et ruraux en conséquence. (voir également la réponse à la question 12)

Question 6 :

Compte tenu de son impact en matière d'aménagement du territoire, comment faudrait-il aborder la question de la croissance ? Êtes-vous en faveur d'une continuité du modèle de croissance actuel ? Convient-il de définir de manière consensuelle ce qui doit croître (par exemple les villes et une économie non-polluantes et faiblement consommatrices de sol, énergies renouvelables, grands travaux collectifs salutaires, ... ?) et ce qui doit décroître ?

Question 7 :

Êtes-vous d'avis que le Luxembourg supporte à long terme une augmentation de 10.000 emplois et de 14.000 habitants par an ?

- **Si oui, quels sont les jalons qui doivent être posés aujourd'hui pour assurer à long terme une prospérité durable et la qualité de vie de tous les résidents du pays ?**
- **Si non, comment comptez-vous réduire l'augmentation des emplois et des habitants et comment comptez-vous atténuer les conséquences financières et sociales d'une réduction de la croissance?**

Compte tenu des engagements pris par le Gouvernement en signant des accords comme l'agenda 2030 de l'ONO avec ses 17 objectifs du développement durable et l'accord de Paris sur la protection du climat, et aussi stratégies nationales comme le plan national de développement durable, le plan national de la protection du climat, le programme directeur du développement rural et le processus TIR, sans oublier le semestre européen et les politiques de l'Union Européenne, il faudrait impérativement déterminer la cible c'est à-dire définir dans quelle direction le Grand-Duché devrait se développer pendant les prochaines décennies : Quelle est la vision sociétale à plus long terme qui devra nécessairement sous-tendre l'aménagement du territoire, quelle est la croissance de l'économie préconisée, et de quel type de croissance s'agit-il ?

En tout état de cause, le CSDD prône une croissance raisonnable, gérable et avant tout soutenable ; une croissance plus qualitative que quantitative et économe des ressources. Il est en faveur d'une économie circulaire et verte. Le rythme actuel de la croissance de la population ainsi que l'orientation actuelle de notre économie ne semblent guère répondre aux critères d'un développement durable.

Il est évident que notre petit pays ne supportera pas à long termes une augmentation de 10000 emplois et de 14000 habitants par an. Cependant à la question de la croissance, respectivement de l'orientation du développement du Luxembourg il n'y pas de solution simple. Voilà pourquoi le CSDD

propose de mener un débat général à ce sujet, englobant l'ensemble des parties politiques et de la société civile.

Question 8 :

Pour les nouvelles initiatives législatives et les nouveaux projets, êtes-vous d'accord de recourir systématiquement à une étude préalable en 3 parties : évaluation des coûts et bénéfices associés pour le pays et sa population, tenant compte des facteurs sociaux et environnementaux ; analyse de l'impact territorial de ces initiatives et projets ; et prise en compte de la disponibilité des ressources sollicitées et de la proportionnalité de leur utilisation ?

Le Conseil Supérieur pour un développement est évidemment d'accord avec cette proposition. Elle se rallie à la proposition à l'idée du « Nohaltechkeetscheck » :

Le 20 octobre 2011, les ministres compétents pour le Développement durable et les Infrastructures avaient soumis pour avis au CSDD une étude réalisée par le «Forschungsinstitut für Umweltpolitik » à la « Freie Universität Berlin » relative à l'application du « Nachhaltigkeitscheck » (NHC) au Luxembourg, en tant qu'instrument d'évaluation des actes administratifs et législatifs pertinents eu égard à leurs conséquences sur le développement durable.

En date du 16 mars 2012, le CSDD avait transmis un avis relatif à l'application du

« Nachhaltigkeitscheck » (NHC) au Luxembourg, comme instrument servant à introduire des aspects relatifs au développement durable à un stade précoce de l'élaboration de projets de loi, et ainsi de faire avancer ce thème transversal qu'est le développement durable et d'assurer de même une cohérence politique et une meilleure qualité des textes législatifs.

Cette idée, intitulée « fiche d'impact développement durable » fait partie du programme gouvernemental de l'actuel gouvernement.

En 2015 la motion suivante a été déposée à la Chambre des Députés :

- *« Constatant que le programme gouvernemental prévoit que le Gouvernement mettra en œuvre la fiche d'impact «développement durable» (Nachhaltigkeitscheck) pour les projets et les décisions gouvernementaux susceptibles d'avoir une incidence en termes de développement durable,*
- *Constatant que pour l'élaboration de cette fiche d'impact, il devrait être tenu compte des travaux préparatoires réalisés ensemble avec le Conseil Supérieur pour un Développement durable et la Commission interdépartementale du Développement durable,*
- *Constatant qu'une telle évaluation pour des actes administratifs et législatifs pertinents eu égard à leurs conséquences sur le développement durable est inscrite en tant que mesure sous l'objectif «Cohérence de la politique et mise en place d'une politique intégrée» dans le Plan national pour un développement durable,*
- *Constatant que le Conseil supérieur pour le développement durable (CSDD) a adopté en séance plénière du 24 octobre 2013 des idées directrices qui devraient guider la politique des*

années à venir afin d'assurer un développement durable du pays et que parmi ces idées figure l'institution d'un «Nachhaltigkeitscheck»,

- *Constatant que le Cercle de Coopération des ONG de développement du Luxembourg a demandé dans un communiqué de presse le 12 octobre 2015 la vérification systématique de l'impact des projets de loi sur les populations des pays en développement et sur l'environnement.*

Invite le gouvernement de mettre rapidement en œuvre le Nachhaltigkeitscheck pour les projets et les décisions gouvernementaux. »

Malheureusement la mise en œuvre du NHC n'est pas encore devenue réalité.

Question 9 :

Quelles sont les nouvelles propositions de la Chambre pour réduire la consommation et l'artificialisation du sol et pour atteindre les Objectifs de Développement Durable 2030 en la matière?

Le CSDD est d'avis qu'il s'agit de mener dans tous les domaines une politique qui augmente la résilience du pays face aux risques de l'avenir et favoriser un « *comportement de suffisance* » du citoyen afin de freiner la spirale de la croissance démesurée.

L'implémentation de l'agenda 2030 des Nations Unies nous demande de faire des réflexions analogues. Madame la Ministre de l'Environnement a chargé le CSDD de contribuer à la mise en œuvre dudit Agenda 2030. A cet effet le CSDD collabore avec le MDDI au sein d'un groupe de travail qui a organisé un workshop auquel ont participé plus près de 120 personnes de la société civile et de certaines administrations étatiques. Un deuxième workshop est prévu pour fin avril. Les propositions concrètes émanant de ces ateliers vous seront transmises dans les meilleurs délais.

Nous vous invitons à étudier les avis du CSDD relatif à la TIR et au Plan national de protection du climat notamment en ce qui concerne la «suffisance».

Question 10 :

Faut-il dresser un inventaire exhaustif des friches industrielles, constructions vétustes à démanteler et autres terrains artificialisés et non-utilisés, afin de connaître précisément le potentiel de reconstruction sur des terrains déjà artificialisés ?

Dans ce contexte, êtes-vous d'accord que l'Etat joue un rôle actif dans la reconversion de friches en aidant à préfinancer la dépollution et les infrastructures et/ou en prenant en charge la maîtrise foncière ?

L'approche de dresser un inventaire exhaustif des friches industrielles, constructions vétustes à démanteler et autres terrains artificialisés et non-utilisés est l'unique façon d'obtenir une vue globale de la surface totale potentiellement disponible et des risques liés à sa viabilisation.

Sous la tutelle de l'administration de l'environnement, le cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés, se basant sur les parcelles cadastrales, a déjà été établi caractérisant chaque site comme suit:

- site potentiellement contaminé ;
- absence confirmée d'une contamination ;
- site contaminé avec indication de l'étape de reconnaissance
- site assaini

Cet inventaire est mis à jour en permanence en fonction des résultats de reconnaissance et de travaux d'assainissement. Le cas échéant, l'historique du site, plans, photos et autorisations d'exploitation sont disponibles. Pour les sites comportant un risque de pollution, des investigations deviennent nécessaires pour quantifier et qualifier la pollution et par la suite des mesures sont à mettre en place pour en réduire l'impact. Ces activités sont réalisées par des organismes agréés.

Le principe du pollueur-payeur est d'application au Grand-Duché de Luxembourg. Seulement, pour les cas du pollueur et/ou exploitant et/ou propriétaire non identifié(s) des terrains appelés "orphelins" tombent dans le domaine de l'État. Par conséquent, les frais de réhabilitation incombent à l'État. Pour tous les autres cas, l'État pourra accepter le rôle actif de médiateur pour accélérer les échanges entre parties. Le CSDD est d'avis que le préfinancement d'études et de travaux devrait rester l'option de la dernière chance.

Question 11 :

Serait-il bénéfique, par exemple dans le cadre de la refonte du PDAT, de lancer une campagne de sensibilisation à l'aménagement du territoire, notamment en matière de densification urbaine et de stratégie de développement du monde rural, afin de changer la perception qu'a la population de l'espace et de la familiariser avec les principes et concepts d'aménagement et d'urbanisme ?

Le CSDD félicite le Ministère du Développement durable et des Infrastructures de l'organisation de quatre laboratoires régionaux impliquant au total près de 200 participants dont le produit sera le produit final du processus sera l'élaboration d'un plan d'actions citoyen, servant de base pour la réécriture du PDAT et la nouvelle vision territoriale du Luxembourg.

Cependant les mesures visant l'acceptation et de l'appropriation de la refonte du PDAT et des plans sectoriels ne peuvent pas se limiter à ces laboratoires et à des campagnes de sensibilisation.

Ces laboratoires, ainsi que d'autres workshops et plateformes actuellement mis en place par le gouvernement ou d'autres organismes (Processus TIR, élaboration du nouveau PNDD, du plan climat etc.) ne devraient être que le début de structures d'échanges régulières auxquelles participeraient notamment des représentants de toutes les composantes de la population du pays et des générations futures (Zukunftsdösch).

Au-delà de toute campagne de sensibilisation à l'aménagement du territoire, l'Etat doit éduquer et informer ses populations actuelles et futures au bon fonctionnement de la société civile toute entière ainsi que les effets et les relations entre tous les secteurs d'activité occasionnés par nos

modes de vie, notre économie et nos flux de toutes les matières gazeuses, liquides, organiques et inertes que nous produisons, employons ou rejetons. Chaque citoyen doit comprendre toutes les conséquences de toutes ses activités professionnelles et privées sur ses concitoyens, les infrastructures, la nature et l'environnement.

L'école devrait informer les jeunes à partir de l'enseignement fondamental sur le fonctionnement de nos institutions et leur permettre de vivre la démocratie par des jeux de rôle et la mise en place obligatoire de structures de cogestion efficaces. Toutes les branches pourraient collaborer à tous les niveaux à développer chez les jeunes la pensée systémique et le sens de la responsabilité et de l'engagement. L'enseignement de la géographie ou des sciences de l'enseignement secondaire (général et classique) devraient étudier les principes et les enjeux de l'aménagement du territoire du Luxembourg et de la Grande Région.

Question 12 :

Faut-il se doter de nouveaux critères régissant l'implantation d'entreprises, de surfaces commerciales, de stations de service, d'infrastructures nouvelles ? Pour préserver l'équilibre entre les centres-villes et la périphérie et endiguer la consommation de sol, êtes-vous en faveur d'établir des règles et des critères d'implantation pour commerces, en fonction notamment de l'accessibilité et de la centralité des sites ? Faudrait-il prévoir un schéma de développement des surfaces commerciales et une politique de subvention pour les commerces de proximité ?

Le CSDD est d'avis que le phénomène de la consommation excessive de sol par les grandes surfaces et les industries n'est pas à sous-estimer. Un plan sectoriel « sols arables » pourrait aider à résoudre ce problème. Établir des règles et critères d'implantation nous semble indispensable. Les zones d'activités devront répondre aux standards de qualité comme l'intégration urbanistique et architecturale, l'efficacité énergétique, la création de surfaces « vertes » publiques et privées (p. ex. toits végétalisés), la mobilité et d'autres. Nous sommes en faveur de la création des zones d'activités qui répondent aux critères de l'aménagement du territoire et du développement durable et qui attirent les entreprises et surfaces commerciales par les avantages qu'ils proposent. L'attractivité des centres des localités elles-mêmes pourraient bénéficier aux commerces de proximité. En effet le « shopping » moderne est une activité qui ne se résume pas à l'unique achat de produits, mais devient aussi un moment de rencontre et un événement de loisir ».

Question 13 :

Est-ce que les dispositions relatives aux finances communales peuvent avoir un impact sur le développement territorial ? Jugez-vous utile de procéder à une analyse des liens existants entre ces dispositions et le développement durable du territoire ?

Questions 14 :

Les valeurs de l'impôt foncier (valeur unitaire, taux d'assiette, taux communal) devraient-elles faire l'objet d'une révision ? Si oui, estimez-vous que l'introduction de critères tels que la détermination du mode d'utilisation du sol et la prise en compte de la superficie construite, soit pertinente ?

Question 15 :

L'introduction d'une taxe sur la plus-value de terrains telle qu'appliquée en Suisse pour promouvoir le développement vers l'intérieur des localités, vous semble-t-elle être de mise au Luxembourg ?

Le CSDD répond de façon positive à ces trois questions concernant le financement et la taxation tout en soulignant que la base de l'impôt foncier devrait substantiellement rehaussée.

Question 16 :

Approuvez-vous ou non les orientations suivantes concernant le développement urbain à retenir dans le nouveau PDAT ? : Innen vor Aussen, Bestandsgebäude nutzen, densification des tissus urbains, densification plus élevée dans les nouveaux quartiers de certaines agglomérations, réduction de la consommation foncière, ... ? Quelles autres orientations souhaitent-ils voir inscrit au PDAT ?

Quelle est votre vision en termes de stratégie de développement de l'espace rural et quelles orientations retenir pour le nouveau PDAT ? Souscrivez-vous aux principes dressés dans ce débat (chapitre IV. i.) visant le développement durable et intégré des régions rurales ? Est-ce que les communes en milieu rural devraient être récompensées pour leur rôle de protecteur de ressources naturelles (p.ex. eaux potables, biodiversité, paysages etc.) ?

Le CSDD soutient la proposition au sujet des orientations concernant le développement urbain à retenir dans le nouveau PDAT: Innen vor Aussen, Bestandsgebäude nutzen, densification des tissus urbains, etc.

Le Grand-Duché de Luxembourg possède déjà des lois et des règlements en vigueur traitant de :

- la protection des eaux souterraines,
- la qualité des eaux potables
- la protection du sol
- la protection de la nature et des ressources naturelles
- l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

Les citoyens sont obligés de respecter ces lois afin d'assurer que la liberté, les droits et la sécurité de chacun d'eux soient garantis de manière effective. Ainsi, récompenser des communes en milieu rural pour leur rôle de protecteur de ressources naturelles équivaut à un traitement privilégié et sous-entend que d'autres communes n'assureraient pas leur rôle de protecteur.

Le principe de l'égalité devant la loi est en vigueur et il faut enfin rappeler que le non-respect de celles-ci constitue toujours une faute qui, le cas échéant, peut conduire à de lourdes sanctions pénales.

Le développement durable nous concerne tous, chacun à son niveau.

Question 17 :

Considérant que l'ensemble des PAG des communes du pays constitue le droit commun en matière d'aménagement du territoire, n'estimez-vous pas que les modifications des PAG ayant un impact important sur l'aménagement du territoire devraient obligatoirement être avisées d'un point de vue de l'aménagement du territoire ?

La même question peut être posée quant à l'appréciation des projets de PAP d'envergure ou des projets de modification de PAP d'envergure existants. Ces projets ont un impact considérable sur le développement du territoire et peuvent être élaborés et réalisés dans le cadre de la mise en œuvre d'une zone superposée découlant d'un PDS ou dans le cadre de dispositions établies par un POS.

La procédure d'adoption tant des PAG que des PAP telle qu'elle est prévue par la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain comprend actuellement déjà la saisine de la commission d'aménagement respectivement de la cellule d'évaluation pour avis (articles 11, 18bis et 30).

La question est dès lors dénuée de pertinence.

Question 18 :

Est-ce que vous partagez l'avis qu'il serait utile que l'Etat et les communes observent ensemble l'évolution du territoire et les potentialités des 102 PAG, en élaborant et en appliquant une méthode et des indicateurs transparents et uniformes ?

L'élaboration et l'application d'une méthode et d'indicateurs destinées à observer l'évolution du territoire et des potentialités des PAG ensemble par les communes et l'Etat est tout à fait souhaitable. Dans cette perspective, le CSDD estime que l'Etat devrait se donner les moyens pour procéder à ce genre d'observations.

Question 19 :

Afin de permettre de mettre en application les principes d'un aménagement durable du territoire, estimez-vous que les mesures suivantes devraient être adoptées ?

- **Introduire une limitation du potentiel de développement des PAG à douze ans conformément au scénario 3 ?**

- Préciser le contenu du rapport à présenter tous les 6 ans par le collège des bourgmestre et échevins en vue d'une éventuelle mise à jour du PAG tel que prévu à l'article 9(2) de la loi ACDU, en introduisant l'appréciation du potentiel de développement, de l'accessibilité en transports en commun, du degré de centralité, de la capacité du territoire à soutenir le développement et en le réduisant au strict nécessaire ;
- Introduire l'obligation de soumettre ce rapport également à l'avis de la commission d'aménagement et à l'approbation du ministre de l'Intérieur et du ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences.

ad tiret 1: Oui, il faudrait effectivement introduire une limitation du potentiel de développement des PAG par exemple à douze ans.

ad tiret 2: À notre sens, le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un projet d'aménagement général, précisant les dispositions de l'article 7 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, contient tous les éléments nécessaires à une appréciation du potentiel et des limites du développement d'une commune. Le règlement grand-ducal à adopter en exécution de l'article 9, 2. de la loi pourra utilement s'inspirer des éléments à prendre en considération pour l'étude préparatoire.

Force est cependant de signaler que le rapport en question est destiné à servir de base à la prise de décision du conseil communal. Partant, il s'agit d'un simple document d'information sans force contraignante.

ad tiret 3: Cette obligation n'est pas prévue par la loi dans sa version actuelle. Afin de pouvoir la couler dans un règlement grand-ducal, le législateur devrait, par une modification de la loi, créer une base légale à cet effet. Dans cette éventualité, d'autres Ministères concernés devraient eux aussi être consultés pour approbation (environnement, transport, etc.).

Question 20 :

Êtes-vous d'avis que les conventions de coopération territoriale Etat-communes en milieu rural pourraient être des moyens adéquats pour la mise en œuvre des plans et programmes d'aménagement du territoire et notamment pour le développement conséquent des CDA régionaux ? Comment faire avancer l'objectif d'une agriculture durable voire biologique (cf. TIR) en milieu rural ? Voyez-vous la nécessité de la mise en œuvre d'un vrai tourisme durable en milieu rural et notamment dans les parcs naturels, et si oui, quel rôle devrait avoir ces derniers ?

Les conventions de coopération territoriale « Etat-Communes » ne peut pas se limiter au seul milieu rural. Le milieu urbain doit lui aussi verdier et redevenir bio-productif. Comme nos terres agricoles ne savent point nourrir toute notre population grandissante, toute production hors les seuls sols agricoles est à favoriser partout et toujours, où elle est possible.

Ainsi, toute production alimentaire – n'importe où qu'elle ait lieu – doit-elle devenir durable dans l'espace et dans le temps ! Elle doit se développer au-delà du « bio » actuel qui n'en est qu'un prototype sur notre route vers une agriculture à tous les points de vue durable.

Toutes les applications de produits phytopharmaceutiques et de fertilisants issus de la synthèse chimique seront remplacées pas à pas par l'utilisation conséquente et concise des cycles naturels omniprésents dans la nature. L'activité biologique des sols est à réactiver au moyen de cultures plus variées, y incluant des légumineuses (actuellement interdites), la mise en place de la pratique du semis direct (moins de labours), des rotations nettement plus allongées et des couvertures vertes de toutes les terres toute l'année durant. Ainsi, les cycles naturels engendrés par la photosynthèse seront-ils utilisés de manière nettement plus efficiente.

L'objectif global à atteindre en 2050 est une agriculture nécessitant beaucoup moins d'intrants étrangers aux cycles biologiques tout en devenant d'autant plus résiliente au climat. L'élevage de bétail sur nos prairies permanentes en fera partie intégrale. Les pâturages deviendront plus variés et plus riches en herbes et légumineuses. Les ruminants transforment cette herbe de nos prairies en lait, viande, cuir, gélatine et autres matières premières renouvelables tout en fournissant les fertilisants organiques indispensables aux terres arables, où les cultures vivrières, les légumes de plein air et les matières premières (paille, chanvre, miscanthus, ..) seront déployées. Les sols ainsi réactivés stockeront de grandes quantités de carbone et capteront et retiendront de grandes quantités d'eau de pluie pour les restituer aux cultures en cas de besoin. L'alternance plus accentuée des saisons sèches et pluvieuses due au changement climatique seront donc contrées naturellement. En outre, la perte de 75% des insectes volants et de 80% de la microfaune des sols sera restituée en séquestrant des tonnes de dioxyde de carbone nocif au climat.

Le cheptel bovin sera réadapté aux prairies existantes. Les 60 000 hectares de prairies sauront nourrir au maximum 25 000 vaches laitières (actuellement 50 000), 15 000 vaches allaitantes (maintenant 29 000) et les jeunes animaux nécessaires à la remonte et à l'engraissement. Nous produirons beaucoup moins de lait (environ 125 000 t au lieu des 376 000 t actuels). L'engraissement des jeunes taureaux produits essentiellement à partir d'aliments secs à l'auge, se réduira. Environ 200 000 t de CO₂eq seront moins émises. Beaucoup moins d'aliments issus de pays tiers, tels que le soja, le maïs et les céréales seront nécessaires. Désormais, nos propres terres arables sont de plus en plus disponibles pour la culture de céréales, du maïs grain, des haricots et des légumes pour la consommation directe par les humains. Les porcs et la volaille devront être tenus de manière plus appropriée et nourris conformément à leur nature d'omnivores. Leur alimentation actuelle est exclusivement végétalienne. Le maïs, les céréales et le soja en seront progressivement éliminés. Ces aliments seront désormais directement disponibles à l'homme. Porcs et volaille transformeront nos montagnes de déchets de cuisine en protéines et graisses de haute qualité. Les mesures d'hygiène y nécessaires seront prises.

Les qualités de l'air, de l'eau et du sol seront améliorées étant moins polluées par des résidus d'origine agricole. Les cycles naturels e. a. de l'azote et du phosphore seront intensifiés, mais les pertes en sont considérablement réduites. Nos eaux et notre air seront moins contaminés par des composés azotés tels que le nitrate, l'ammoniac et l'oxyde nitreux.

Nos agriculteurs, viticulteurs et maraîchers – désormais des maîtres diplômés pourvus d'un salaire annuel garanti – auront besoin d'une éducation et d'une formation adéquates, d'un cadre légal et de conseils ciblés. La prochaine réforme de la politique agricole commune (PAC) étendra en 2020 le principe de subsidiarité permettant ainsi une réglementation à la fois plus indépendante et plus innovante.

Pour les changeurs de carrière et les nouveaux arrivants, la pratique de l'agriculture, en particulier dans le domaine des cultures maraîchères, sera facilitée. Ainsi, la Consumer Supported Agriculture (CSA), le Urban Gardening et la Permaculture seront favorisés partout où ses méthodes seront possibles à déployer.

La production d'énergies renouvelables au moyen d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques est rendue possible sur les terres agricoles tant qu'il n'y aura pas de préjudice pour la population, la nature et l'environnement.

La bio-méthanisation ne sera réalisée qu'à partir de déchets locaux qui ne peuvent plus être recyclés par ailleurs. La fermentation directe de plantes dites énergétiques telles que le maïs est proscrite. Dans le cas de la production d'électricité, la chaleur résiduelle doit être utilisée au mieux pour atteindre des efficacités énergétiques raisonnables.

Tous les producteurs seront tenus à déclarer annuellement l'efficacité biologique de leurs processus de production par l'intermédiaire d'une comptabilité exhaustive des matières (y compris les gaz à effet de serre) dans le sens d'une analyse du cycle de vie.¹ Ils soumettront également leur entreprise à un audit obligatoire de durabilité, qui en évalue de manière exhaustive la bonne gouvernance, la responsabilité sociale, l'environnement et l'économie.²

Six plans quinquennaux définiront les objectifs de cette mise en œuvre: tous les acteurs seront tenus de minimiser progressivement leurs pertes en nutriments, en énergie fossile (directe et grise), en gaz à effet de serre (GES) tout en maximisant la séquestration de carbone dans les sols. In fine l'utilisation de produits phytopharmaceutiques est proscrite. Nos paysages deviendront plus florissants, plus verdoyants, plus diversifiés. Notre air deviendra plus propre, plus frais. Les abeilles en profiteront. Leur miel sera nettement moins contaminé. En hiver, les champs nus non couverts – tels que de graves blessures dans la nature – feront l'exception. Les zones spécifiques à la protection de l'eau pourront être éliminées progressivement. Notre pays présentera une variété de biotopes

¹ Die Société coopérative CONVIS mit Sitz in Ettelbrück tätigt solche Nährstoff-, Energie-, Humus- und Treibhausgasbilanzen seit 1992 auf freiwilliger Basis.

² Das Forschungsinstitut für biologische Landwirtschaft und Agrarkultur, IBLA a.s.b.l., wendet die international anerkannte Nachhaltigkeitsprüfung SMART im Lebensmittelbereich an (Sustainability Monitoring and Assessment Routine). Diese basiert auf den SAFA-Richtlinien der FAO. SAFA steht für "Sustainability Assessment of Food and Agriculture Systems" oder Nachhaltigkeitsbewertung von Agrar- und Lebensmittelsystemen. Die Leitlinien definieren vier Dimensionen der Nachhaltigkeit: "Ökologische Integrität", "Ökonomische Resilienz", "Soziales Wohlergehen" und "Gute Unternehmensführung", welche sich wiederum in 21 Themen und insgesamt 58 Unterthemen gliedern. Für jedes dieser Unterthemen wurden konkrete Zielvorgaben formuliert, anhand derer es möglich ist, Nachhaltigkeitsleistungen zu bewerten. Mit diesen international anerkannten Leitlinien existiert erstmals ein globaler Rahmen und eine einheitliche Sprache für standardisierte, transparente und vergleichbare Nachhaltigkeitsbewertungen im Agrar- und Lebensmittelsektor.

quasi-naturels dans un paysage culturel beaucoup plus varié. Tout le Luxembourg mutera en un parc naturel.

Ce développement sera reflété dans notre "Nation Branding". Des champignons pourront de nouveau être collectés sans préjudice à travers tout le pays. Nos eaux intérieures, nos ruisseaux et nos rivières pourront servir sans aucune restriction à la baignade et à la pêche. L'envahissement du lac de la Haute-Sure par les algues bleues sera vieillot. Tous les aliments seront produits socialement responsables et respectueux de l'environnement. Nos sources d'eau verseront à nouveau de l'eau potable de toute première qualité.

Question 21 :

Êtes-vous d'avis que l'Etat et les communes devraient élaborer des stratégies de manière plus concertée pour mettre en œuvre les objectifs d'un aménagement du territoire durable, en :

- **Utilisant les plateformes de coopération existantes des conventions de coopération territoriale ?**
- **Prévoyant d'autres espaces de coopération ? Lesquels ?**
- **Prévoyant d'autres formes de coopération ? Lesquelles ?**

Le CSDD est d'avis que toute forme de coopération entre plusieurs communes ou entre des communes et l'Etat ne peuvent être que bénéfiques à la mise en œuvre des objectifs d'un aménagement territorial durable et recommande d'utiliser de façon plus efficace structures existantes. Ceci vaut avant tout au niveau des infrastructures et de leur financement. Aussi faudrait-il préciser le terme plateforme, dont le sens ne nous est pas très clair.

Dans le cas des AggloSud, AggloLUX et AggloNord il faudrait prévoir des structures allant bien au-delà de plateformes.

Question 22 :

Comment l'aménagement du territoire peut-il contribuer à faire que le Luxembourg continue à être attractif pour les frontaliers, qui sont de plus en plus découragés par les temps de déplacements importants pour se rendre à leur lieu de travail ? L'aménagement du territoire ne devrait-il pas étendre ses planifications au-delà des frontières nationales, ou prévoir une répartition de la croissance socio-économique et de l'implantation de certaines activités et de certains services à une échelle transfrontalière ?

À différentes reprises déjà, le CSDD a mis en garde devant une croissance incontrôlée, dont la seule aune serait le produit intérieur brut (PIB). Une politique du développement durable digne de ce nom repose nécessairement sur les trois piliers: social, économique et environnemental. Le défi à relever consiste à trouver une balance raisonnable entre ces trois objectifs. La constante création de nouveaux emplois dont les besoins, tant en nombre qu'en expertise professionnelle, ne peuvent être satisfaits qu'en attirant des travailleurs venant de régions de plus en plus éloignées, ne répond certainement pas aux critères d'un développement durable.

Sans changement fondamental de notre perception des besoins du pays et de ses habitants, le modèle actuel est voué à l'échec, ceci avec des conséquences néfastes pour notre économie tout comme pour la qualité de vie de la population. À cet égard, le CSDD aimerait rappeler les indicateurs de bien-être qu'il a définis, ensemble avec le Conseil économique et social, dans l'avis PIB bien-être (septembre 2013).

Question 23 :

Les fonds européens de développement régional (FEDER), national et INTERREG, ont une dimension territoriale et pourraient être davantage utilisés en tant que levier d'incitation aux acteurs locaux et sectoriels pour répondre aux objectifs d'un développement territorial durable. Dans un scénario fort probable de réduction importante du budget européen, et donc des fonds FEDER, le regroupement de l'ensemble des FEDER au sein de l'aménagement du territoire permettrait une meilleure efficacité de la gestion des fonds européens et une rationalisation des ressources disponibles. Partagez-vous cet avis ?

Les fonds européens de développement régional FEDER, national et INTERREG, sans oublier LEADER, contribuent significativement à la réalisation de projets répondant aux objectifs d'un développement régional durable. Le succès de ces projets est indéniable et l'expérience acquise, même en cas d'échec, stimule la coopération entre citoyens et entre régions. Sur le long terme, un changement de culture se met en place et permet de sortir une région de son déséquilibre. Reste à dire que les projets proposés par les régions répondent à des besoins spécifiques de chaque région. Leur réalisation repose fortement sur la contribution volontaire des acteurs. La durée des périodes de financement de projets est de plusieurs années.

Une réduction importante de la part des fonds européens dans le financement de ces projets impacterait significativement l'élan nécessaire pour les réaliser. Comme les acteurs dans la région se retrouveraient sans les moyens financiers suffisants pour réaliser leurs initiatives, efforts et expériences cumulés au moyen des aides précédentes risquent d'être anéantis, aboutissant à la stagnation du développement régional.

Le regroupement des fonds européen au sein de l'aménagement du territoire permettrait certainement une gestion efficace des fonds, mais ne saura pas freiner le déclin du développement régional. Le manque de budget européen pourrait être substitué par une augmentation de la part nationale car finalement les régions luxembourgeoises profiteront des investissements.

En ce qui concerne la suggestion d'étendre les planifications de l'aménagement du territoire au-delà des frontières, force est de se demander comment une telle initiative - qui empiéterait forcément sur la souveraineté de nos voisins - pourrait être mise en pratique? Certes, actuellement déjà, des initiatives en ce sens sont opérationnelles. Mais elles reposent sur des accords bi- ou multilatéraux négociés avec les États, Länder et/ou Régions limitrophes. C'est effectivement par la voie de coopération aboutissant à des accords profitant aux parties respectives, que des réponses aux questions relatives à l'aménagement du territoire sont susceptibles d'être trouvées.

Question 24 :

Comment rendre le pays moins vulnérable face au changement climatique ainsi qu'en matière d'approvisionnement vital en aliments, en énergie et en eau ?

Ces questions ont été traitées de façon détaillée par le CSDD et font l'objet de nos avis

- sur le plan climat
- sur le processus TIR-Lux
- sur l'eau
- sur la biomasse
- sur le Programme national de développement rural

que nous vous prions de trouver en annexe.

TNS Ilres

Conseil Supérieur pour un
Développement Durable -
**Mäi Liewen zu Lëtzebuerg,
haut a muer**



CSDD – Mäi Liewen zu Lëtzebuerg, haut a muer

© TNS 2018



Contents

1

Méthodologie et description de l'échantillon 3

2

Qualité de vie actuelle et future 6

3

Insertion sociale et valeurs 16

4

Mesures soutenues et gestes au quotidien 18

5

Evaluation du style de vie 42

6

Thèses d'avenir du CSDD 57

7

Vos contacts 75



1

Méthodologie et description de l'échantillon

Méthodologie de l'enquête



ECHANTILLON

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 524 personnes résidentes du Luxembourg



MODE DE RECUEIL

Les questionnaires ont été complétés en ligne via le MyPanel de TNS Ilres



DATES DE REALISATION

Le terrain d'enquête s'est déroulé du 2/07/2018 au 10/07/2018

Structure de l'échantillon collecté

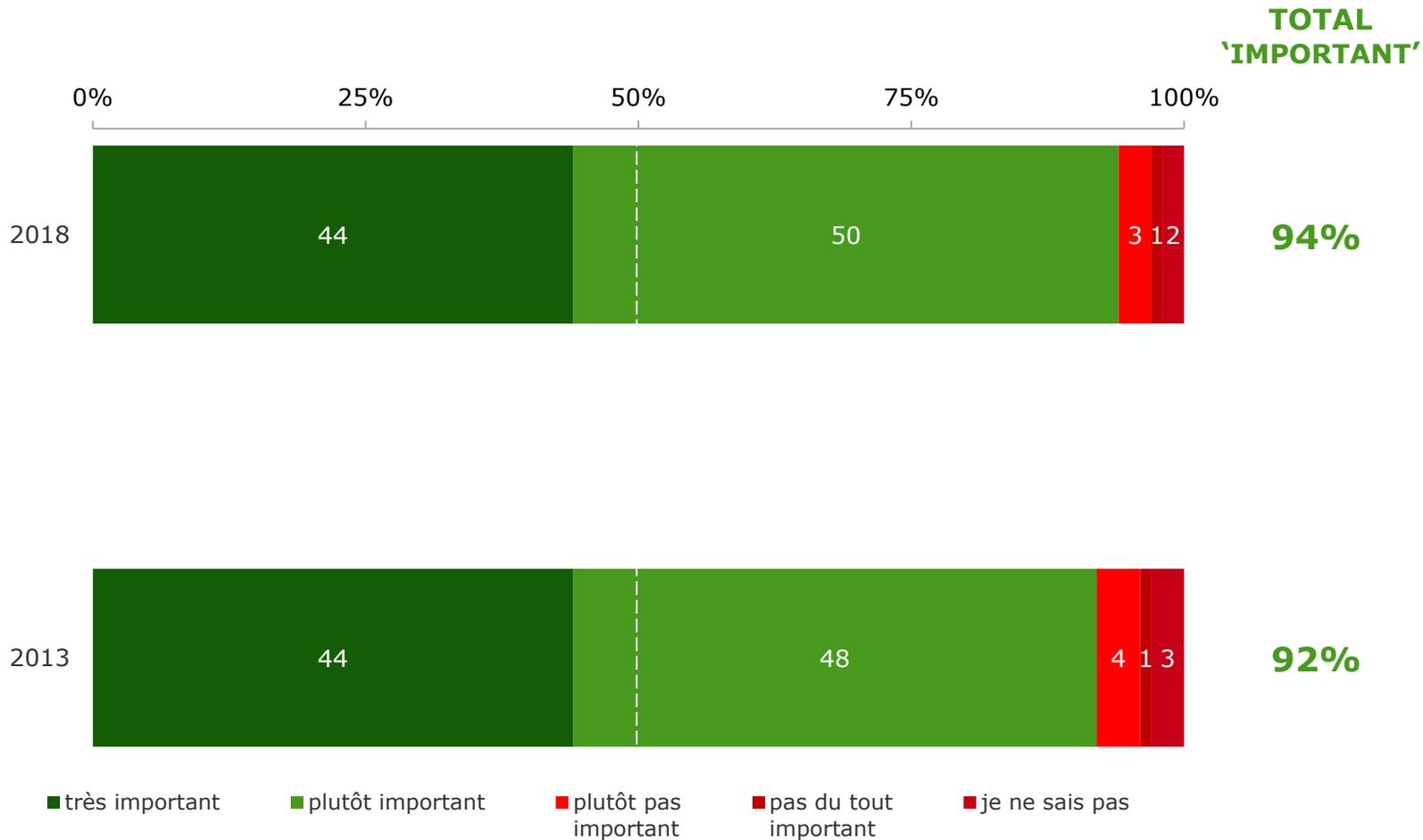
		ECHANTILLON BRUT		ECHANTILLON PONDERE	
		Avant pondération	%	Après pondération	%
TOTAL		524	100.0	524	100.0
SEXE	Homme	260	49.62%	262	50.00%
	Femme	264	50.38%	262	50.00%
AGE	16-24 ans	66	12.60%	69	13.17%
	25-34 ans	102	19.47%	95	18.13%
	35-44 ans	87	16.60%	97	18.51%
	45-54 ans	109	20.80%	98	18.70%
	55-64 ans	82	15.65%	75	14.31%
	65 ans et plus	78	14.89%	90	17.18%
REGION	Luxembourg-Ville	102	19.47%	101	19.27%
	Reste Centre	86	16.41%	86	16.41%
	Sud	214	40.84%	195	37.21%
	Nord	62	11.83%	80	15.27%
	Est	60	11.45%	62	11.83%
NATIONALITE	Luxembourgeoise	297	56.68%	274	52.29%
	Portugaise	75	14.31%	86	16.41%
	Autre nationalité	152	29.01%	164	31.30%

2

Qualité de vie actuelle et future



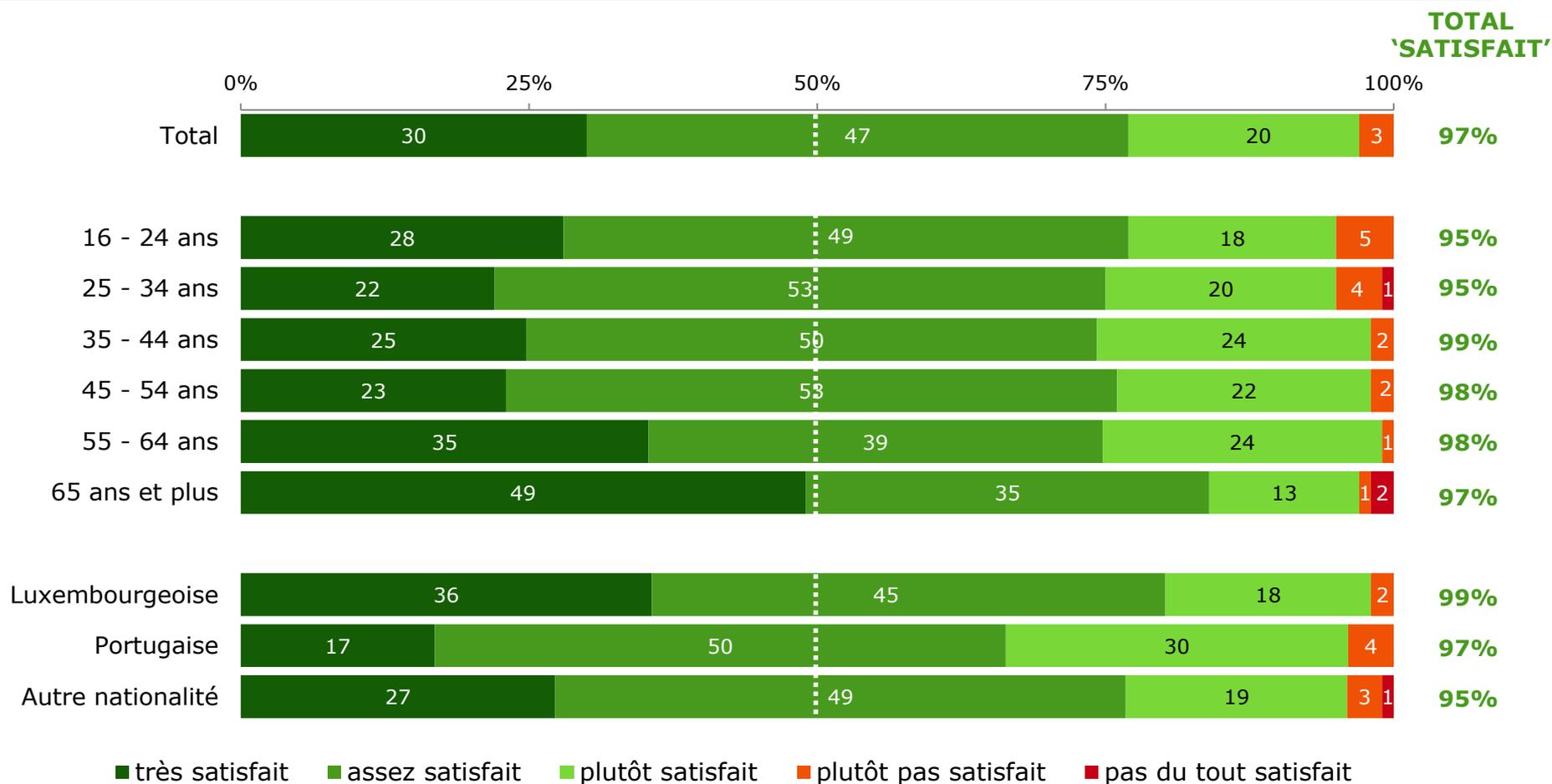
Importance du principe de la durabilité



Base: Tous (n=524)

Dans quelle mesure le principe de la durabilité est-il important à vos yeux ?

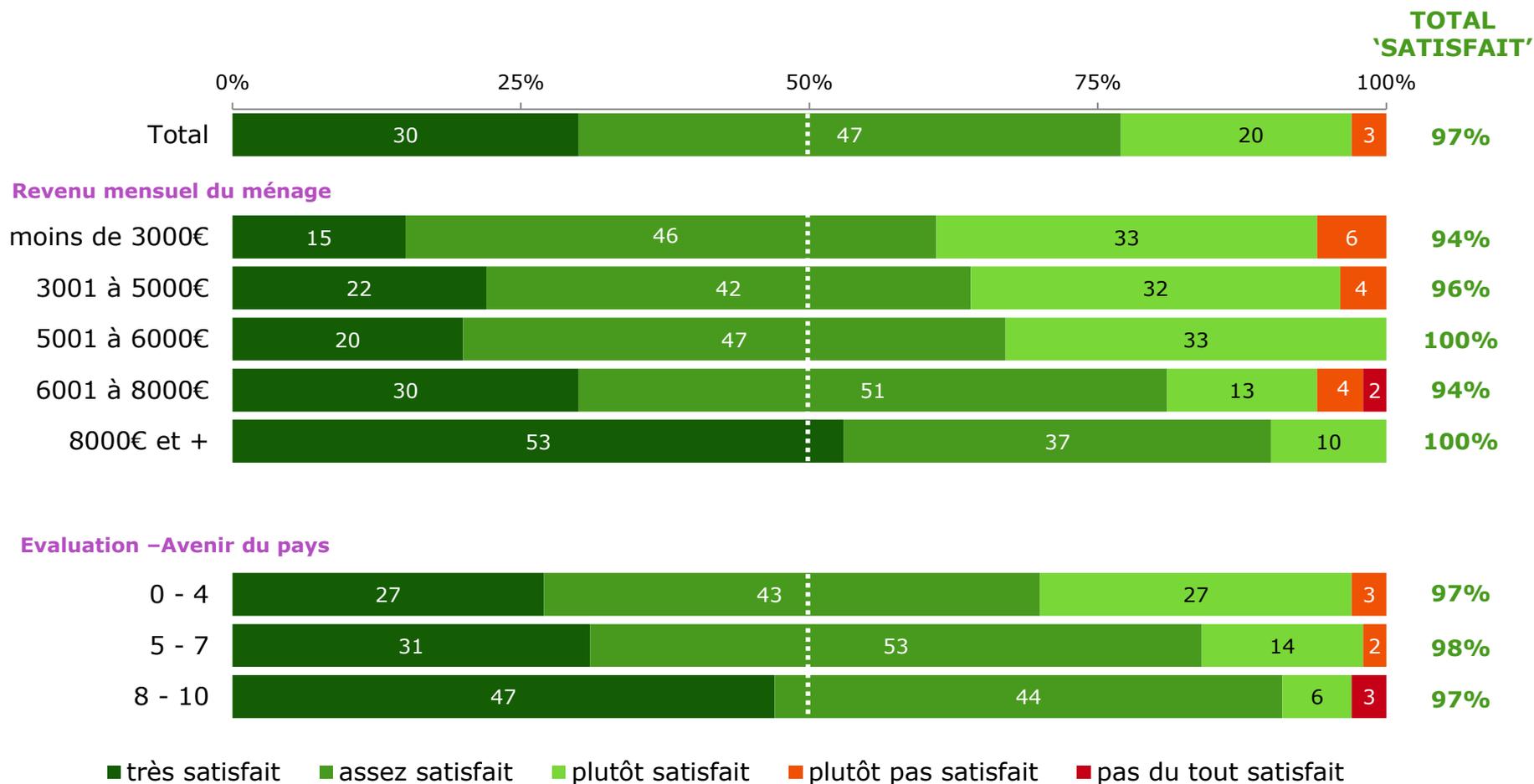
Satisfaction de la vie actuelle (1/2)



Base: Tous (n=524)

Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de votre vie actuelle ?

Satisfaction de la vie actuelle (2/2)

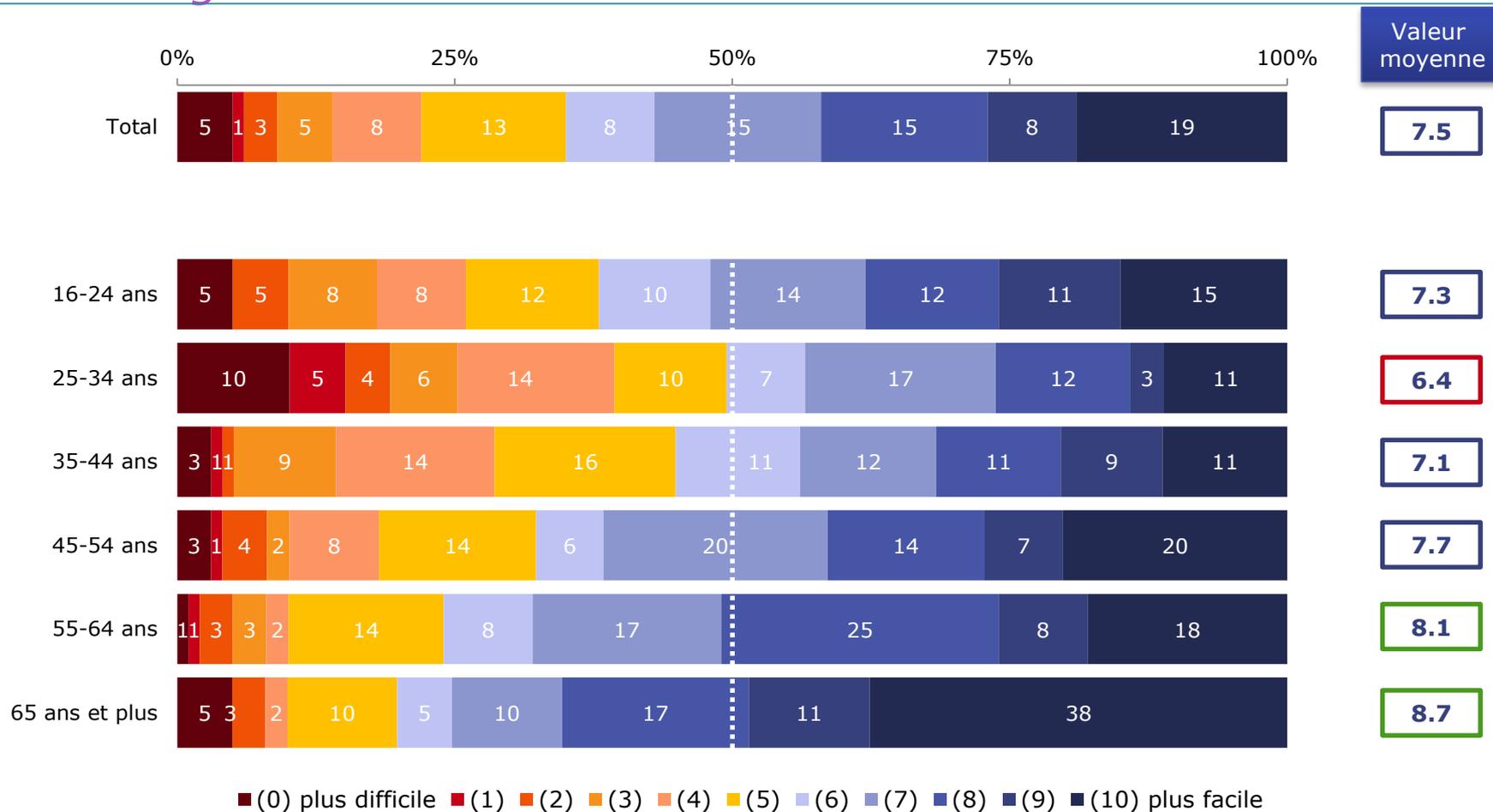


Base: Tous (n=524)

Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de votre vie actuelle ?

Perception de la vie vécue par rapport à celle des parents

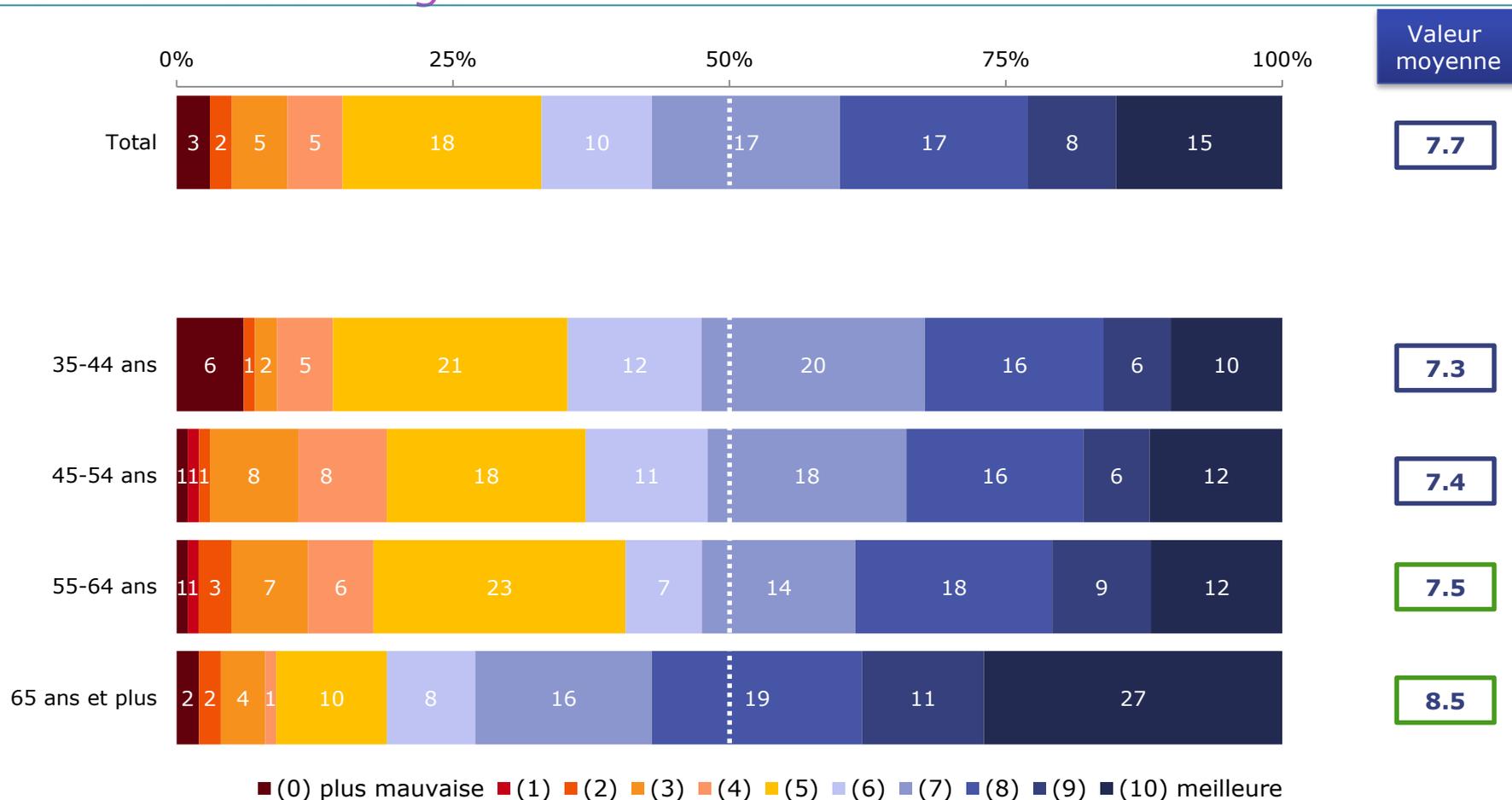
Selon l'âge



Base: Tous (n=524)

Si vous pensez à la vie que vos parents ont menée lorsqu'ils étaient jeunes et qu'ils ont fondé leur famille, diriez-vous que votre vie est plus difficile ou plus facile que la leur à l'époque sur le plan de la de qualité de vie ?

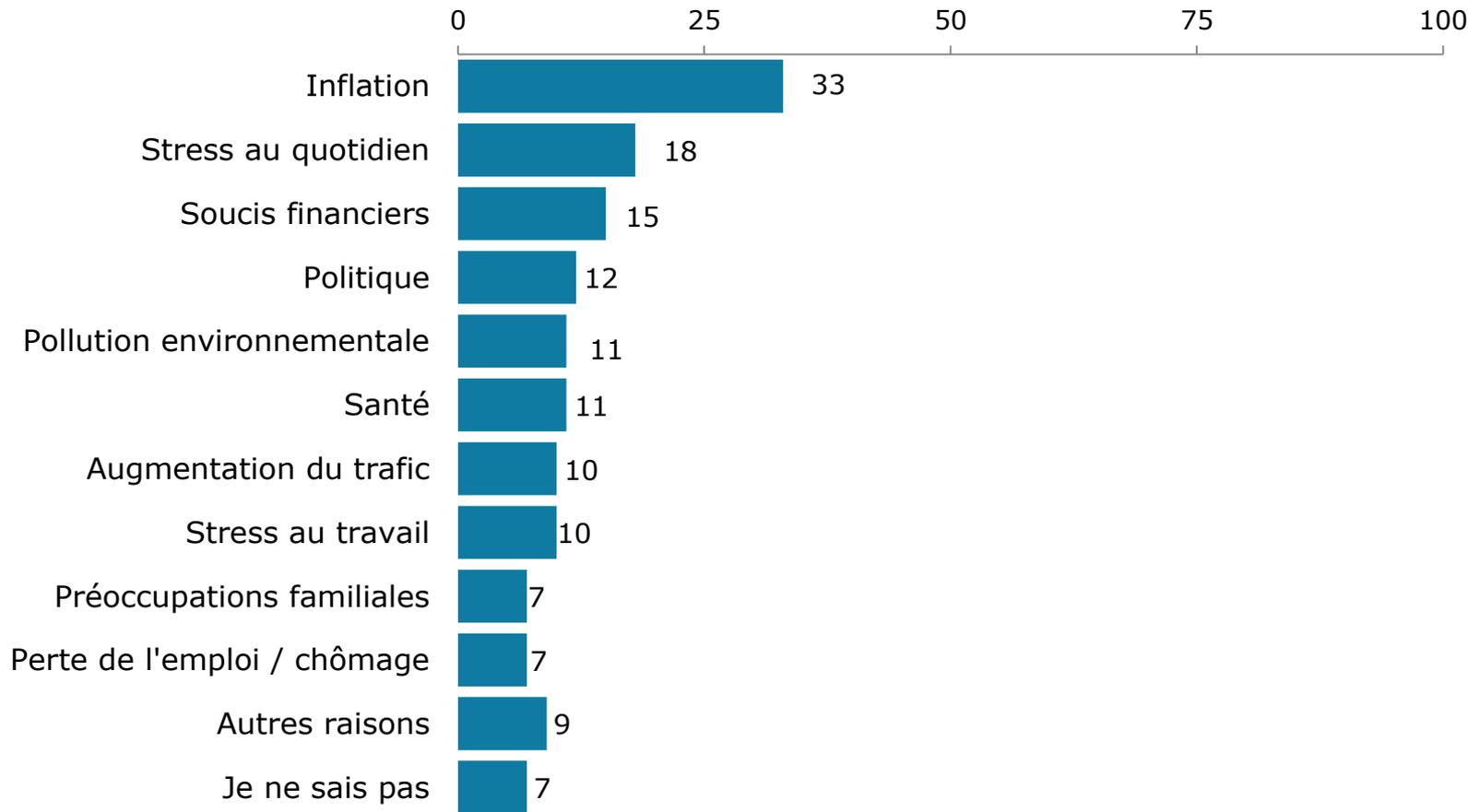
Evolution de la qualité de vie comparée à celle d'il y a 15-20 ans - *Selon l'âge*



Base: Personnes de plus de 35 ans (n=356)

Si vous pensez aux 15 à 20 dernières années de votre vie, êtes-vous d'avis que votre situation personnelle est aujourd'hui meilleure ou moins bonne sur le plan de la qualité de vie ?

Raisons de la détérioration de la qualité de vie

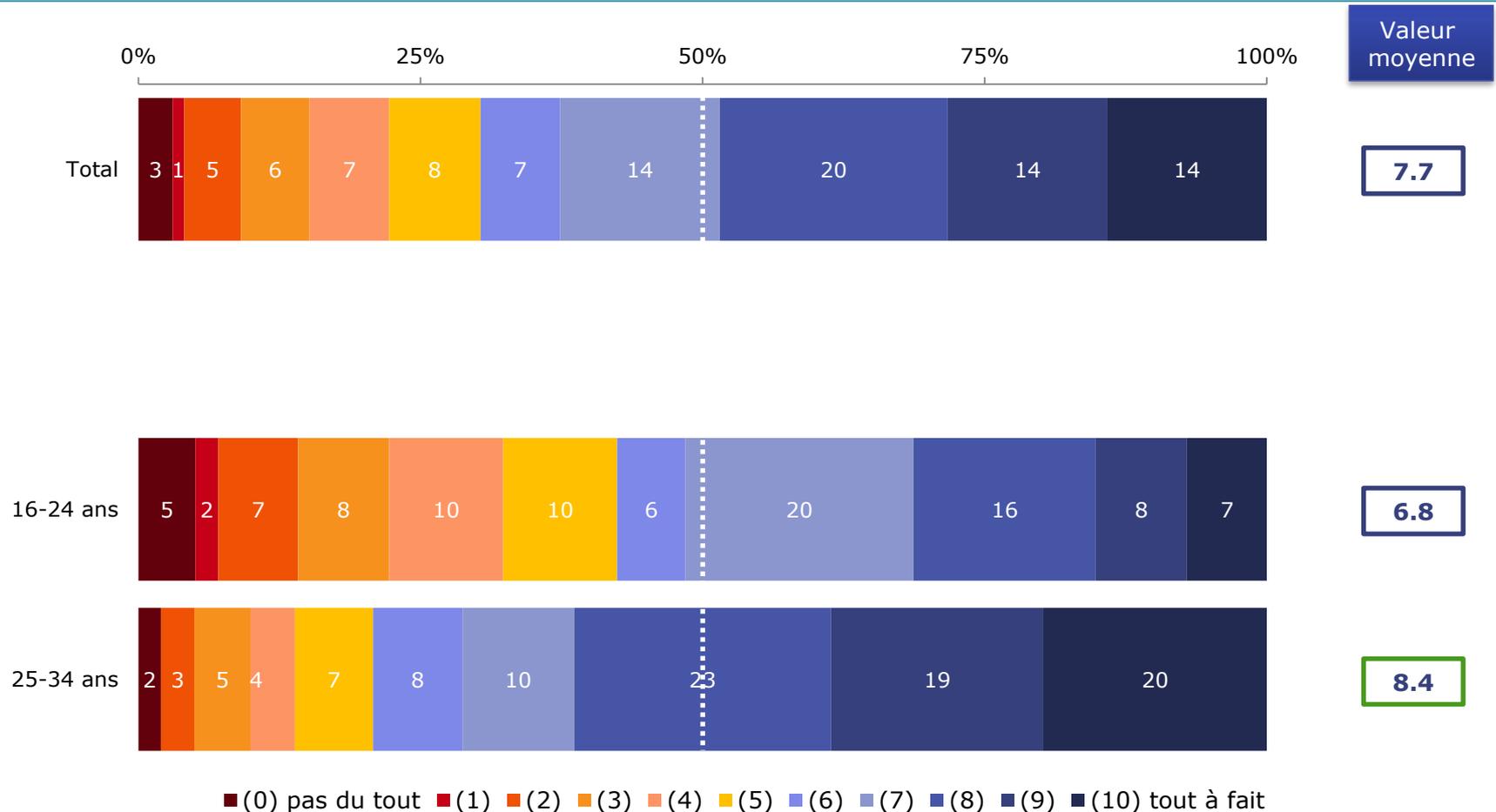


Base: Personnes qui estiment leur vie actuelle moins bonne qu'il y a 15-20 ans (n=53)

Quelles sont selon vous les raisons de la détérioration de votre qualité de vie ?

**Attention : Echantillon faible
N = 53**

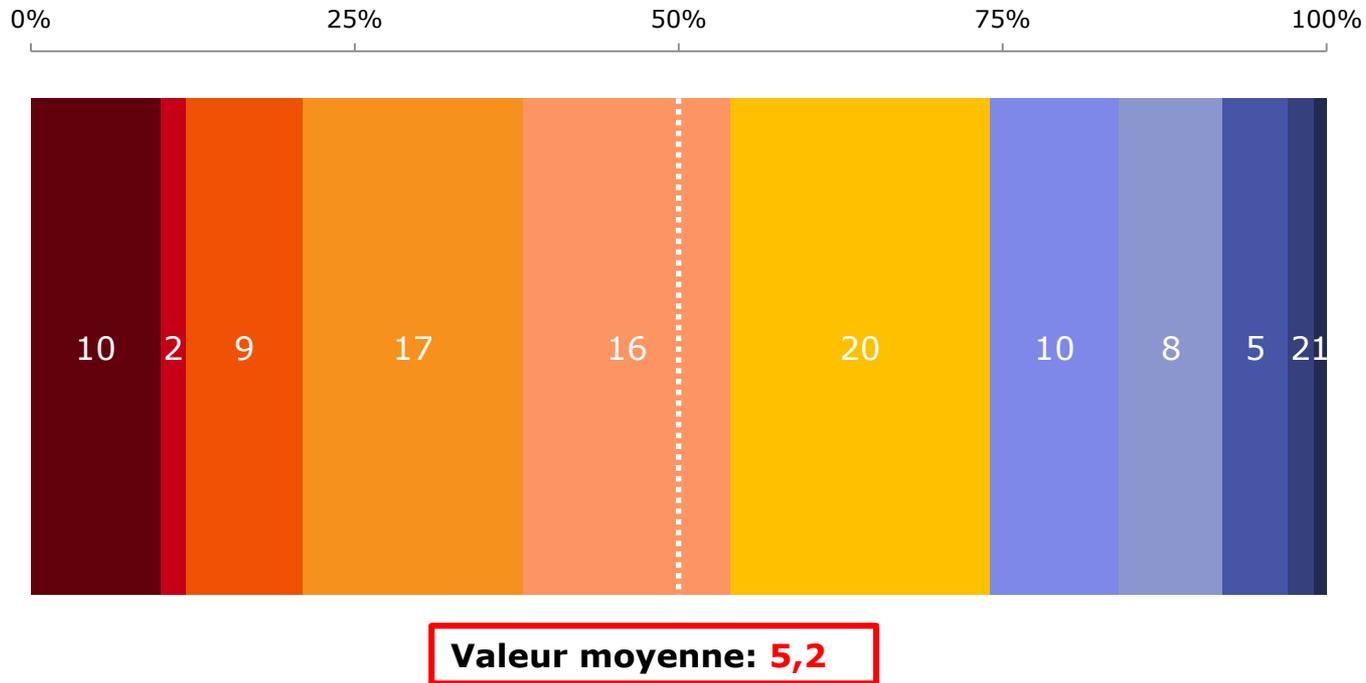
Perception du passage à l'indépendance - *Selon l'âge*



Base: Personnes de moins de 35 ans (n=168)

Si vous pensez à votre vie en tant que jeune et jeune adulte jusqu'à ce jour, diriez-vous que vous avez réussi le passage à la vie indépendante (c'est-à-dire à l'indépendance de vos parents) ?

Avenir du pays – Qualité de vie

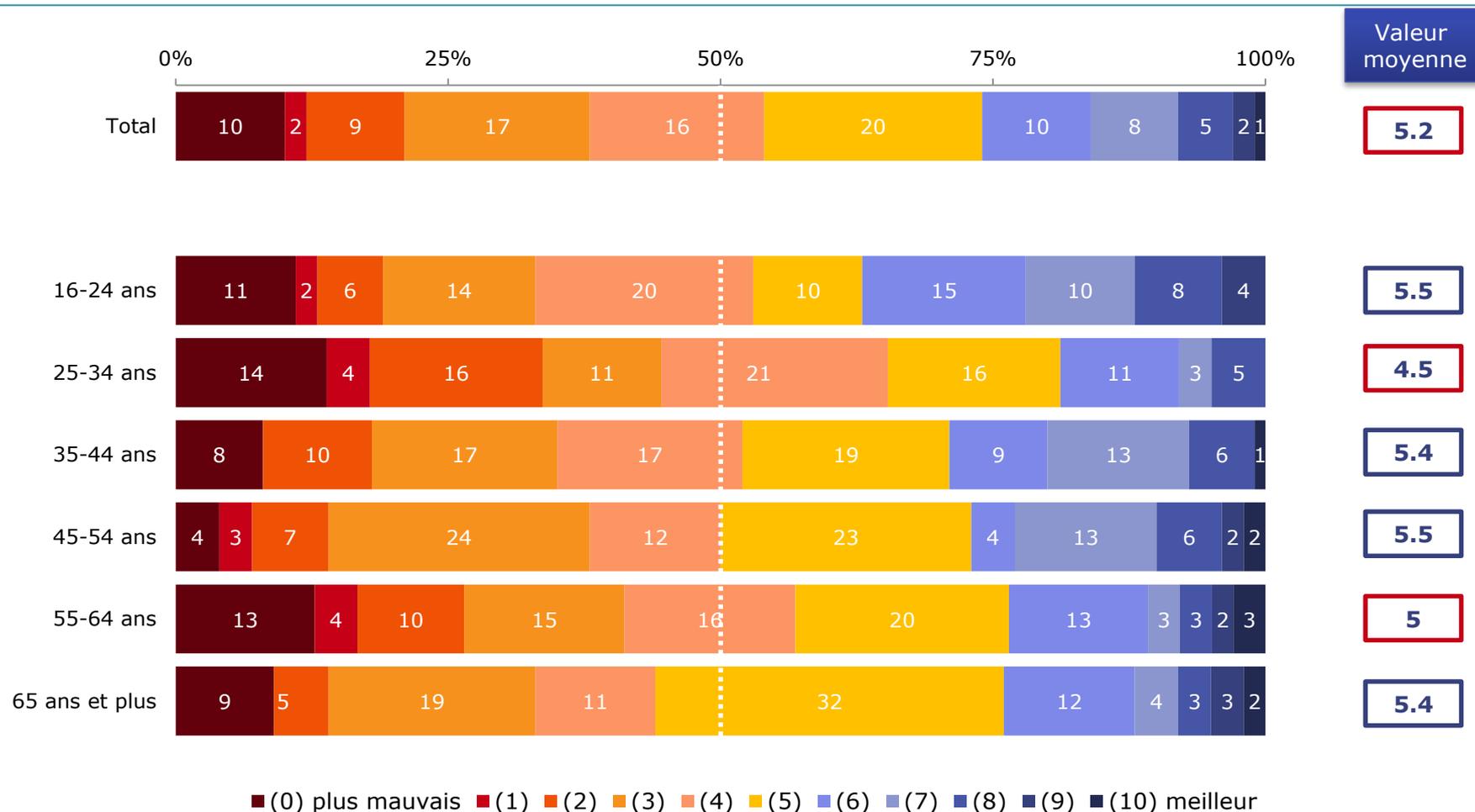


■ (0) plus mauvais ■ (1) ■ (2) ■ (3) ■ (4) ■ (5) ■ (6) ■ (7) ■ (8) ■ (9) ■ (10) meilleur

Base: Tous (n=524)

Si vous pensez à l'avenir (les 10 à 25 prochaines années) du pays, êtes-vous d'avis qu'il sera plus difficile (plus mauvais) ou plus facile (meilleur) par rapport à la situation de 2013 sur le plan de la qualité de vie ?

Avenir du pays – Qualité de vie



Base: Tous (n=524)

Si vous pensez à l'avenir (les 10 à 25 prochaines années) du pays, êtes-vous d'avis qu'il sera plus difficile (plus mauvais) ou plus facile (meilleur) par rapport à la situation de 2013 sur le plan de la qualité de vie ?

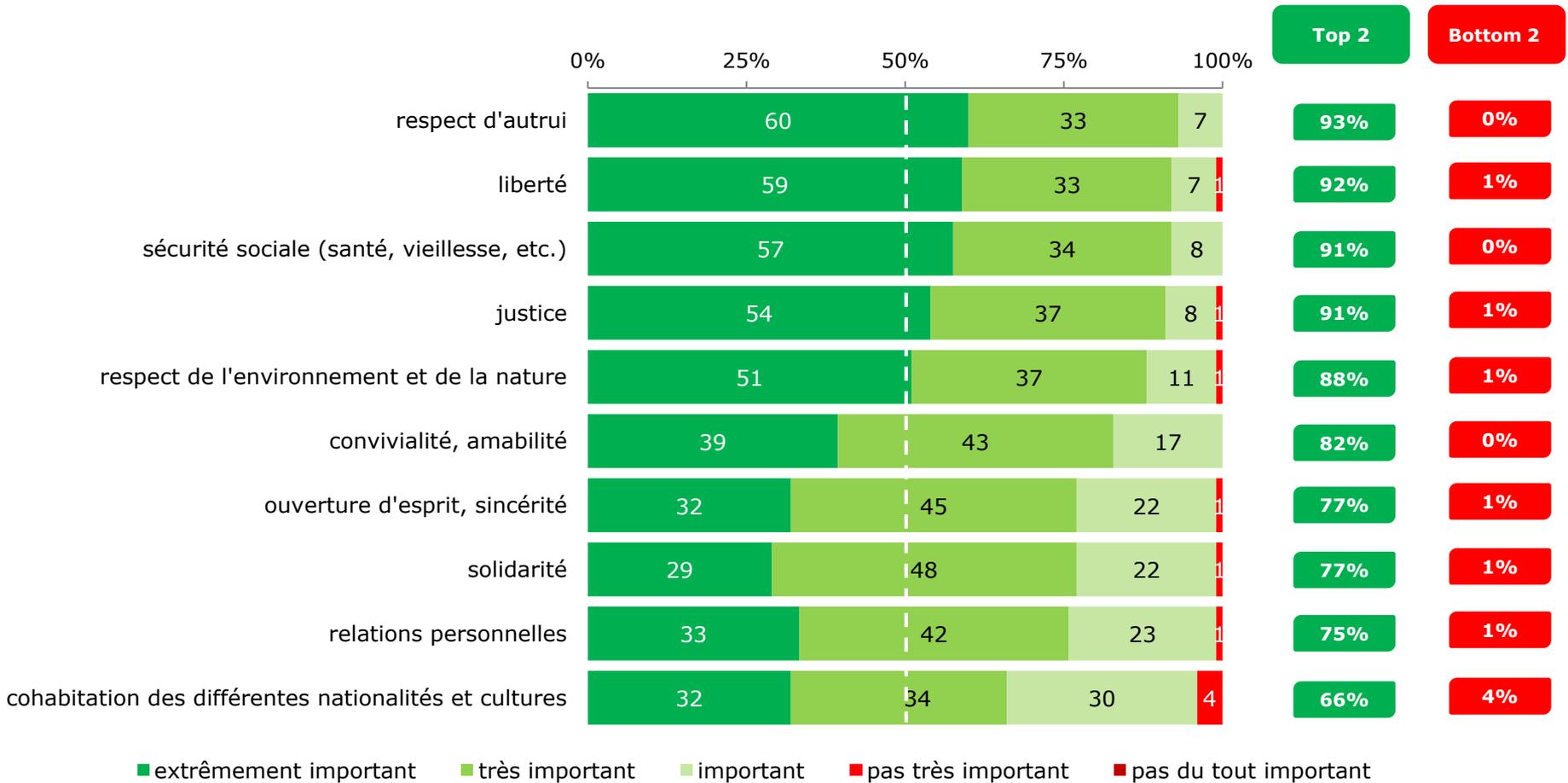
3

Insertion sociale et valeurs



Insertion sociale et valeurs

Mesure de valeurs sociales



Base: Tous (n=524)

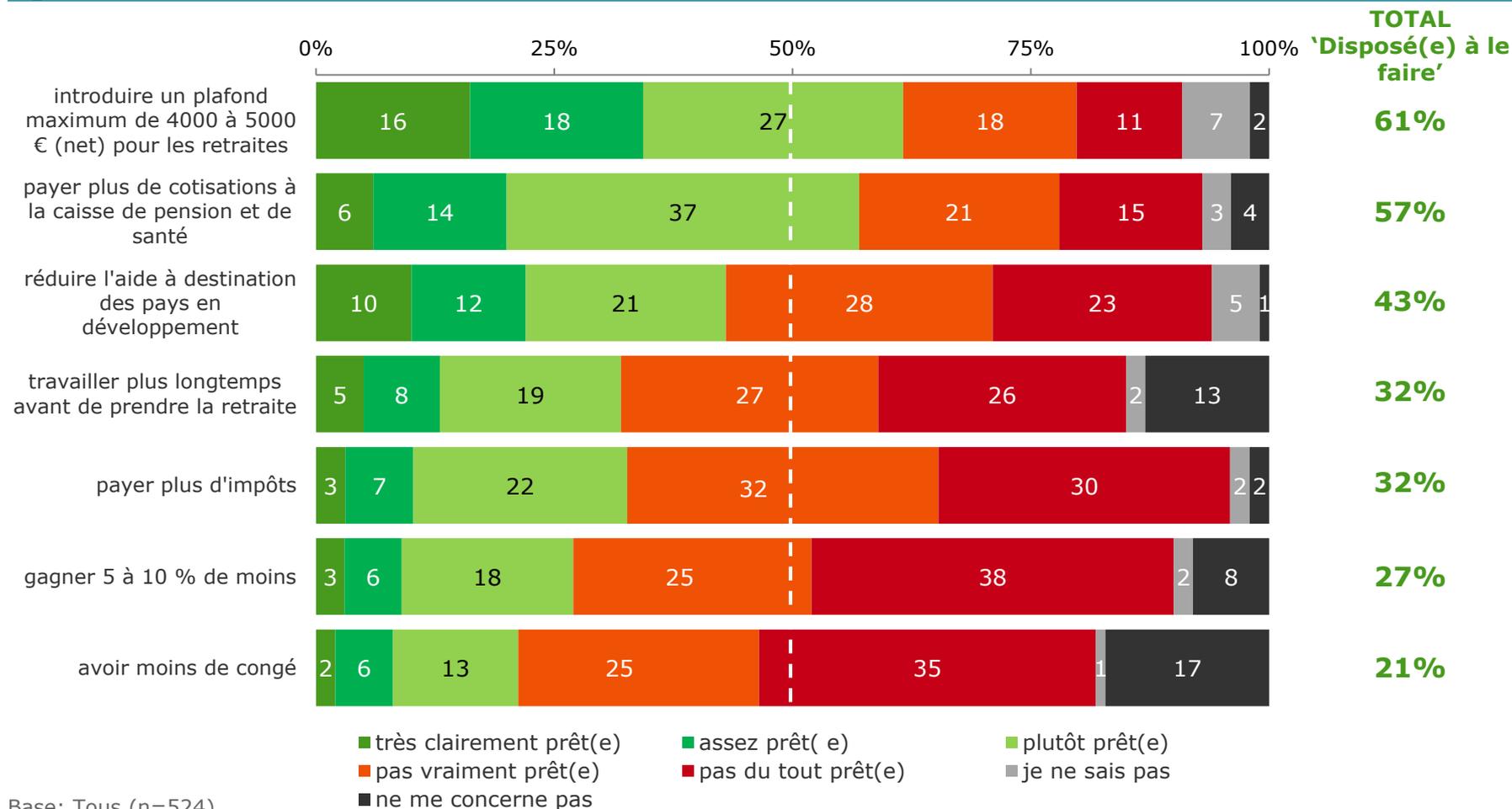
Dans quelle mesure les éléments suivants sont-ils importants pour vous personnellement ?

4

Mesures soutenues et gestes au quotidien



Disposition à soutenir des mesures et gestes quotidiens

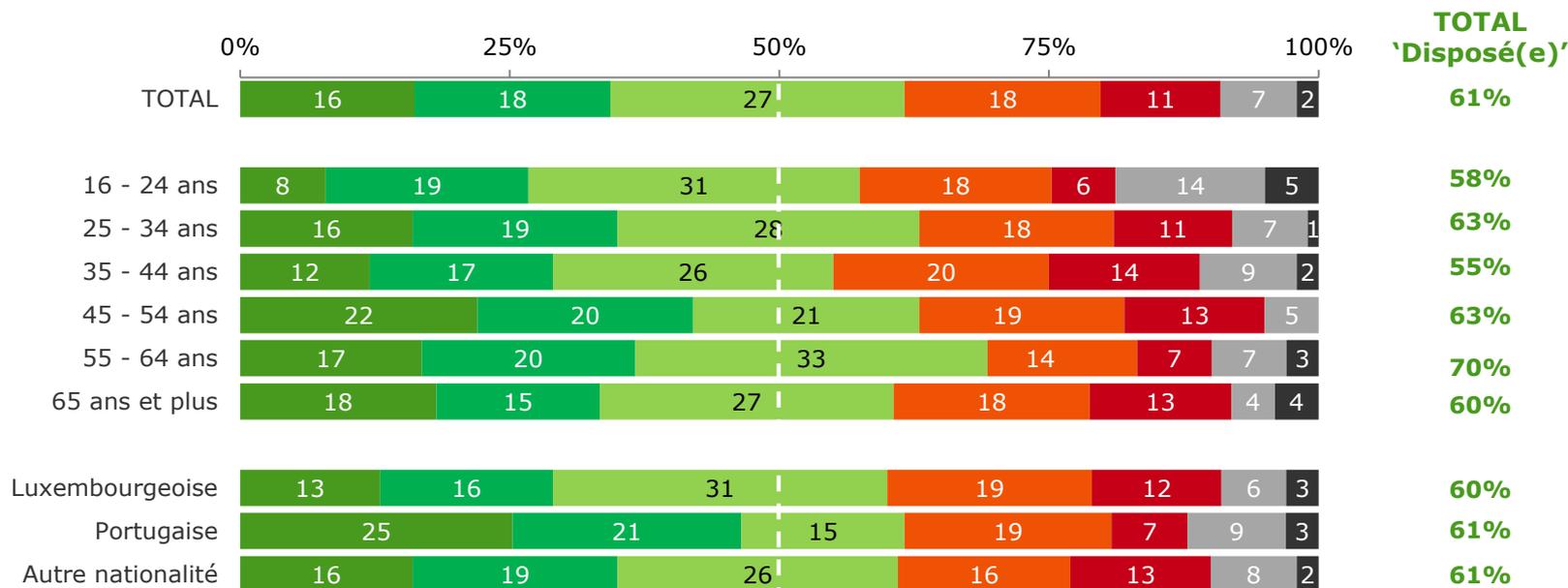


Base: Tous (n=524)

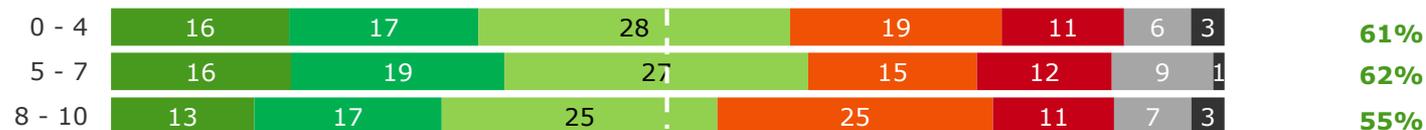
Dans quelle mesure êtes-vous prêt(e) à soutenir en tant que citoyen(ne) de ce pays pour contribuer à résoudre une partie des problèmes qui se posent et se poseront dans un avenir proche au Luxembourg ?

Disposition à soutenir des mesures et gestes au quotidien

Introduire un plafond maximum de 4000 à 5000 € (net) pour les retraites



Evaluation – Avenir du pays



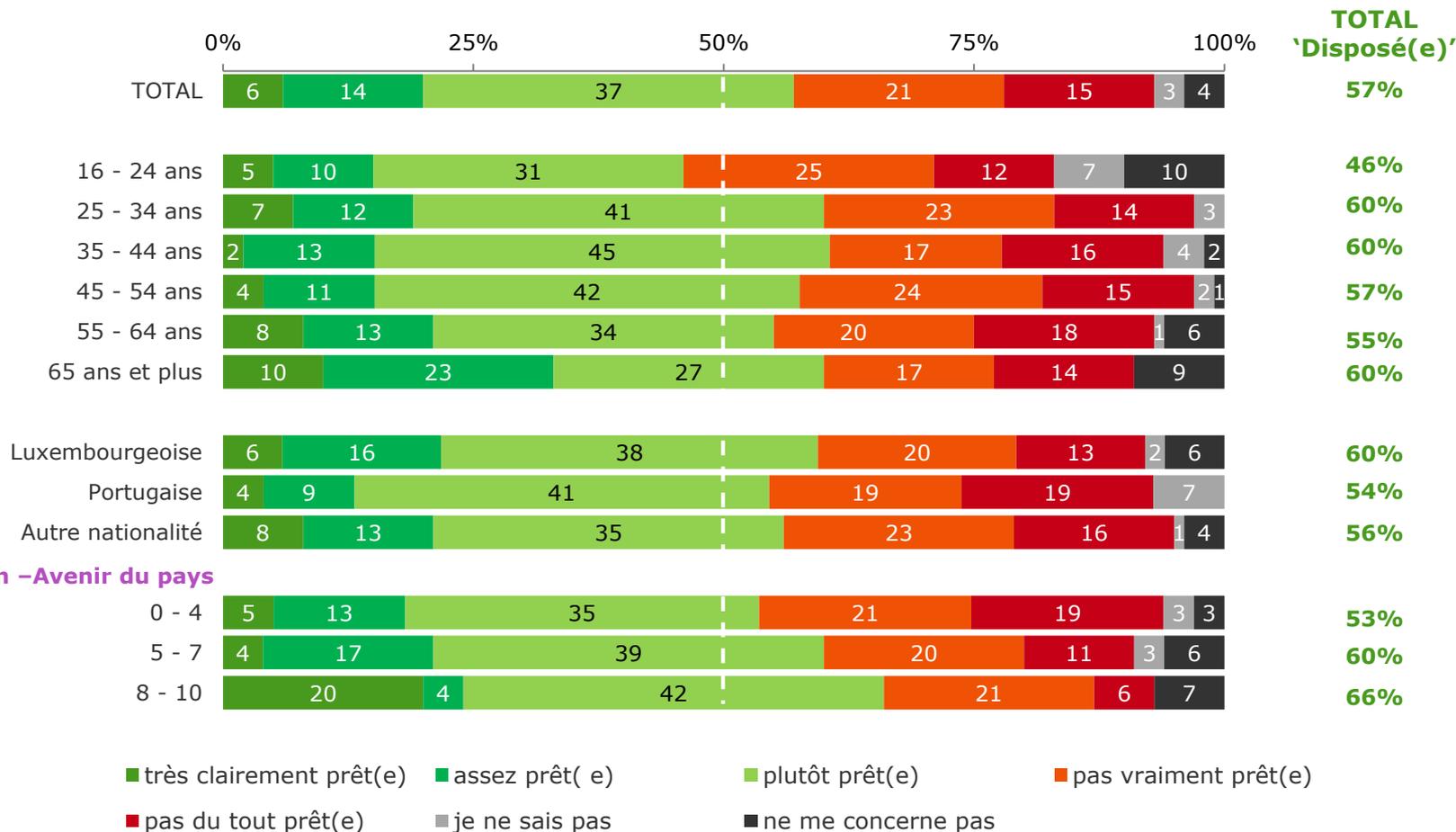
■ très clairement prêt(e) ■ assez prêt(e) ■ plutôt prêt(e) ■ pas vraiment prêt(e)
 ■ pas du tout prêt(e) ■ je ne sais pas ■ ne me concerne pas

Base: Tous (n=524)

Dans quelle mesure êtes-vous prêt(e) à soutenir en tant que citoyen(ne) de ce pays pour contribuer à résoudre une partie des problèmes qui se posent et se poseront dans un avenir proche au Luxembourg ?

Disposition à soutenir des mesures et gestes au quotidien

Payer plus de cotisations à la caisse de pension et de santé

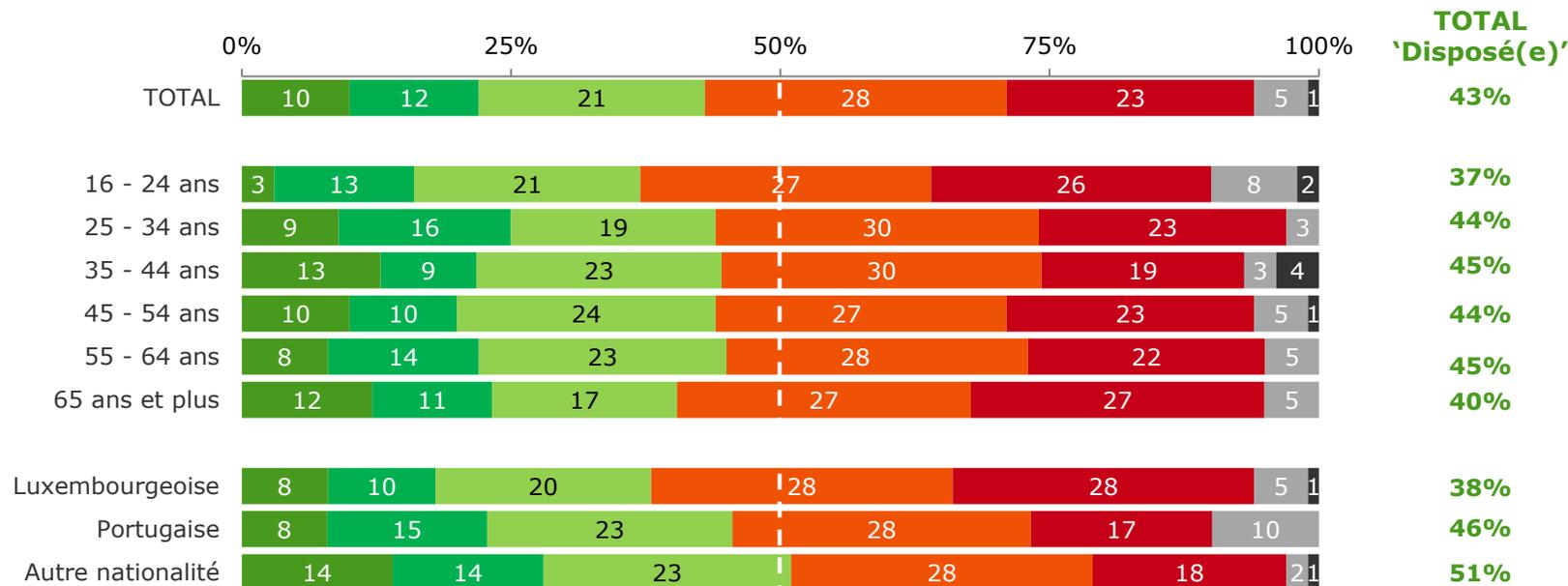


Base: Tous (n=524)

Dans quelle mesure êtes-vous prêt(e) à soutenir en tant que citoyen(ne) de ce pays pour contribuer à résoudre une partie des problèmes qui se posent et se poseront dans un avenir proche au Luxembourg ?

Disposition à soutenir des mesures et gestes au quotidien

Réduire l'aide à destination des pays en développement



Evaluation – Avenir du pays



■ très clairement prêt(e)
 ■ assez prêt(e)
 ■ plutôt prêt(e)
 ■ pas vraiment prêt(e)

■ pas du tout prêt(e)
 ■ je ne sais pas
 ■ ne me concerne pas

Base: Tous (n=524)

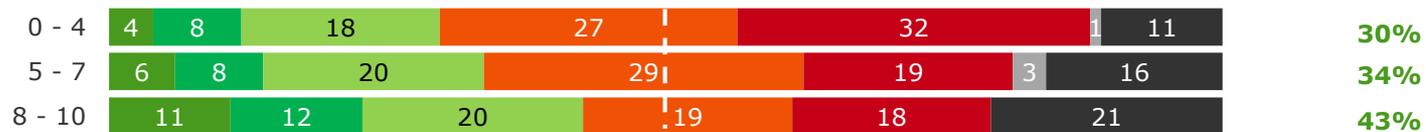
Dans quelle mesure êtes-vous prêt(e) à soutenir en tant que citoyen(ne) de ce pays pour contribuer à résoudre une partie des problèmes qui se posent et se poseront dans un avenir proche au Luxembourg ?

Disposition à soutenir des mesures et gestes au quotidien

Travailler plus longtemps avant de prendre la retraite



Evaluation – Avenir du pays



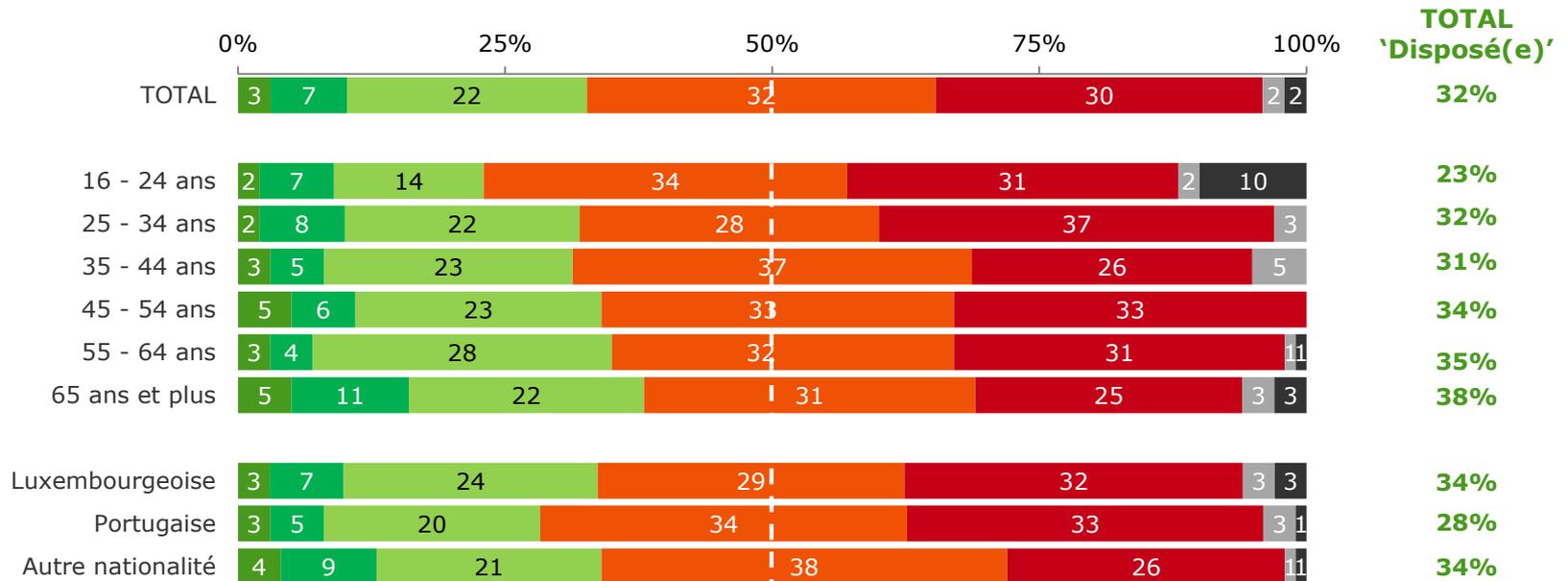
■ très clairement prêt(e) ■ assez prêt(e) ■ plutôt prêt(e) ■ pas vraiment prêt(e)
 ■ pas du tout prêt(e) ■ je ne sais pas ■ ne me concerne pas

Base: Tous (n=524)

Dans quelle mesure êtes-vous prêt(e) à soutenir en tant que citoyen(ne) de ce pays pour contribuer à résoudre une partie des problèmes qui se posent et se poseront dans un avenir proche au Luxembourg ?

Disposition à soutenir des mesures et gestes au quotidien

Payer plus d'impôts



Evaluation – Avenir du pays



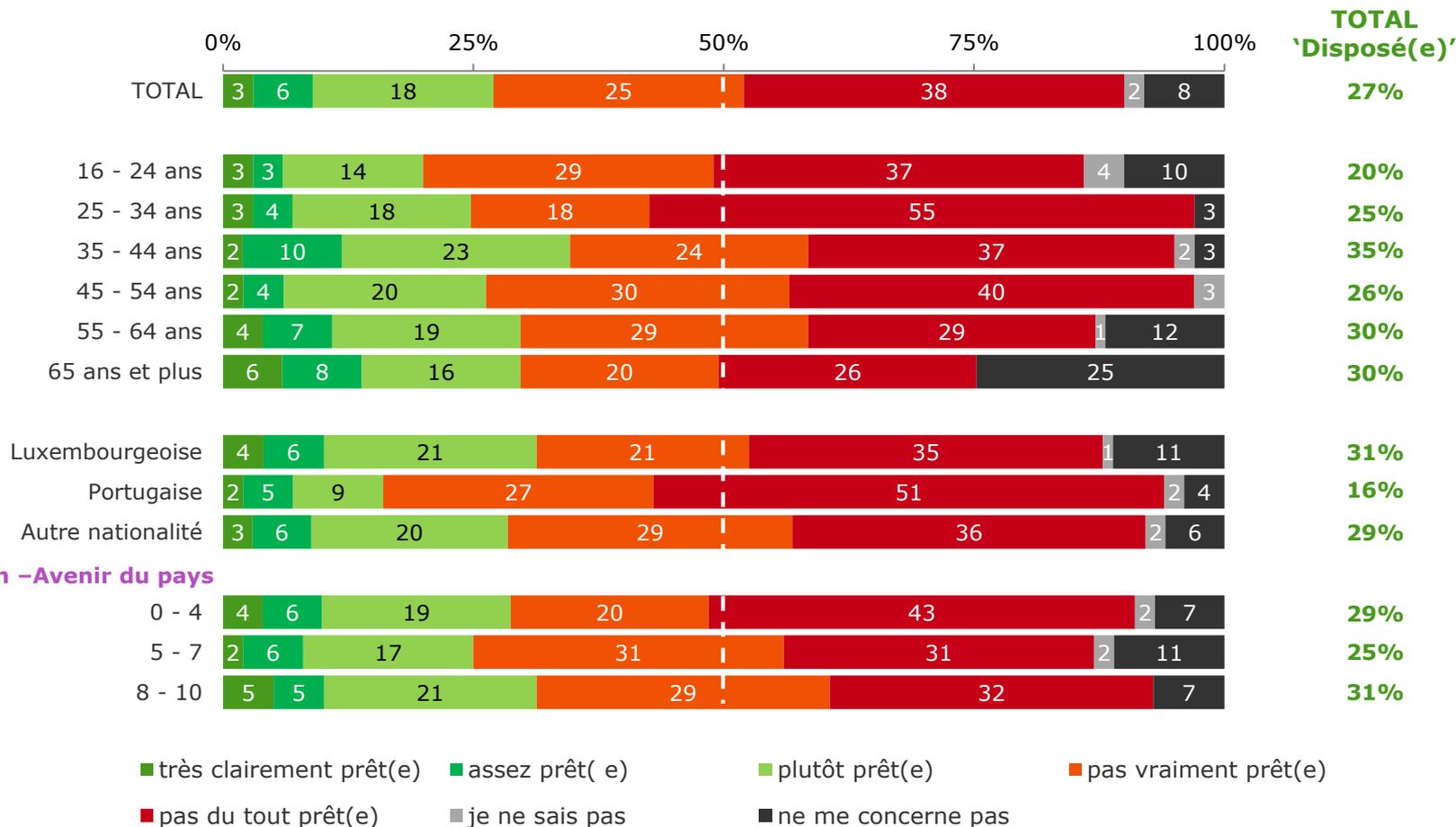
■ très clairement prêt(e)
 ■ assez prêt(e)
 ■ plutôt prêt(e)
 ■ pas vraiment prêt(e)
■ pas du tout prêt(e)
 ■ je ne sais pas
 ■ ne me concerne pas

Base: Tous (n=524)

Dans quelle mesure êtes-vous prêt(e) à soutenir en tant que citoyen(ne) de ce pays pour contribuer à résoudre une partie des problèmes qui se posent et se poseront dans un avenir proche au Luxembourg ?

Disposition à soutenir des mesures et gestes au quotidien

Gagner 5 à 10 % de moins

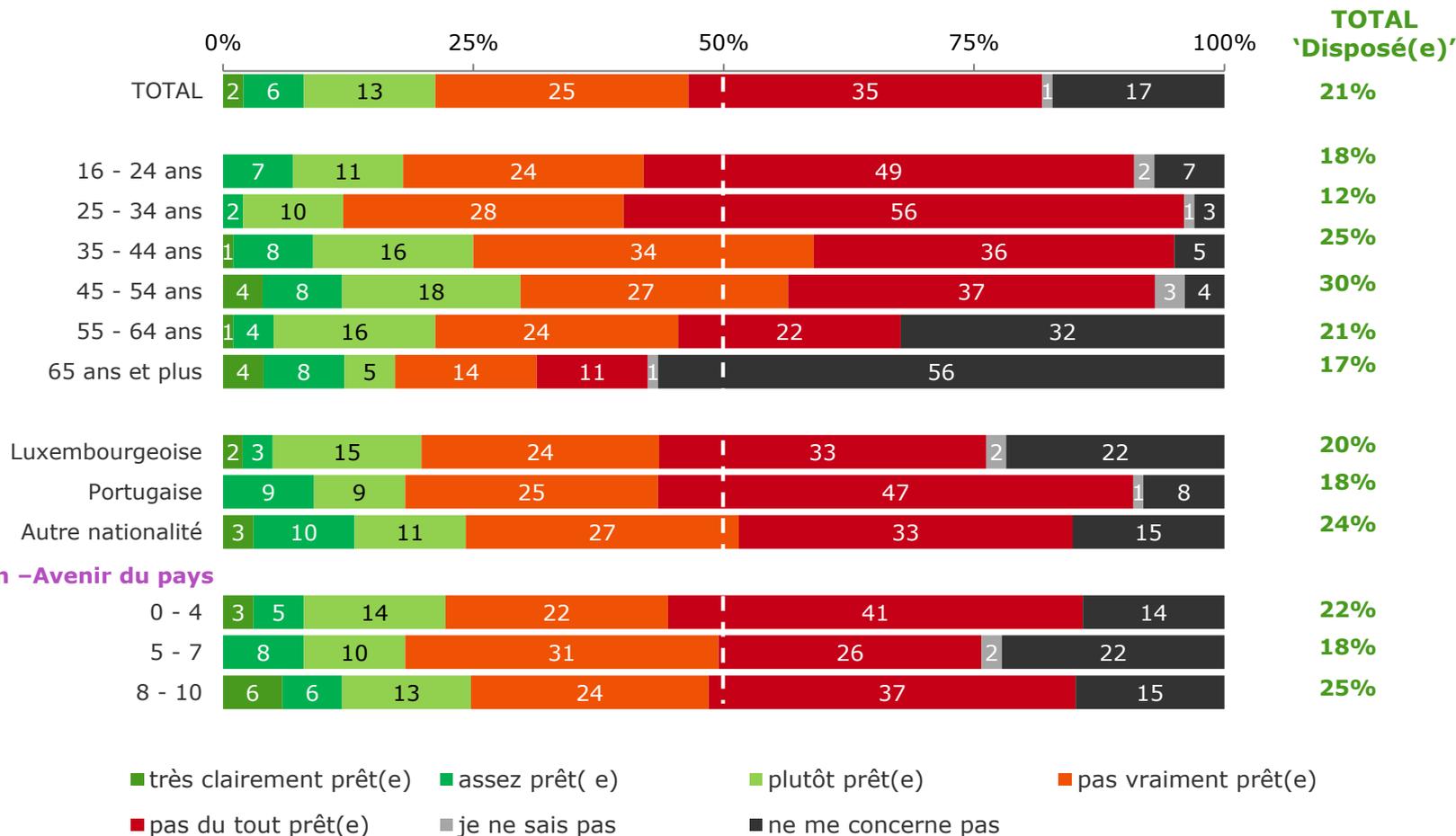


Base: Tous (n=524)

Dans quelle mesure êtes-vous prêt(e) à soutenir en tant que citoyen(ne) de ce pays pour contribuer à résoudre une partie des problèmes qui se posent et se poseront dans un avenir proche au Luxembourg ?

Disposition à soutenir des mesures et gestes au quotidien

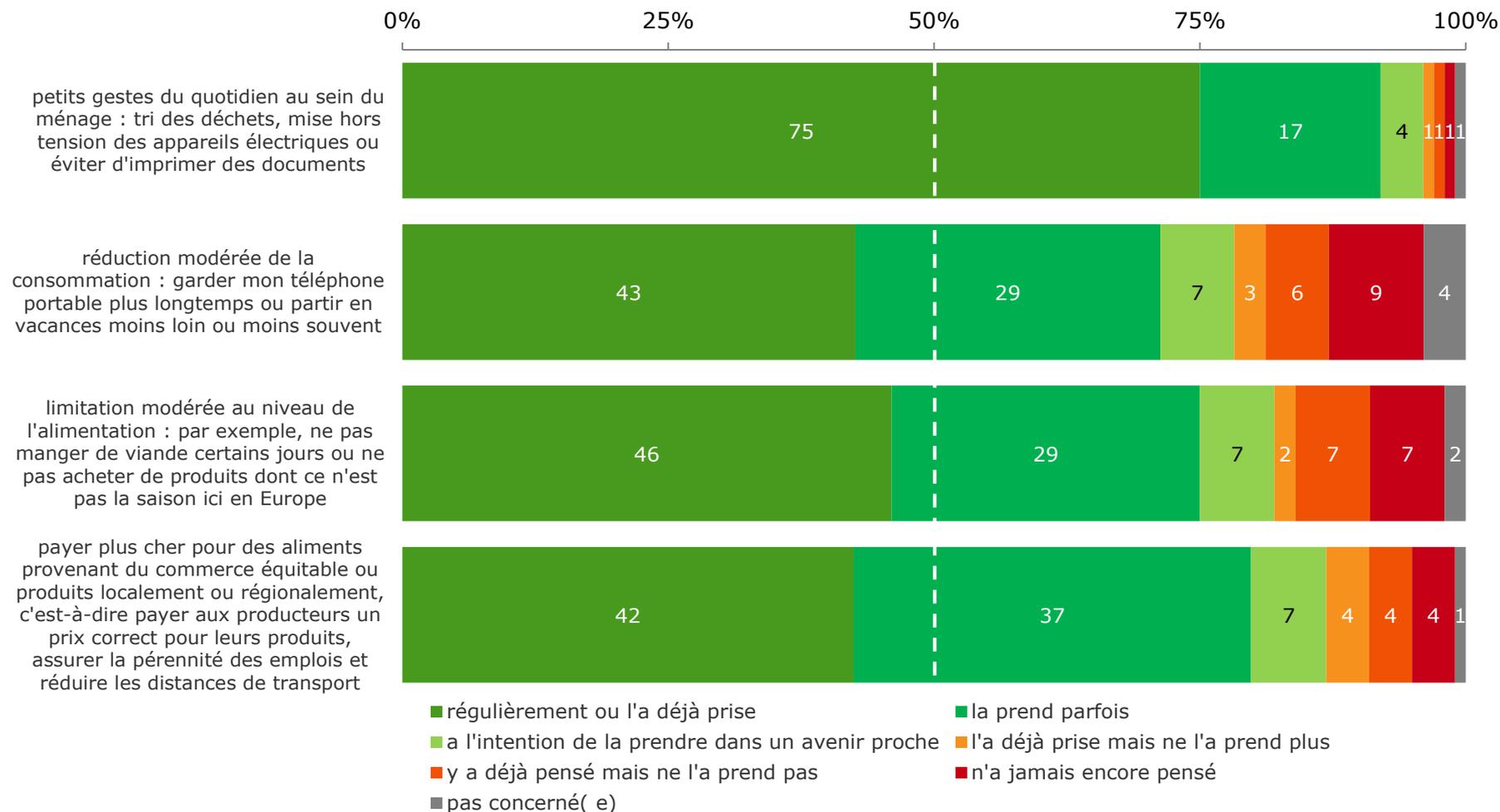
Avoir moins de congé



Base: Tous (n=524)

Dans quelle mesure êtes-vous prêt(e) à soutenir en tant que citoyen(ne) de ce pays pour contribuer à résoudre une partie des problèmes qui se posent et se poseront dans un avenir proche au Luxembourg ?

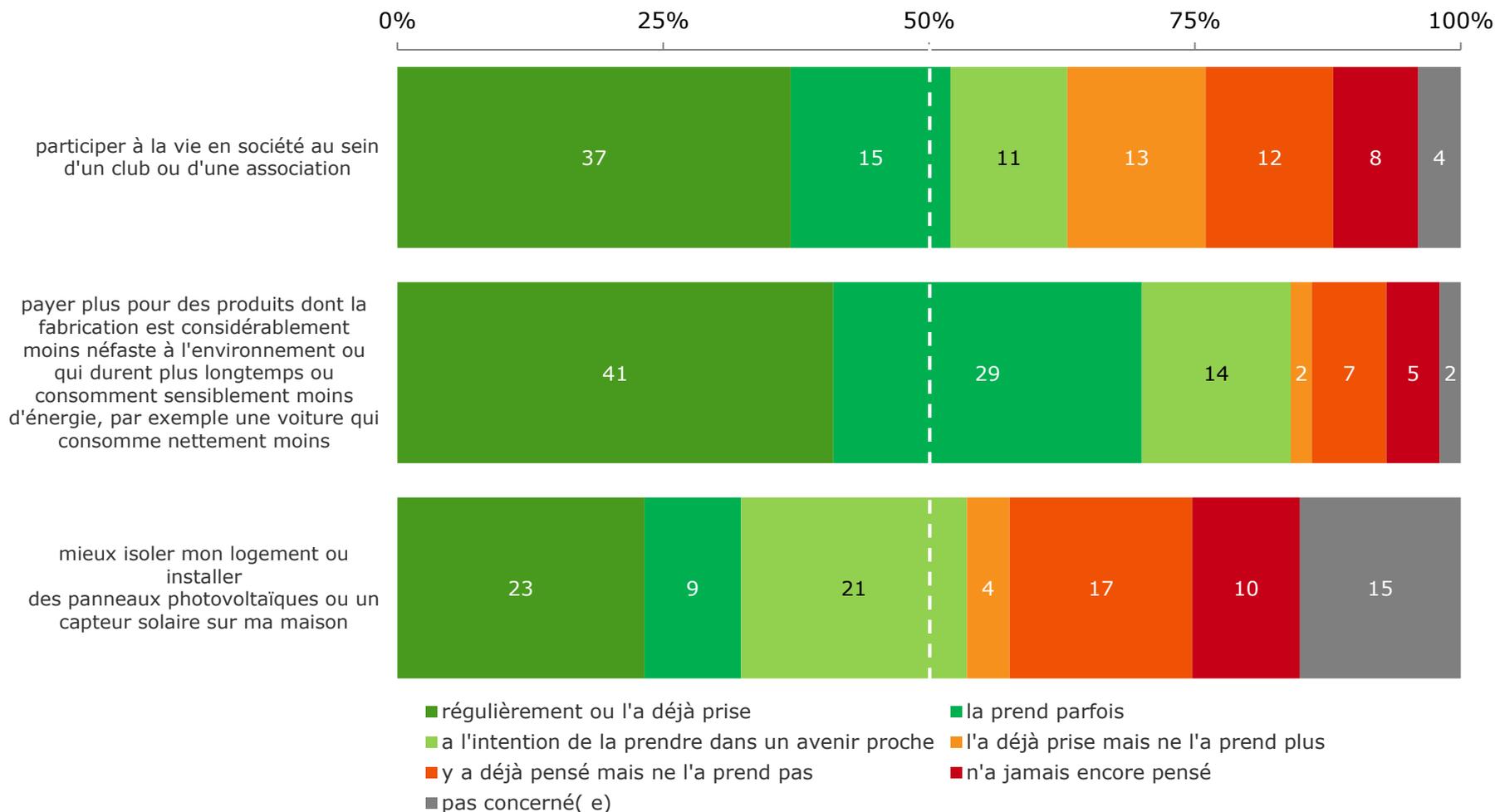
Gestes du quotidien au sein du ménage (1/3)



Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

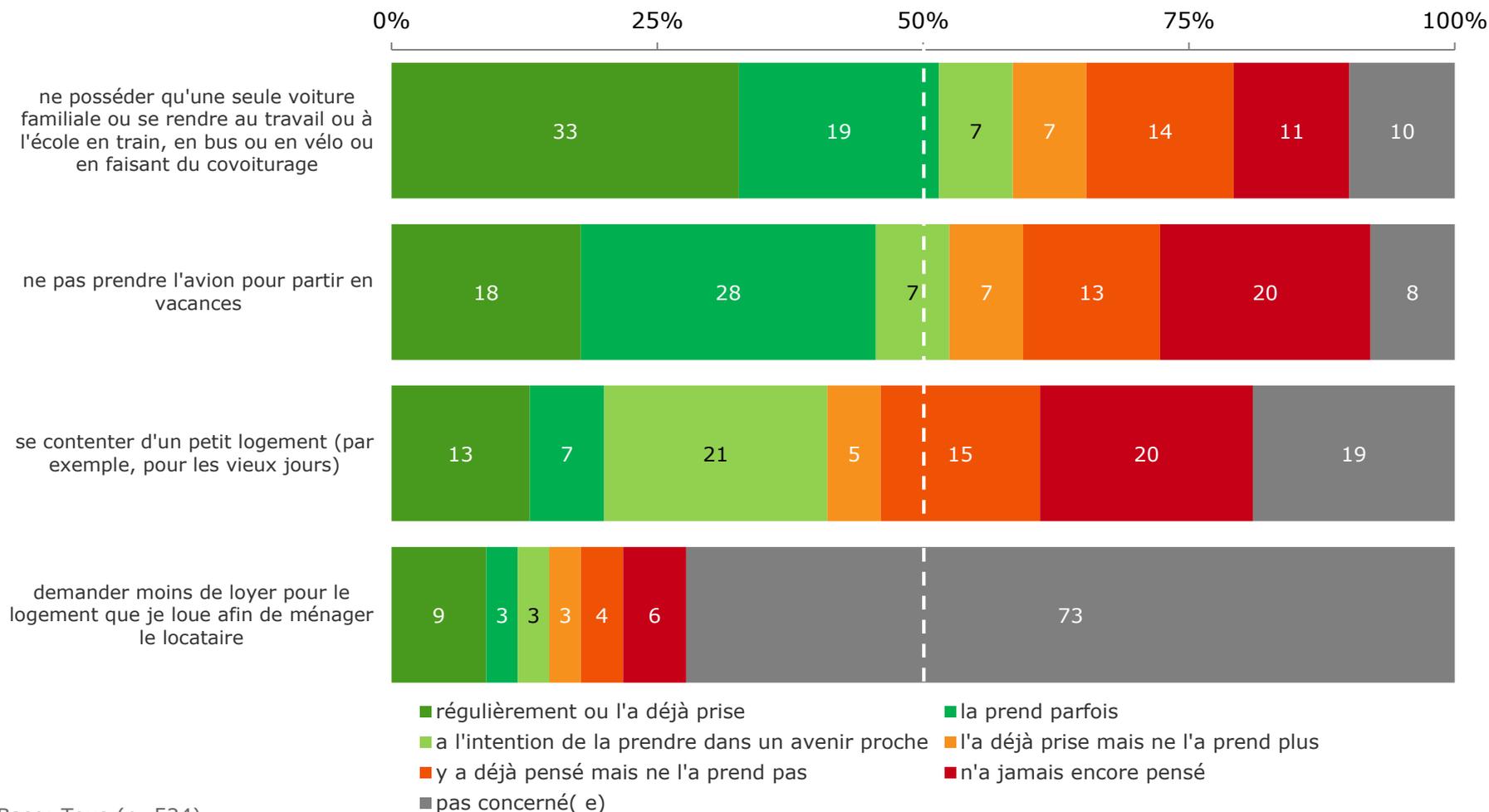
Gestes du quotidien au sein du ménage (2/3)



Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

Gestes du quotidien au sein du ménage (3/3)



Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

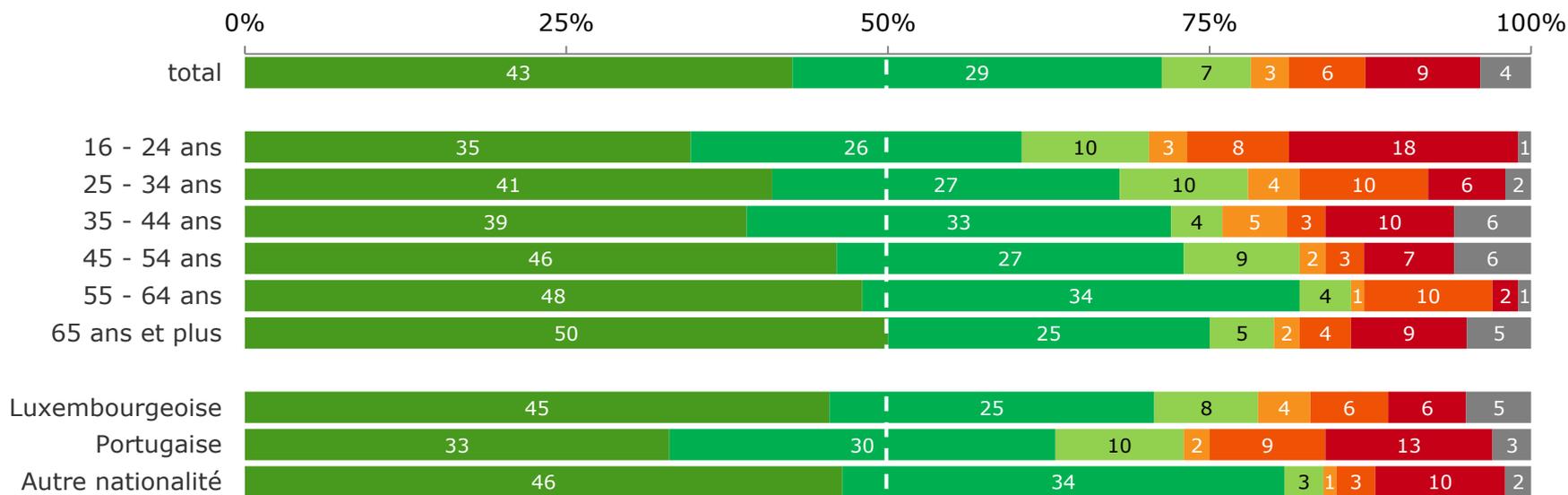
Gestes du quotidien au sein du ménage – Tri des déchets, mise hors tension des appareils électriques ou éviter d'imprimer des documents



Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

Gestes du quotidien au sein du ménage – Réduction modérée de la consommation : garder mon téléphone portable plus longtemps ou partir en vacances moins loin



Evaluation – Avenir du pays

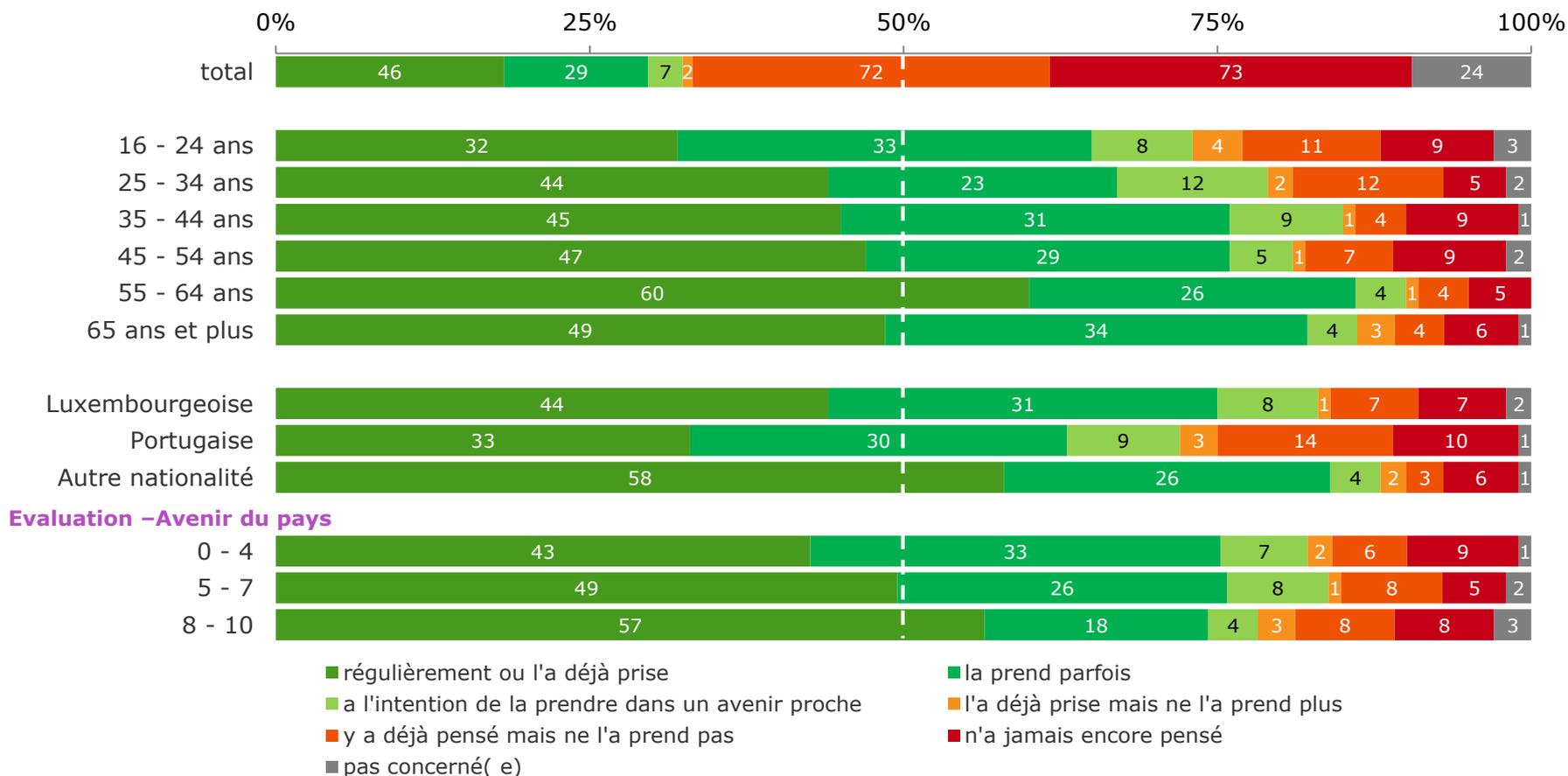


- régulièrement ou l'a déjà prise
- la prend parfois
- a l'intention de la prendre dans un avenir proche
- l'a déjà prise mais ne l'a prend plus
- y a déjà pensé mais ne l'a prend pas
- n'a jamais encore pensé
- pas concerné(e)

Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

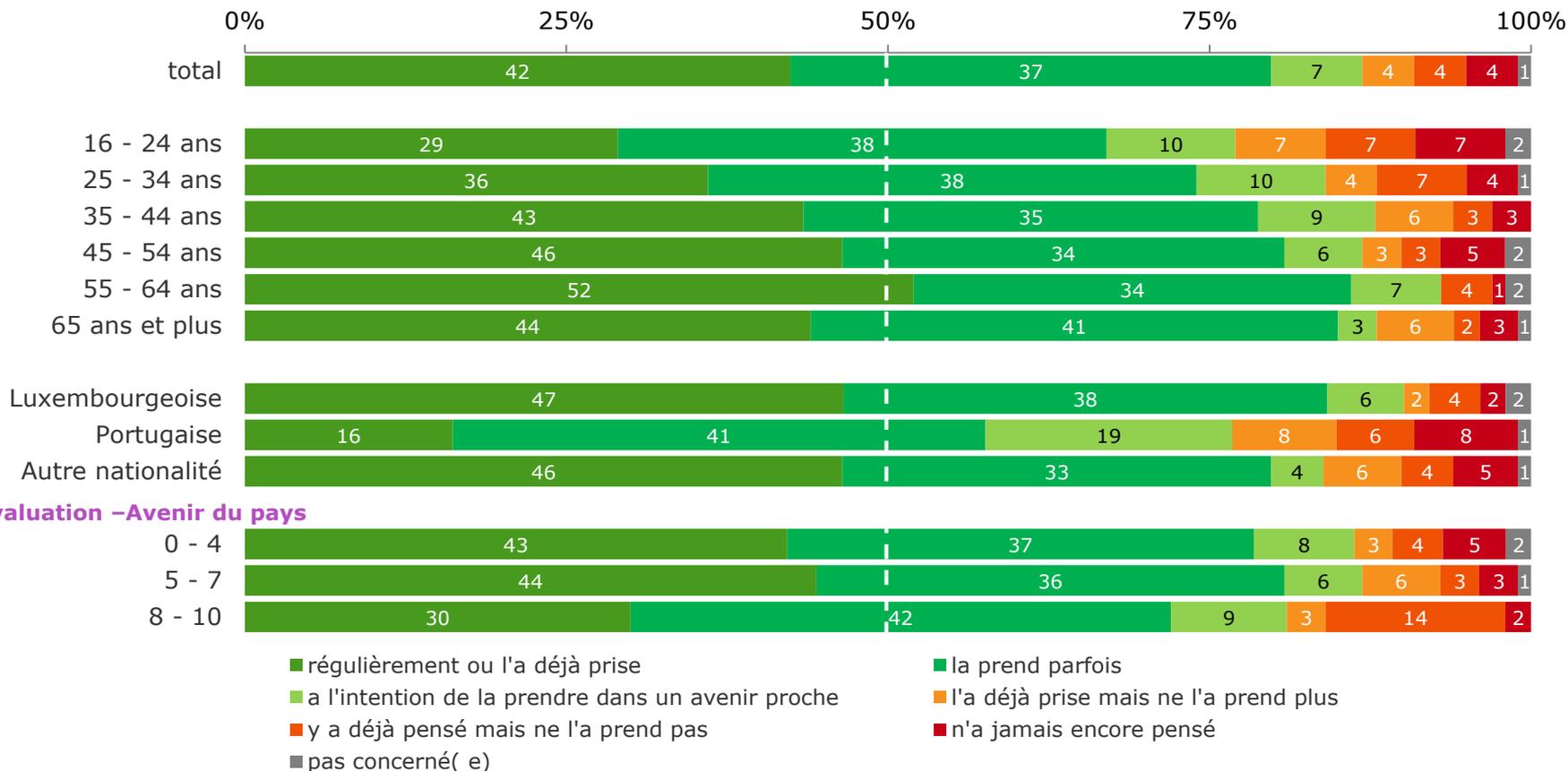
Gestes du quotidien au sein du ménage – Limitation modérée au niveau de l'alimentation



Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

Gestes du quotidien au sein du ménage – Payer plus cher pour des aliments provenant du commerce équitable ou produits localement ou régionalement

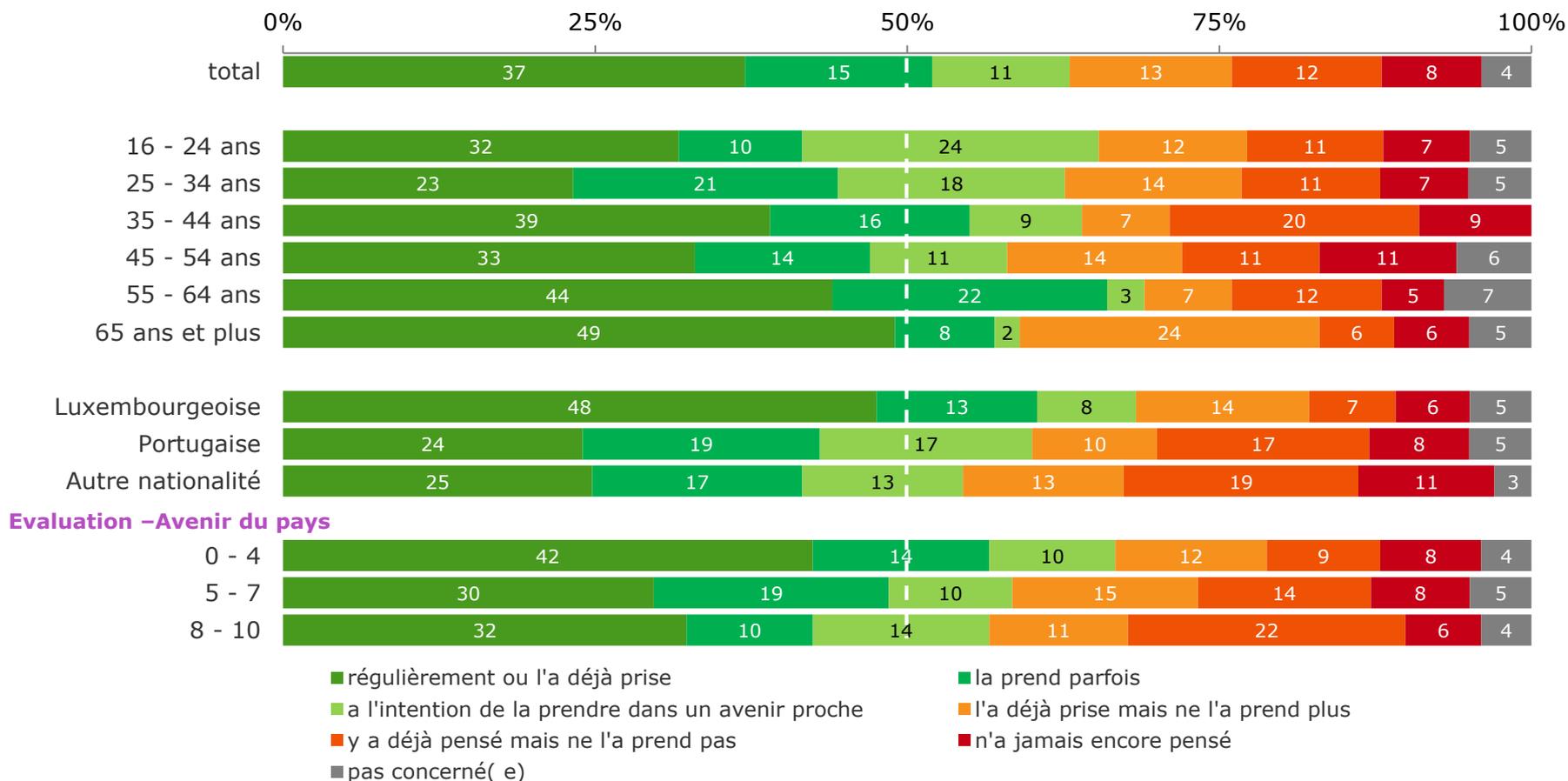


Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

Gestes du quotidien au sein du ménage –

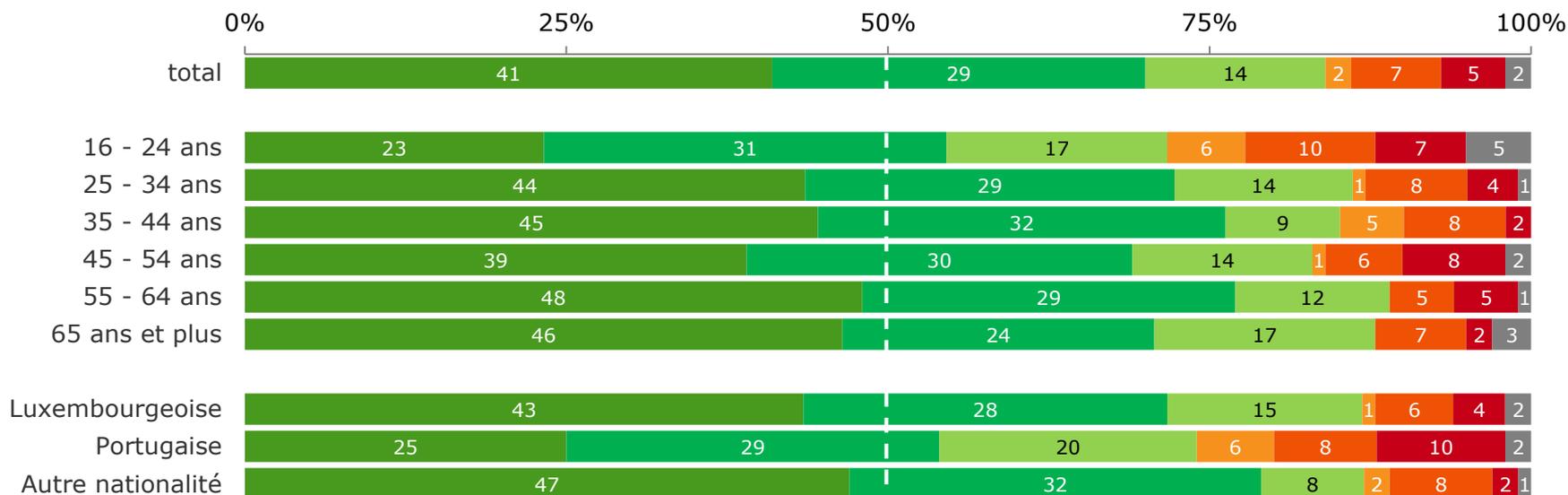
Participer à la vie en société au sein d'un club ou d'une association



Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

Gestes du quotidien au sein du ménage – Payer plus pour des produits dont la fabrication est considérablement moins néfaste à l'environnement ou qui durent plus longtemps ..



Evaluation – Avenir du pays

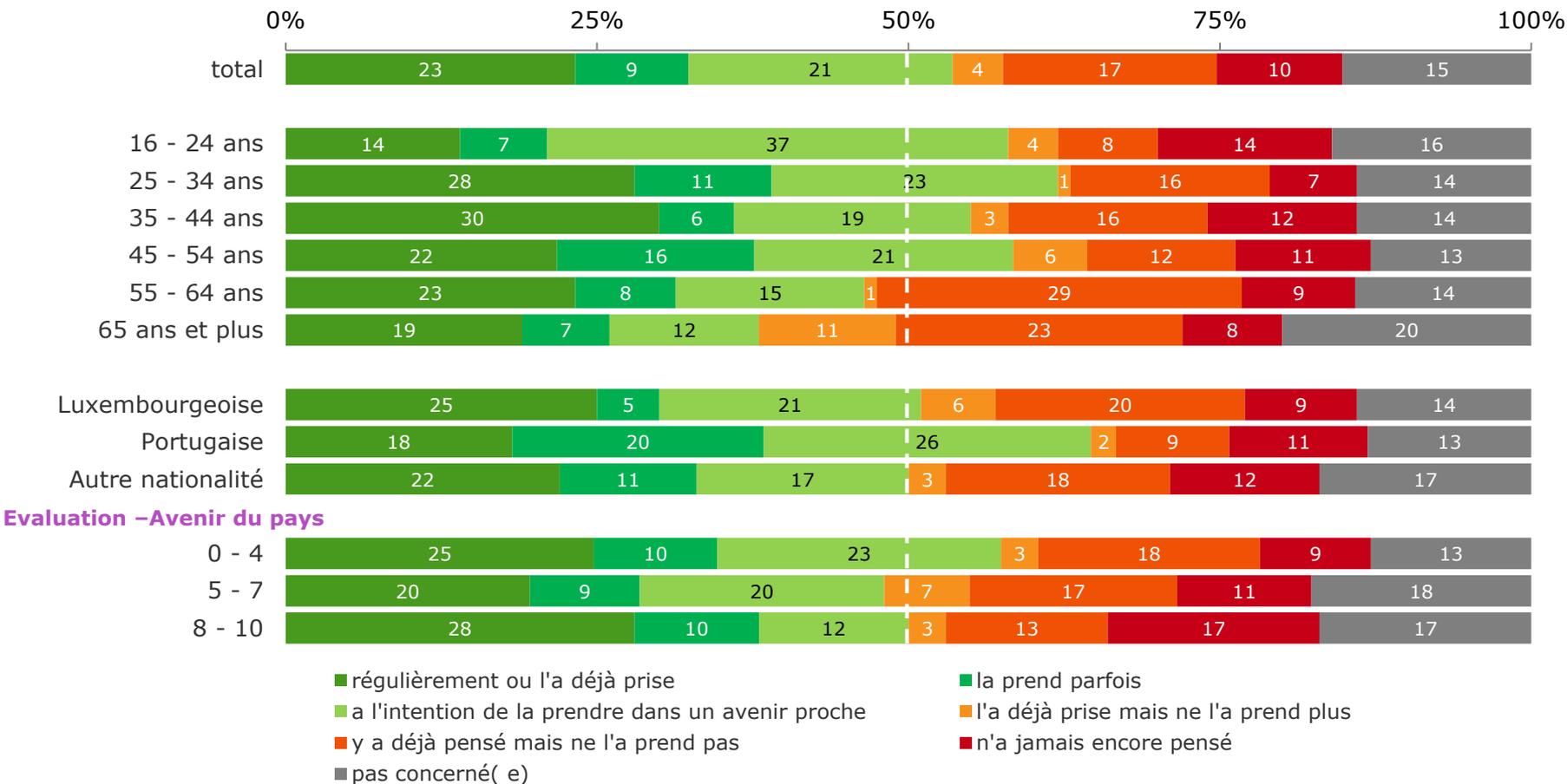


- régulièrement ou l'a déjà prise
- la prend parfois
- a l'intention de la prendre dans un avenir proche
- l'a déjà prise mais ne l'a prend plus
- y a déjà pensé mais ne l'a prend pas
- n'a jamais encore pensé
- pas concerné(e)

Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

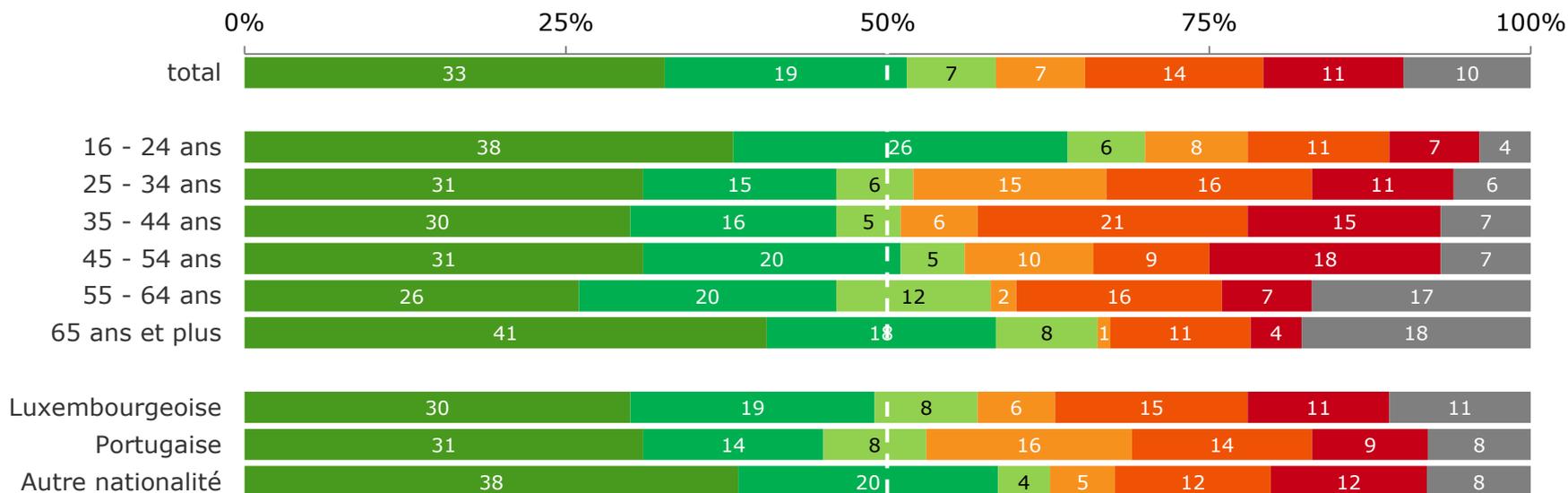
Gestes du quotidien au sein du ménage – *Mieux isoler mon logement ou installer des panneaux photovoltaïques ou un capteur solaire sur ma maison*



Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

Gestes du quotidien au sein du ménage – *Ne posséder qu'une seule voiture familiale ou se rendre au travail ou à l'école en train, en bus ou en vélo ou en faisant du covoiturage*



Evaluation –Avenir du pays



- régulièrement ou l'a déjà prise
- la prend parfois
- a l'intention de la prendre dans un avenir proche
- l'a déjà prise mais ne l'a prend plus
- y a déjà pensé mais ne l'a prend pas
- n'a jamais encore pensé
- pas concerné(e)

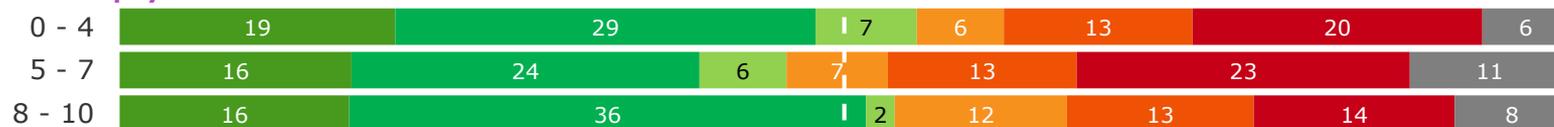
Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

Gestes du quotidien au sein du ménage – Ne pas prendre l'avion pour partir en vacances



Evaluation –Avenir du pays

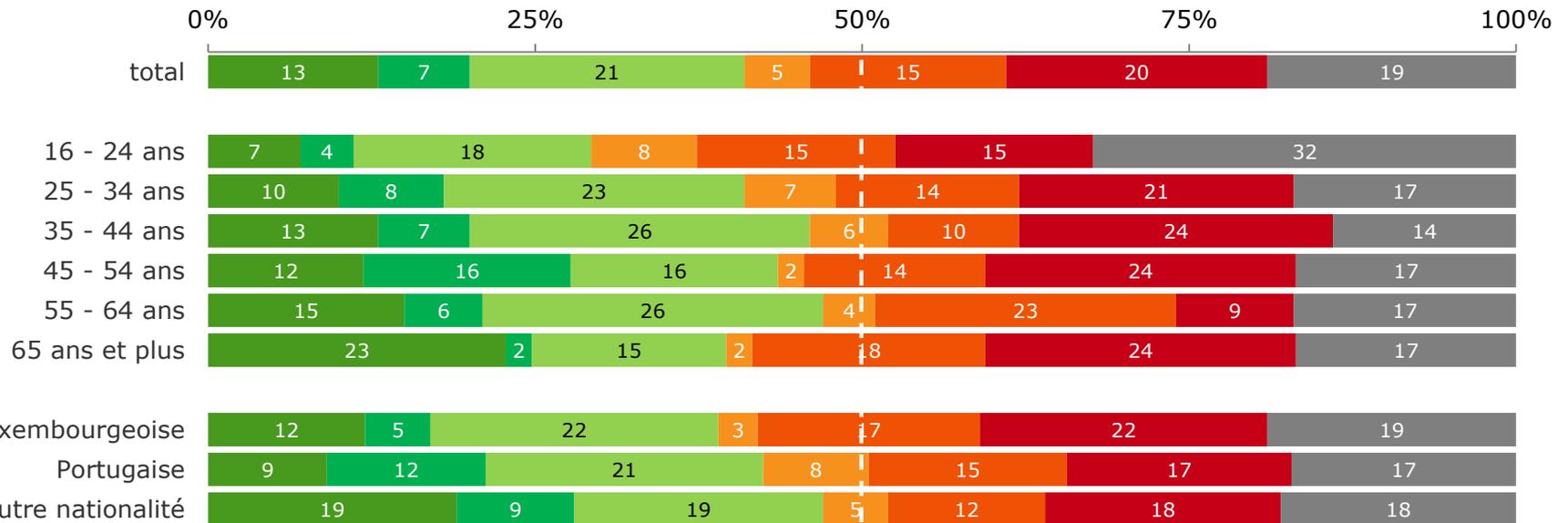


- régulièrement ou l'a déjà prise
- la prend parfois
- a l'intention de la prendre dans un avenir proche
- l'a déjà prise mais ne l'a prend plus
- y a déjà pensé mais ne l'a prend pas
- n'a jamais encore pensé
- pas concerné(e)

Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

Gestes du quotidien au sein du ménage – *Se contenter d'un petit logement (par ex. pour les vieux jours)*



Evaluation – Avenir du pays

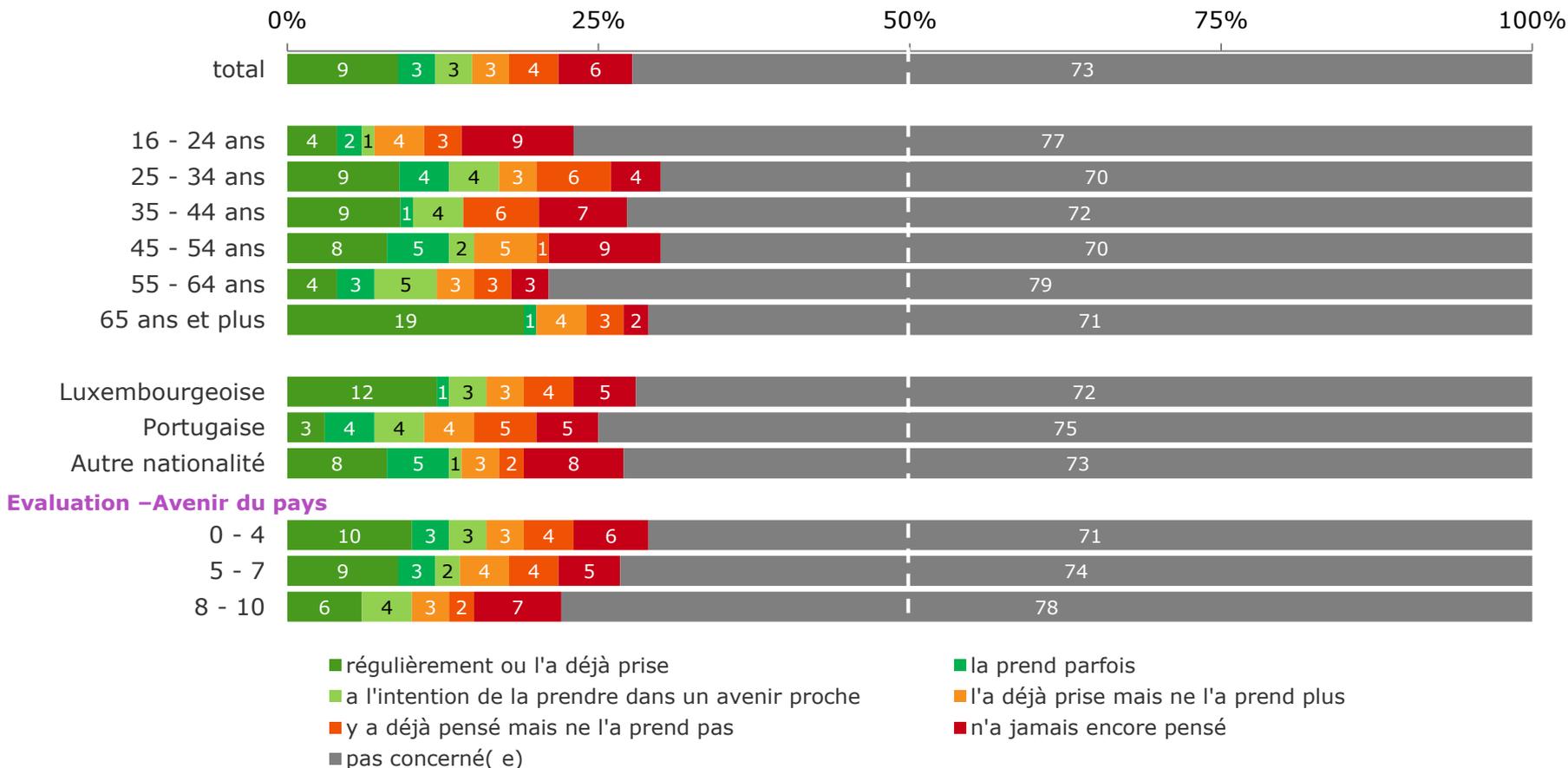


- régulièrement ou l'a déjà prise
- la prend parfois
- a l'intention de la prendre dans un avenir proche
- l'a déjà prise mais ne l'a prend plus
- y a déjà pensé mais ne l'a prend pas
- n'a jamais encore pensé
- pas concerné(e)

Base: Tous (n=524)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

Gestes du quotidien au sein du ménage – Demander moins de loyer pour le logement que je loue afin de ménager le locataire



Base: Tous (n=524)

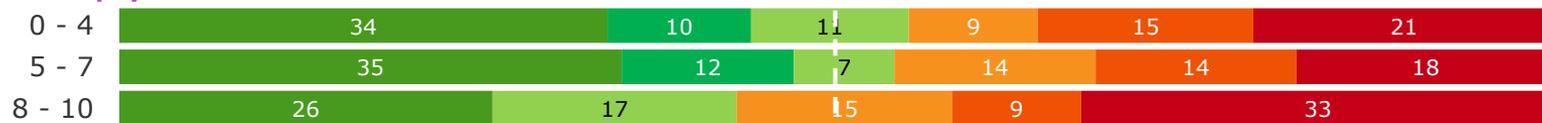
Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

Gestes du quotidien au sein du ménage – Demander moins de loyer pour le logement que je loue afin de ménager le locataire

Base: Personnes concernées (n=142)



Evaluation – Avenir du pays



- régulièrement ou l'a déjà prise
- la prend parfois
- a l'intention de la prendre dans un avenir proche
- l'a déjà prise mais ne l'a prend plus
- y a déjà pensé mais ne l'a prend pas
- n'a jamais encore pensé
- pas concerné(e)

Voici une série de mesures que l'on peut prendre. Veuillez préciser à chaque fois si vous les prenez personnellement ou dans votre ménage.

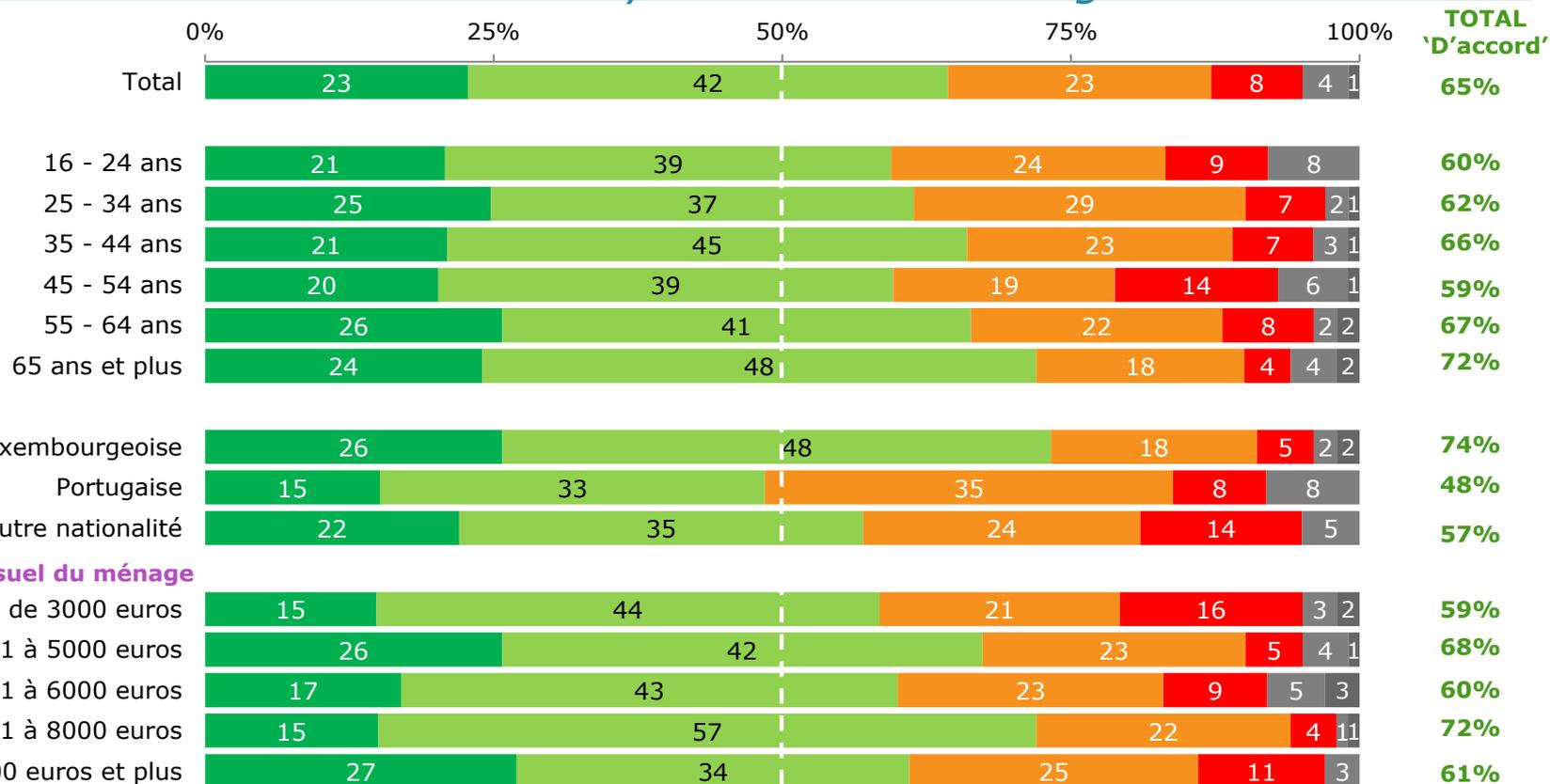
5

Evaluation du style de vie



Evaluation du style de vie –

Nous vivons au-dessus de nos moyens au Luxembourg



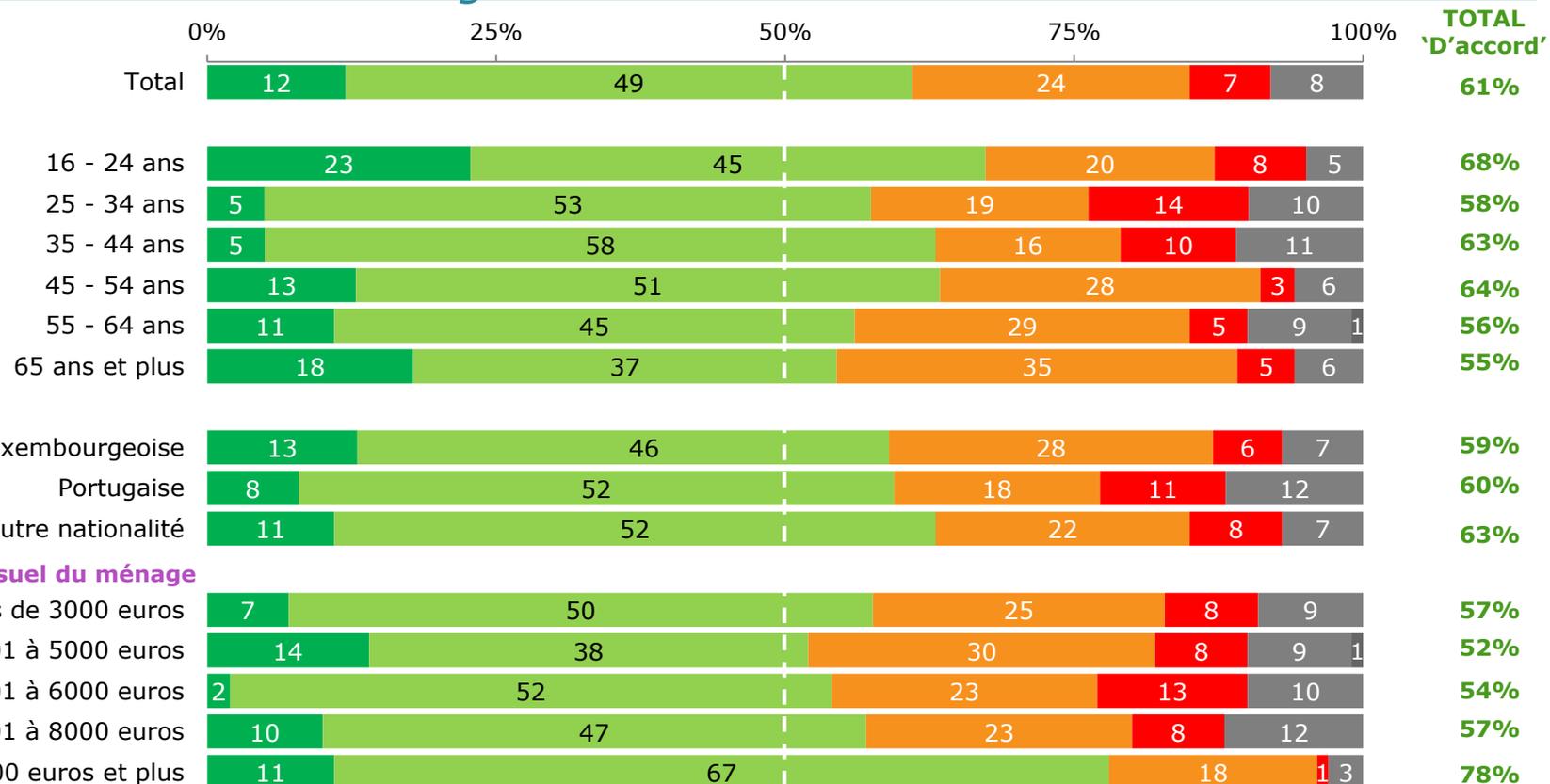
■ tout à fait d'accord ■ plutôt d'accord ■ plutôt pas d'accord ■ pas du tout d'accord ■ ne sais pas ■ ne me concerne pas

Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

Evaluation du style de vie –

La situation du Luxembourg continuera à être bonne à l'avenir



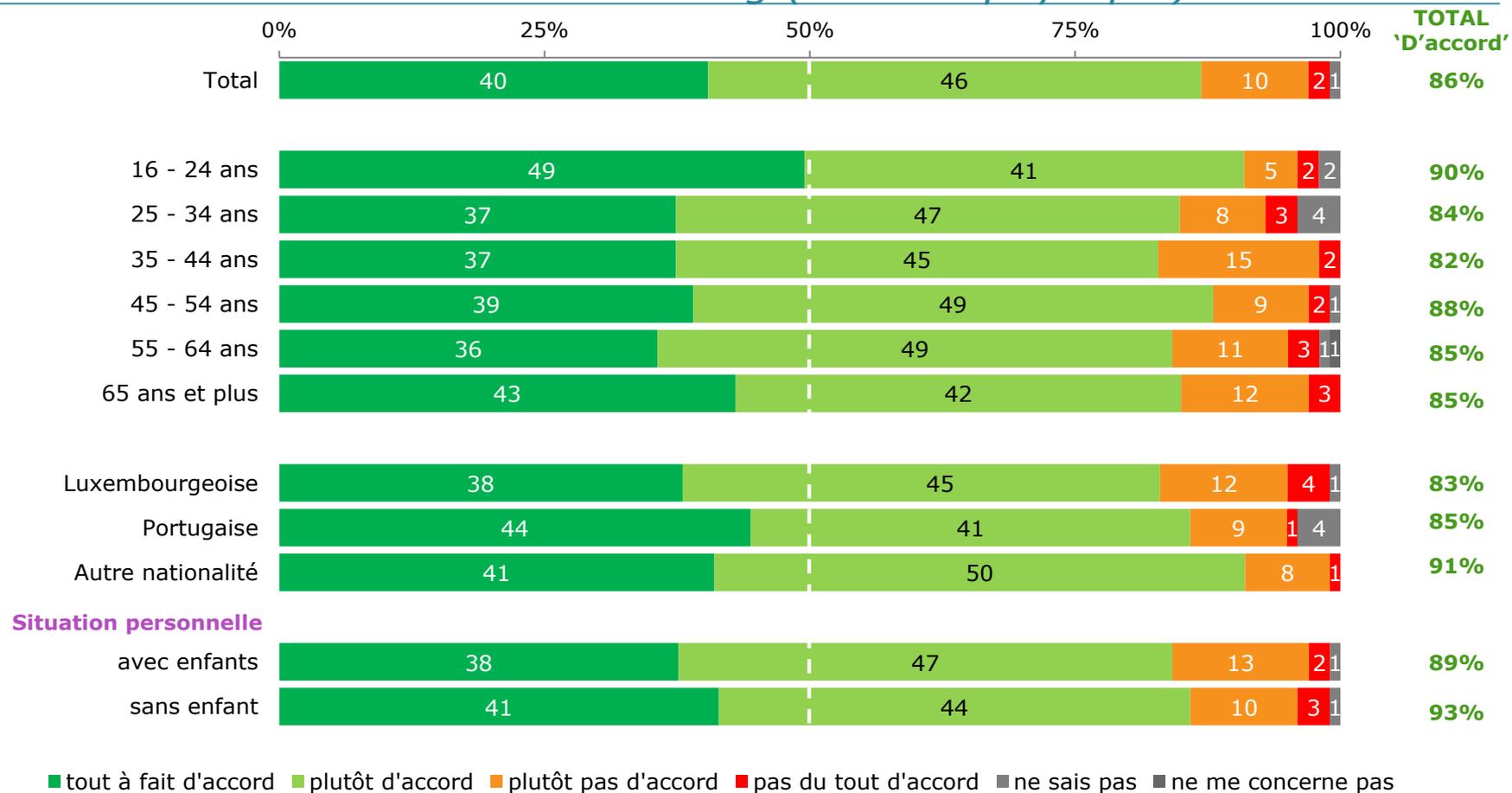
■ tout à fait d'accord ■ plutôt d'accord ■ plutôt pas d'accord ■ pas du tout d'accord ■ ne sais pas ■ ne me concerne pas

Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

Evaluation du style de vie –

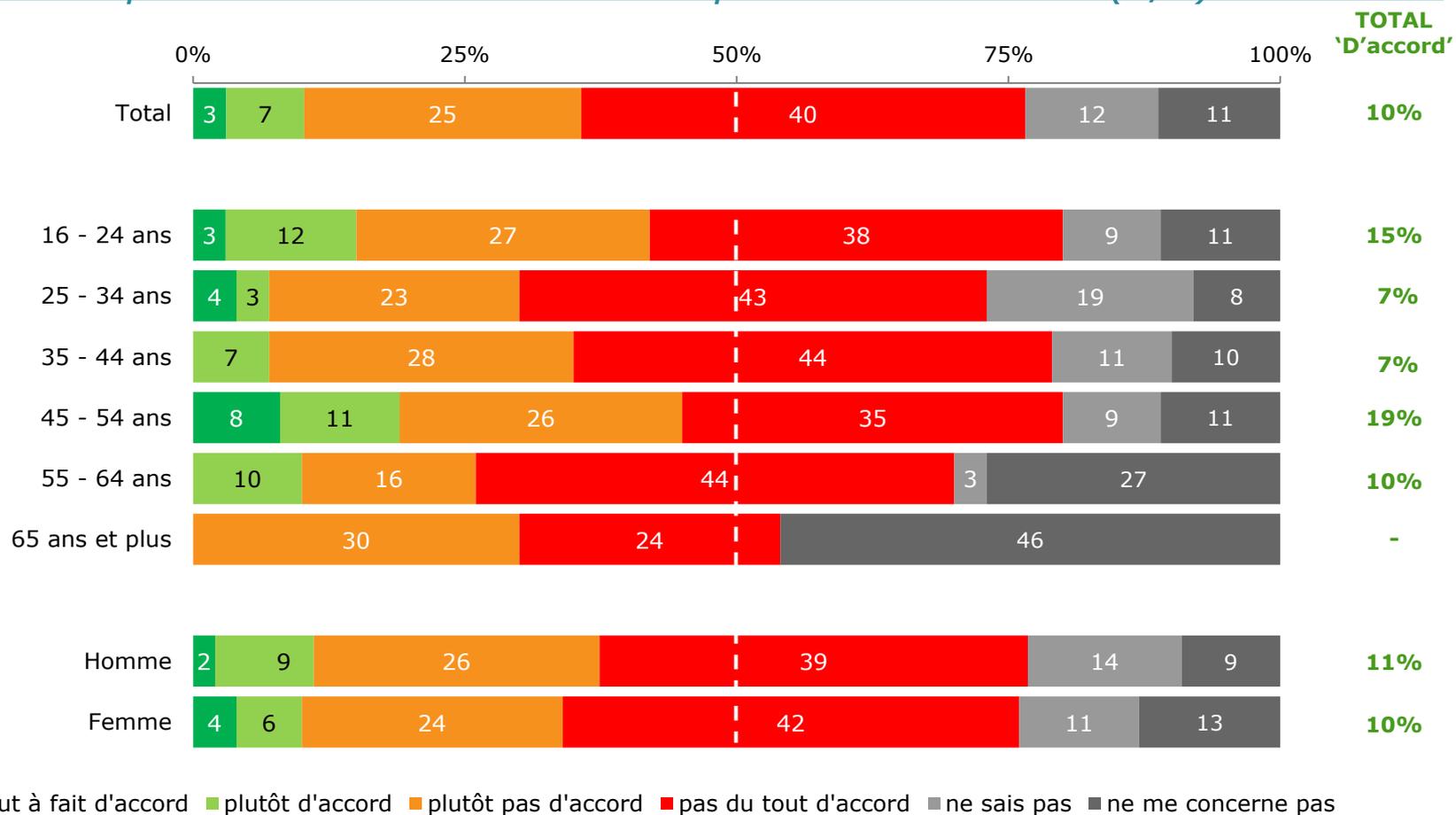
Je me sens en sécurité au Luxembourg (sécurité physique)



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

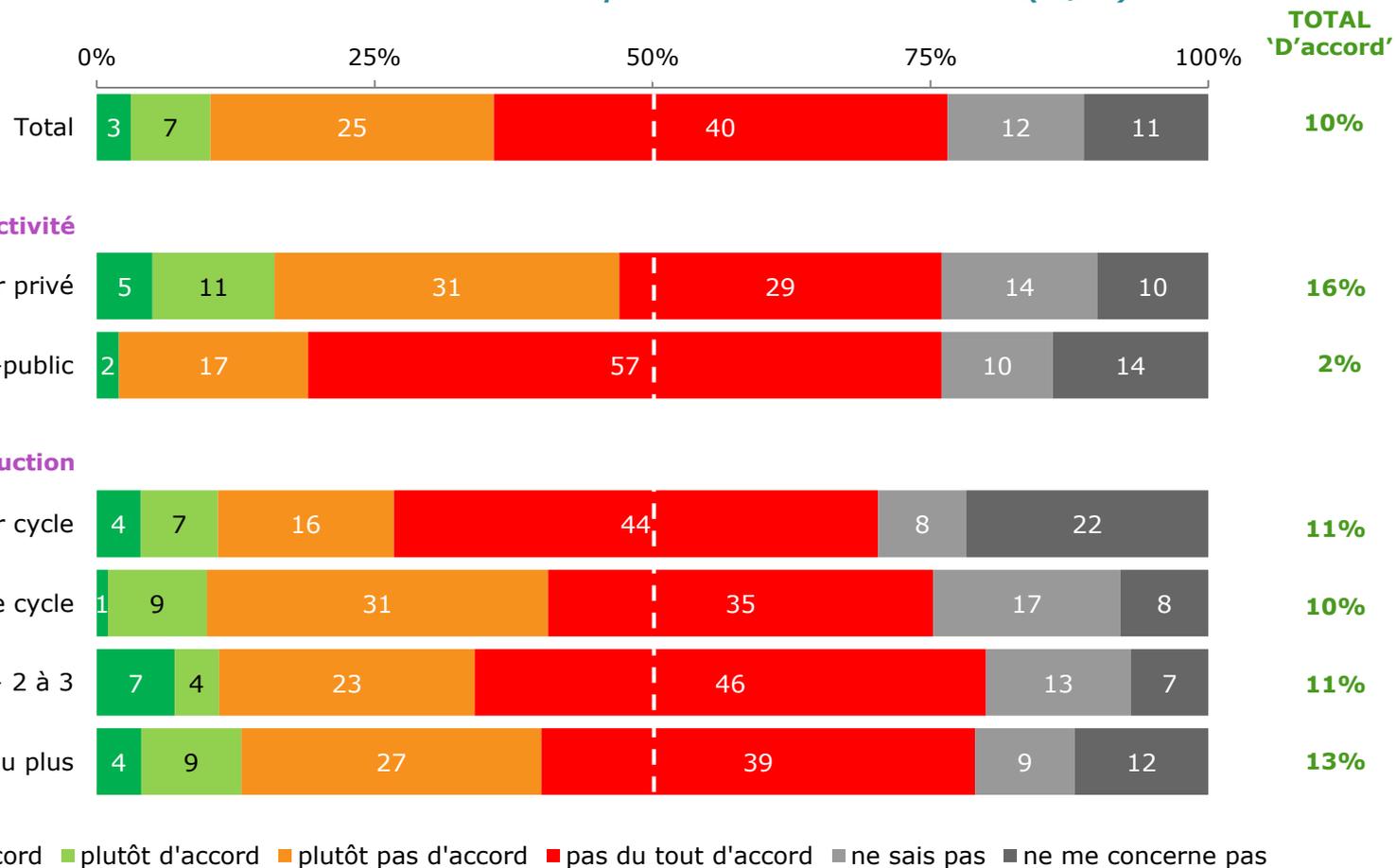
Evaluation du style de vie – Je risque de perdre mon emploi au cours des prochains mois ou des 2 à 3 prochaines années (1/2)



Base: Personnes actives (n=331)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

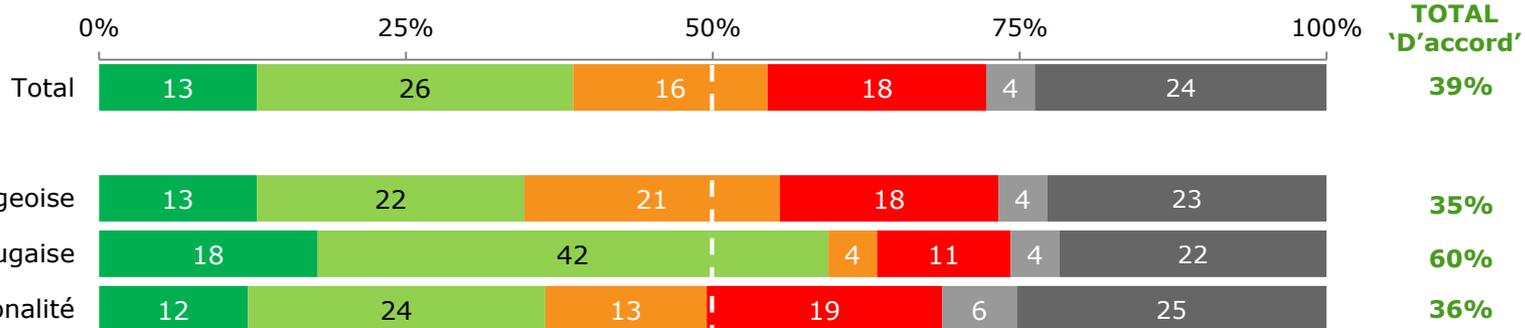
Evaluation du style de vie – Je risque de perdre mon emploi au cours des prochains mois ou des 2 à 3 prochaines années (2/2)



Base: Personnes actives (n=331)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

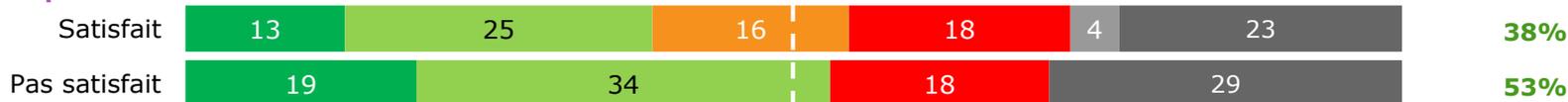
Evaluation du style de vie – *Je n'ai pas les fonds nécessaires pour mieux isoler mon habitation ou pour l'aménager de manière à en réduire la consommation d'énergie*



Revenu mensuel du ménage



Satisfaction de vie personnelle

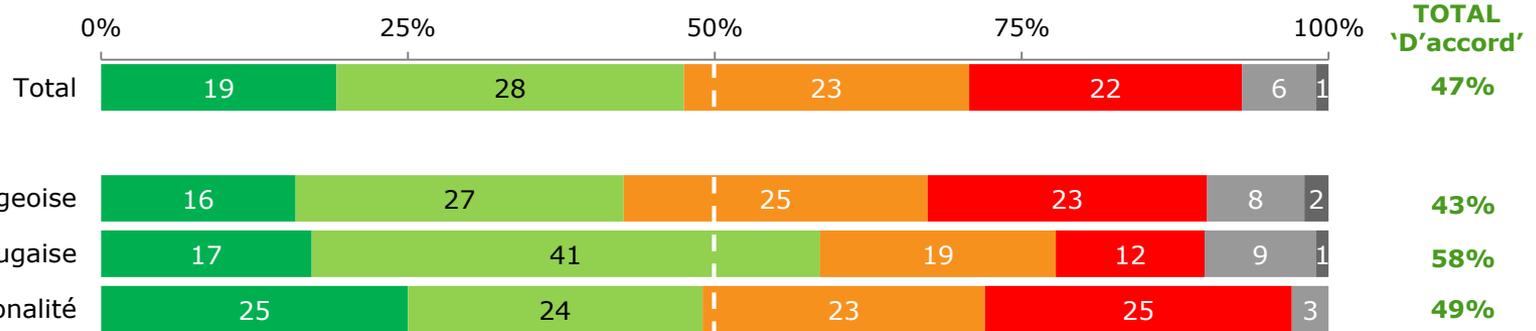


■ tout à fait d'accord ■ plutôt d'accord ■ plutôt pas d'accord ■ pas du tout d'accord ■ ne sais pas ■ ne me concerne pas

Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

Evaluation du style de vie – *Le pouvoir d'achat de mon ménage s'est détérioré au cours des 5 dernières années*



Revenu mensuel du ménage



Satisfaction de vie personnelle

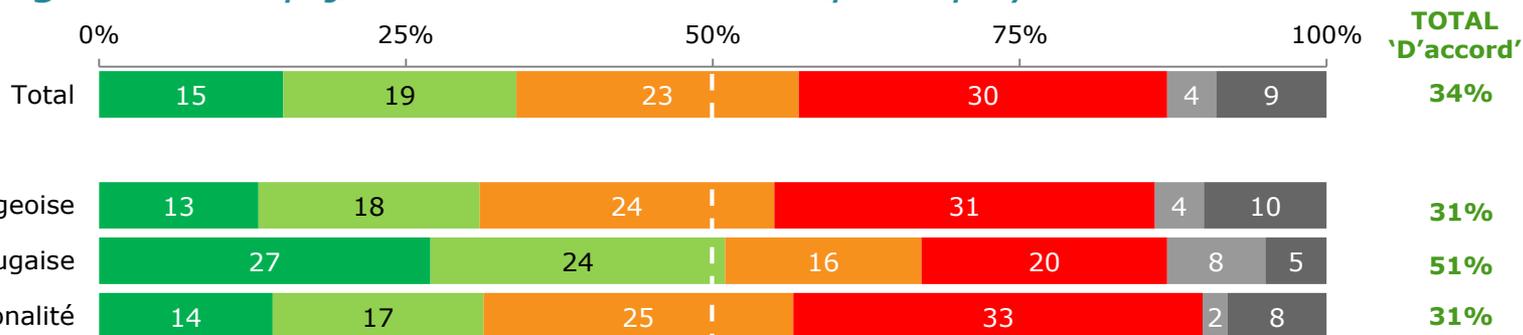


■ tout à fait d'accord ■ plutôt d'accord ■ plutôt pas d'accord ■ pas du tout d'accord ■ ne sais pas ■ ne me concerne pas

Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

Evaluation du style de vie – *Il y a des mois où le(s) revenu(s) de mon ménage sont trop justes ou insuffisants pour payer les frais courants*



Revenu mensuel du ménage



Satisfaction de vie personnelle

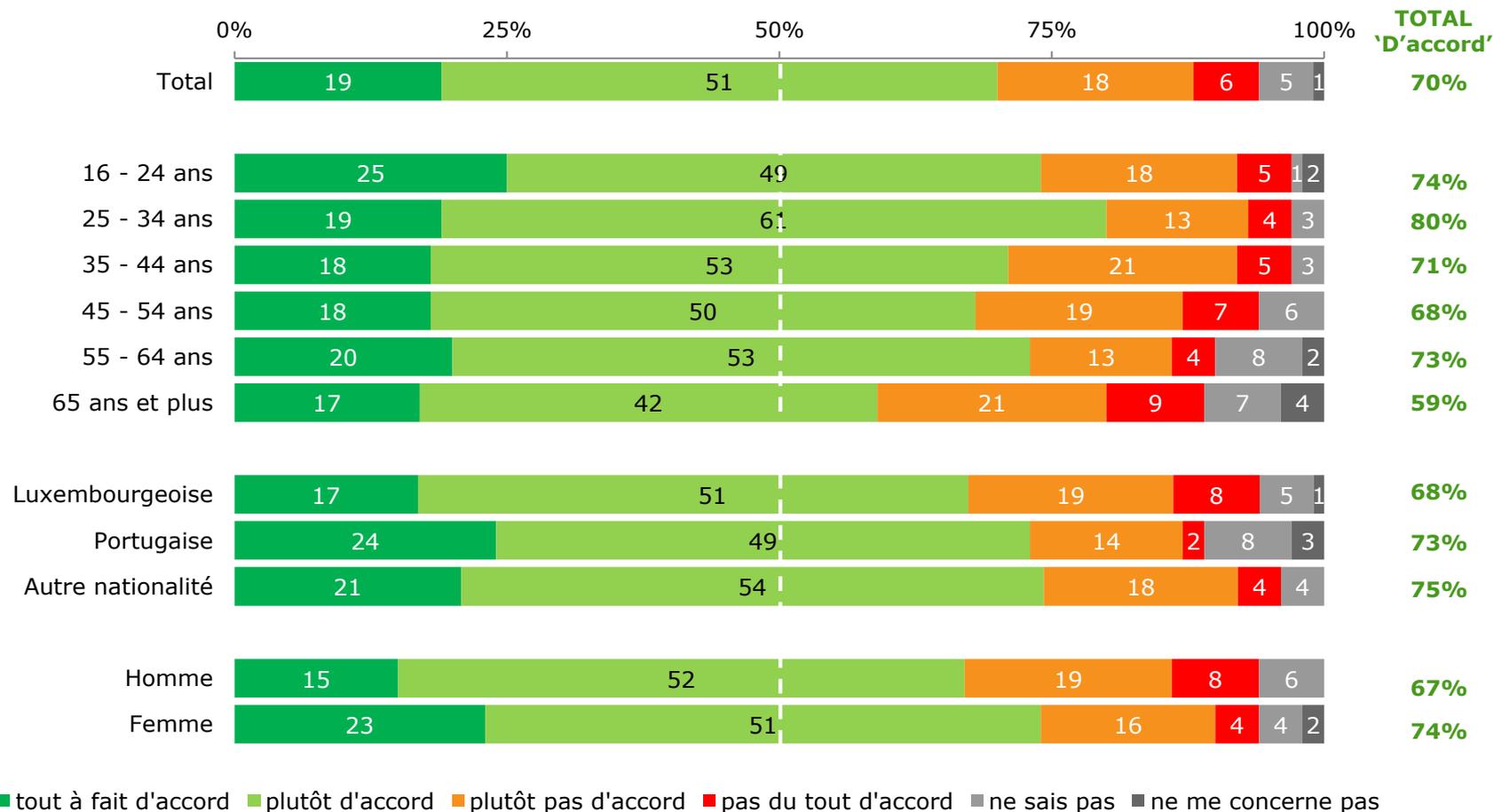


■ tout à fait d'accord ■ plutôt d'accord ■ plutôt pas d'accord ■ pas du tout d'accord ■ ne sais pas ■ ne me concerne pas

Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

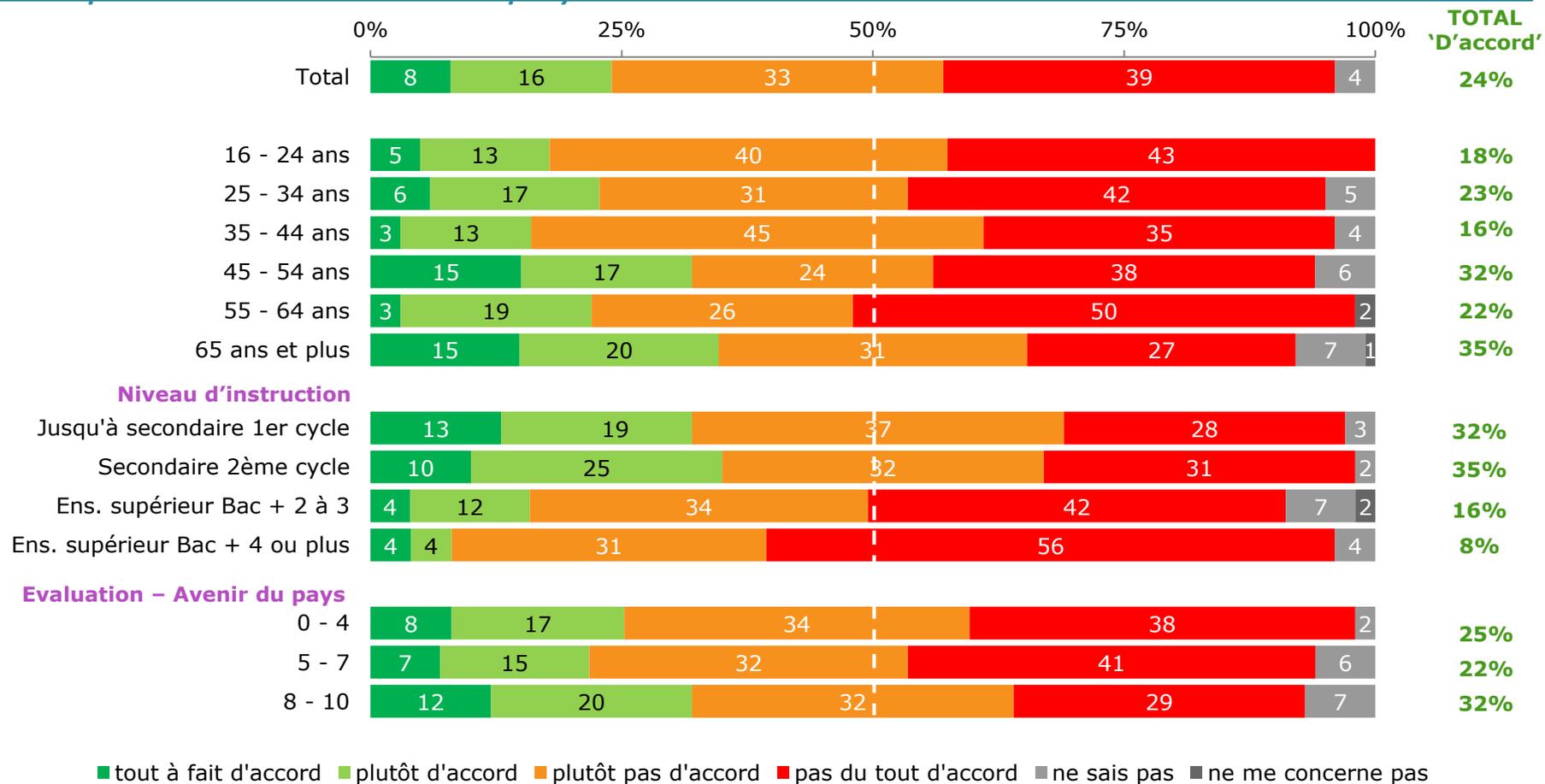
Evaluation du style de vie – Dans le fond, je suis prêt(e) à modifier mon style de vie et à renoncer à un certain confort matériel si cela s'avère nécessaire à l'avenir



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

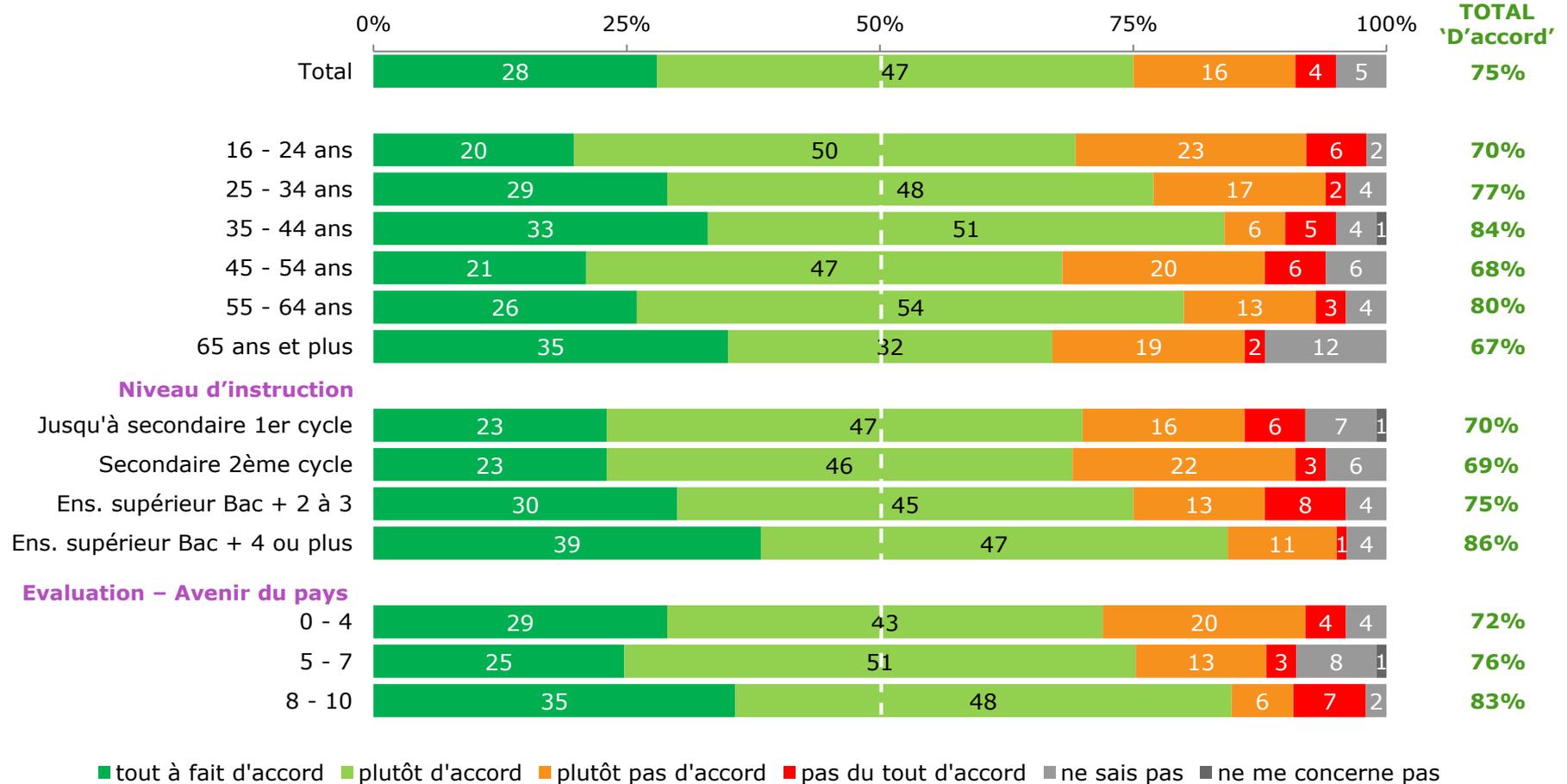
Evaluation du style de vie – *Ce n'est pas à moi de réfléchir aux problèmes de notre pays et de chercher des solutions*



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

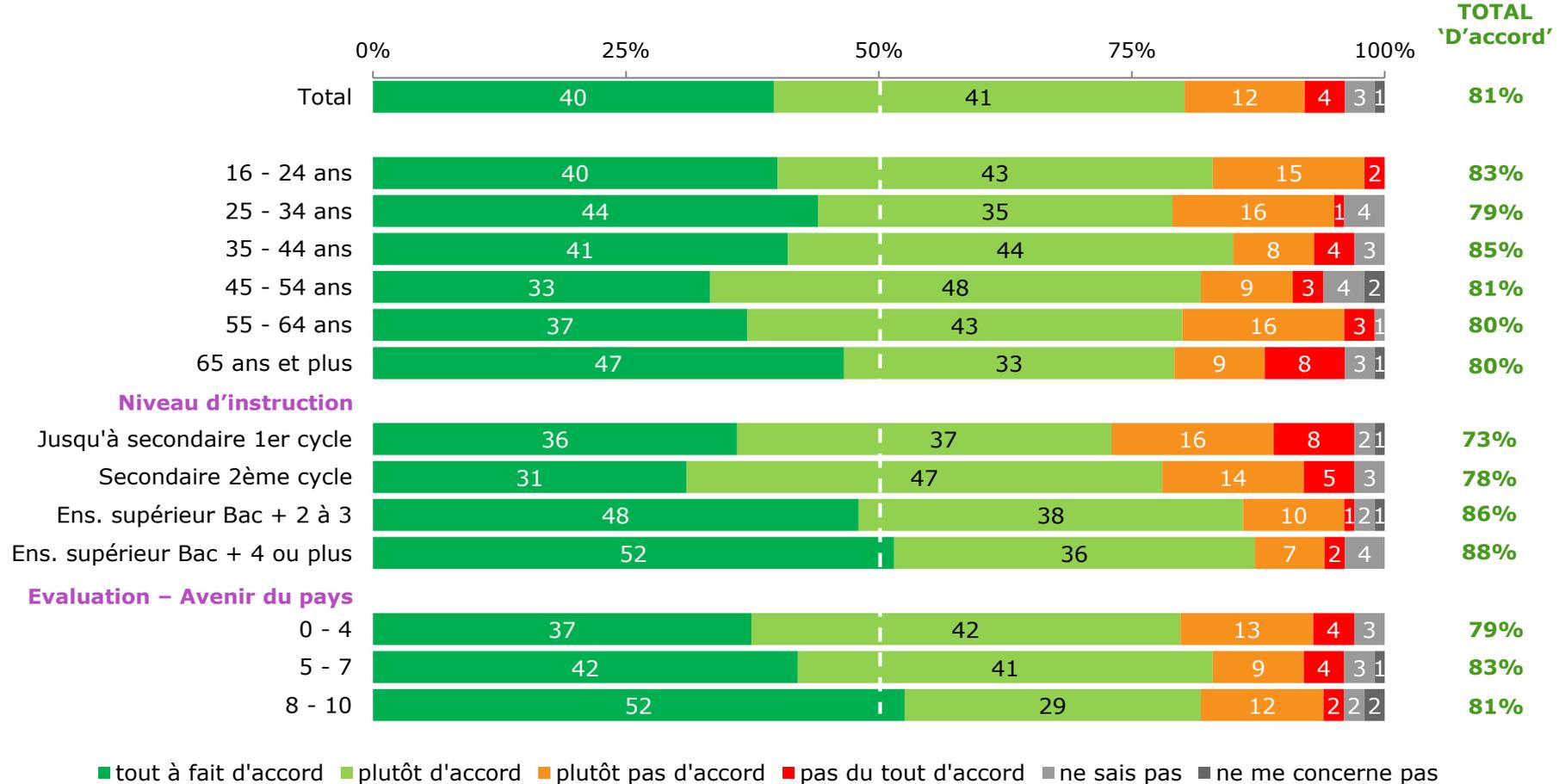
Evaluation du style de vie – *Je me sens personnellement concerné(e) et responsable lorsqu'il s'agit de réfléchir à la situation du Luxembourg à l'avenir*



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

Evaluation du style de vie – *Mon comportement personnel est important pour permettre à la société de changer*



Base: Tous (n=524)

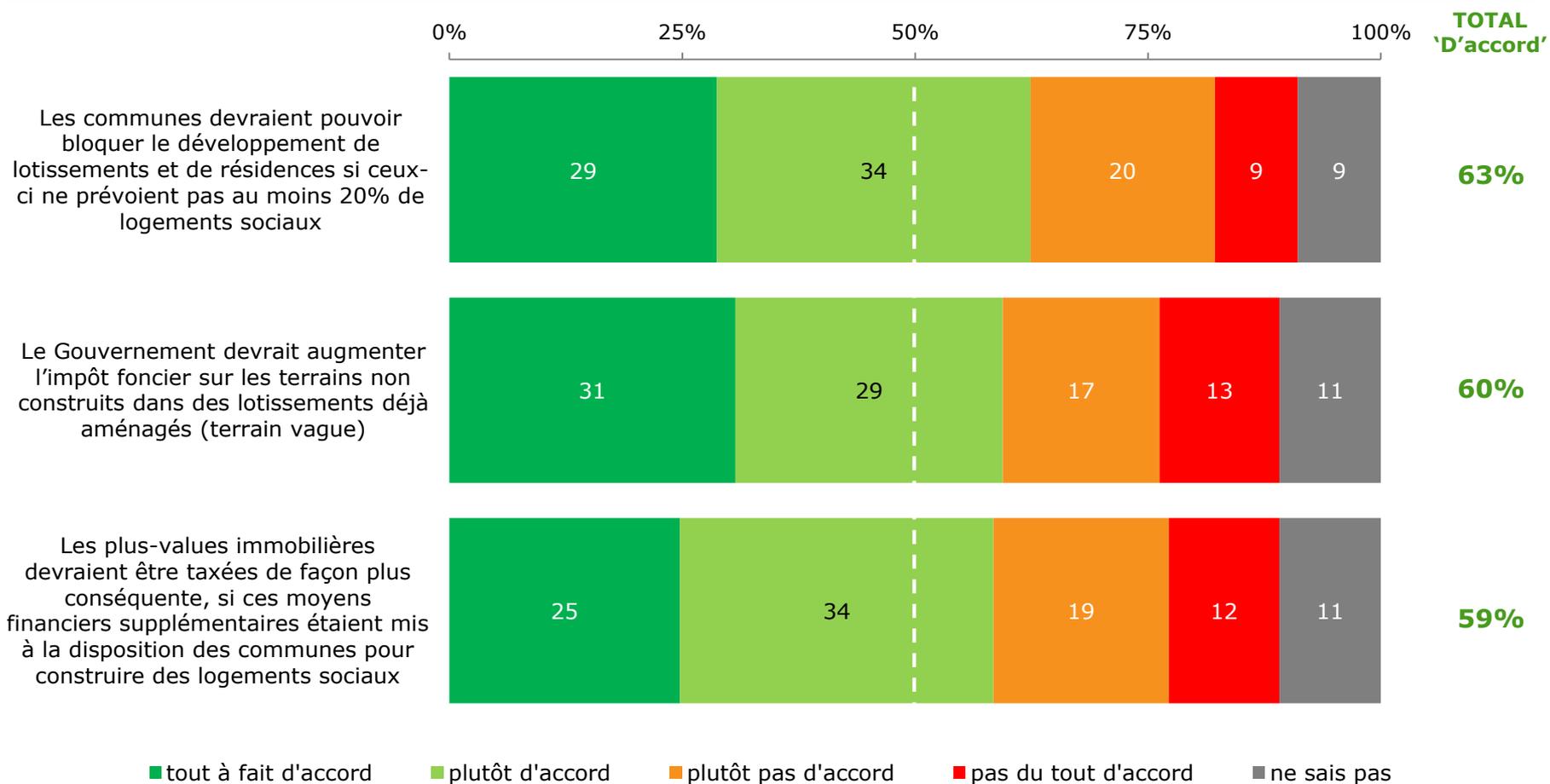
Voici quelques affirmations dans le contexte de notre style de vie au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

6

Thèses d'avenir du CSDD



Contexte de la situation du logement

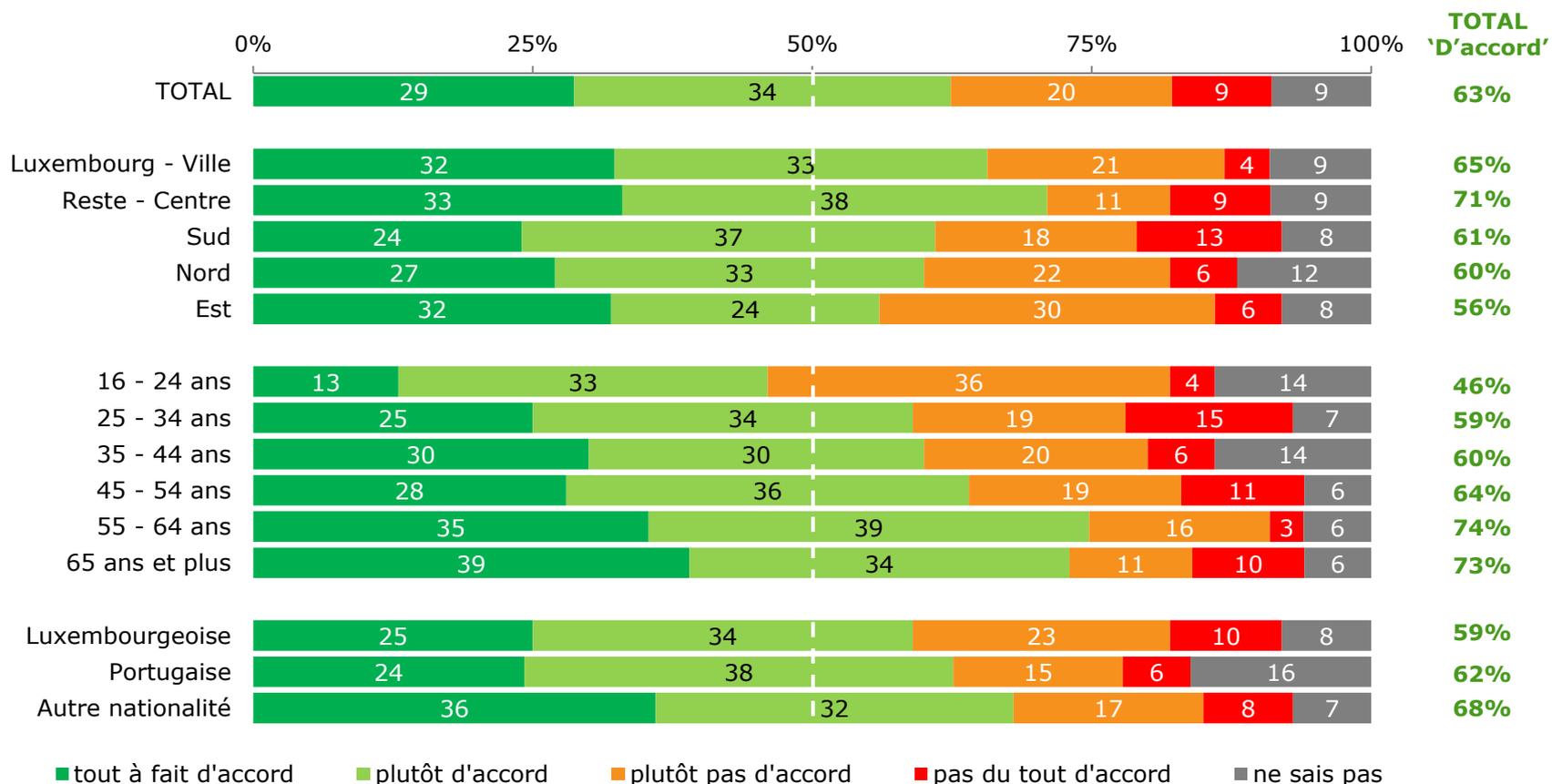


Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de la situation du logement au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

Contexte de la situation du logement –

Possibilité pour les communes de bloquer le développement de lotissements et résidences si moins de 20% de logements sociaux

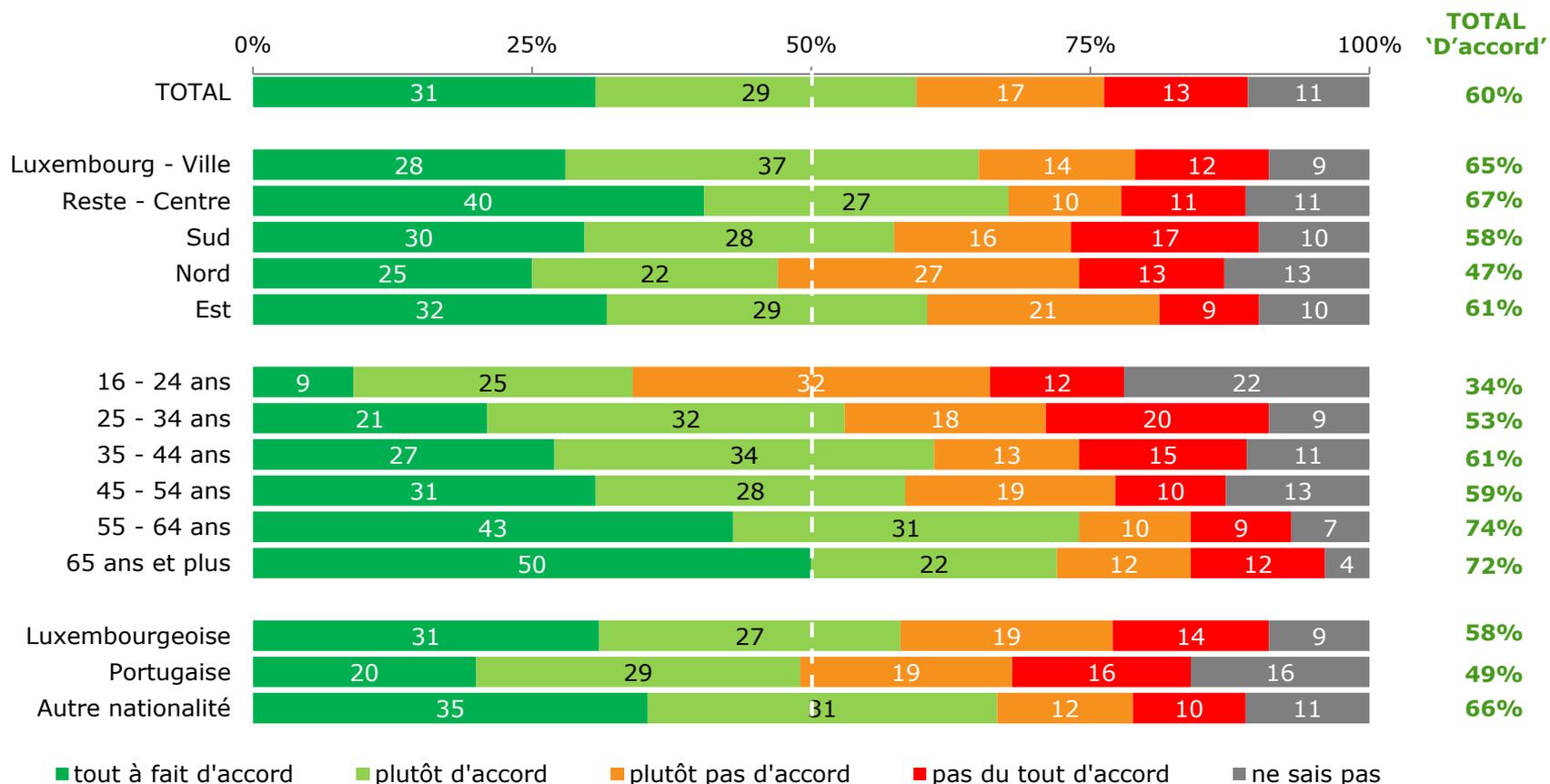


Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de la situation du logement au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

Contexte de la situation du logement –

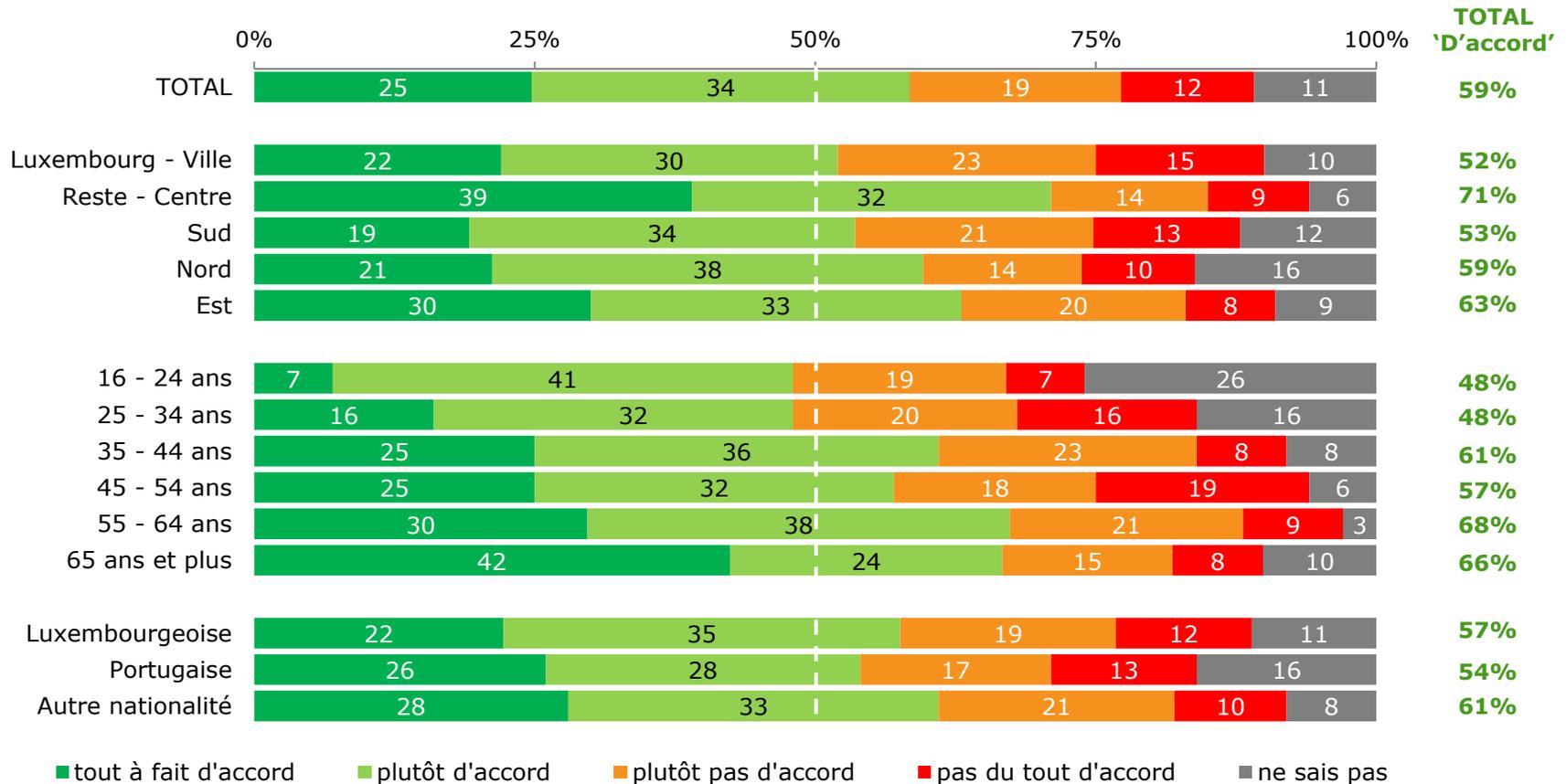
Le Gouvernement devrait augmenter l'impôt foncier sur les terrains non construits dans des lotissements déjà aménagés (terrain vague)



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de la situation du logement au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

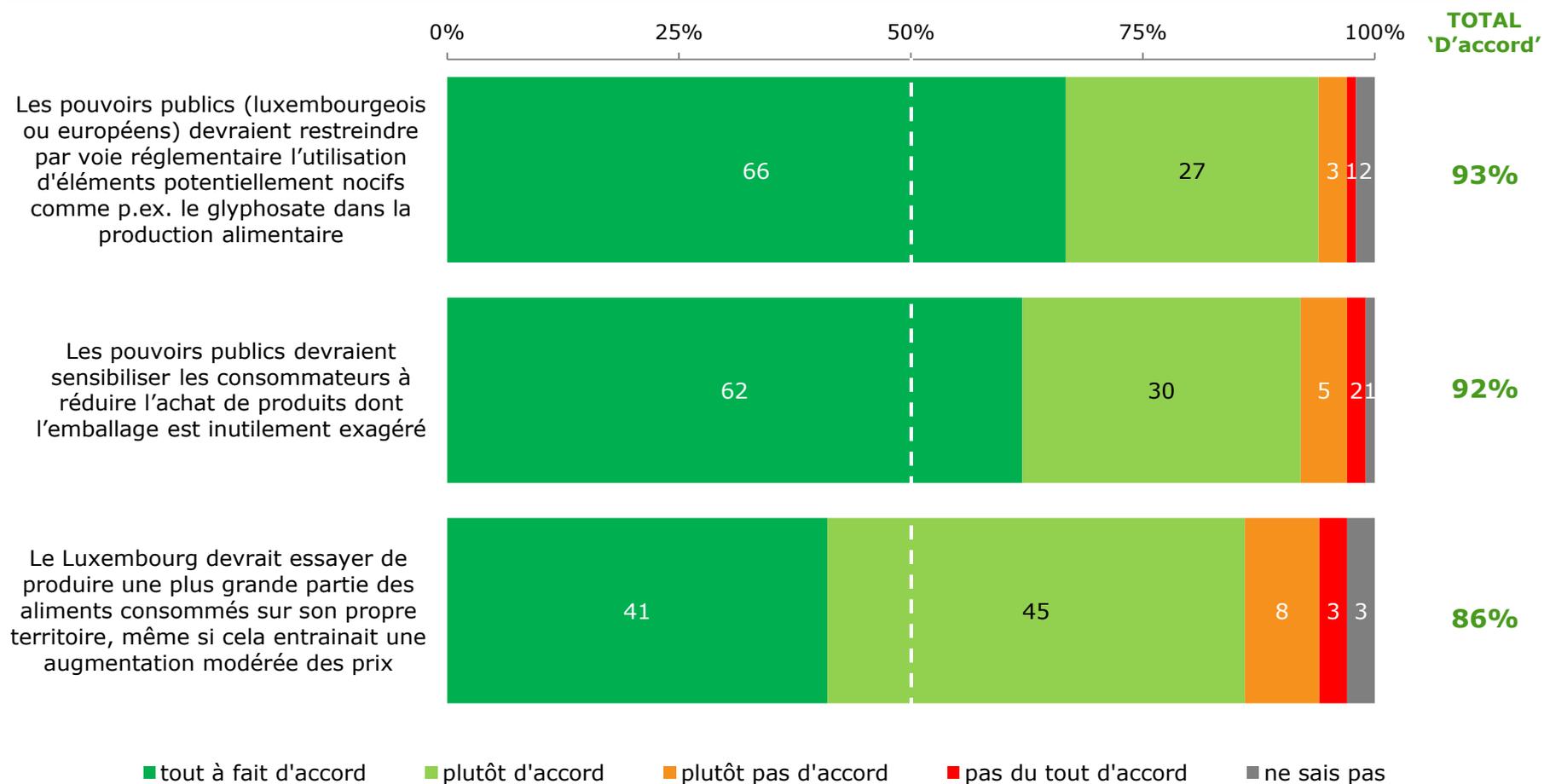
Contexte de la situation du logement – Taxation plus conséquente des plus-values immobilières, si ces moyens financiers supplémentaires étaient mis à la disposition des communes pour construire des logements sociaux



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de la situation du logement au Luxembourg. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

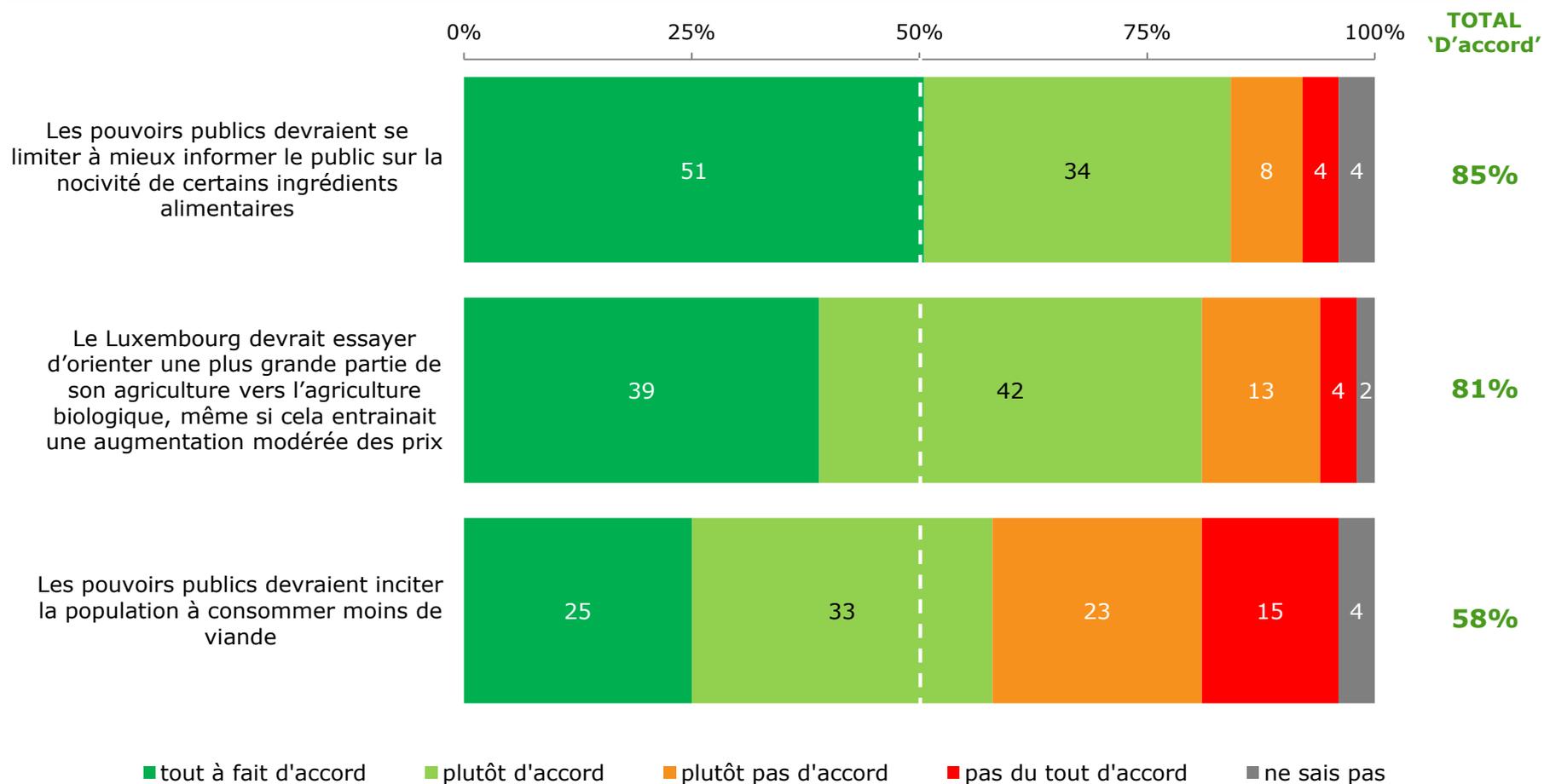
Contexte de l'alimentation (1/2)



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de l'alimentation. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

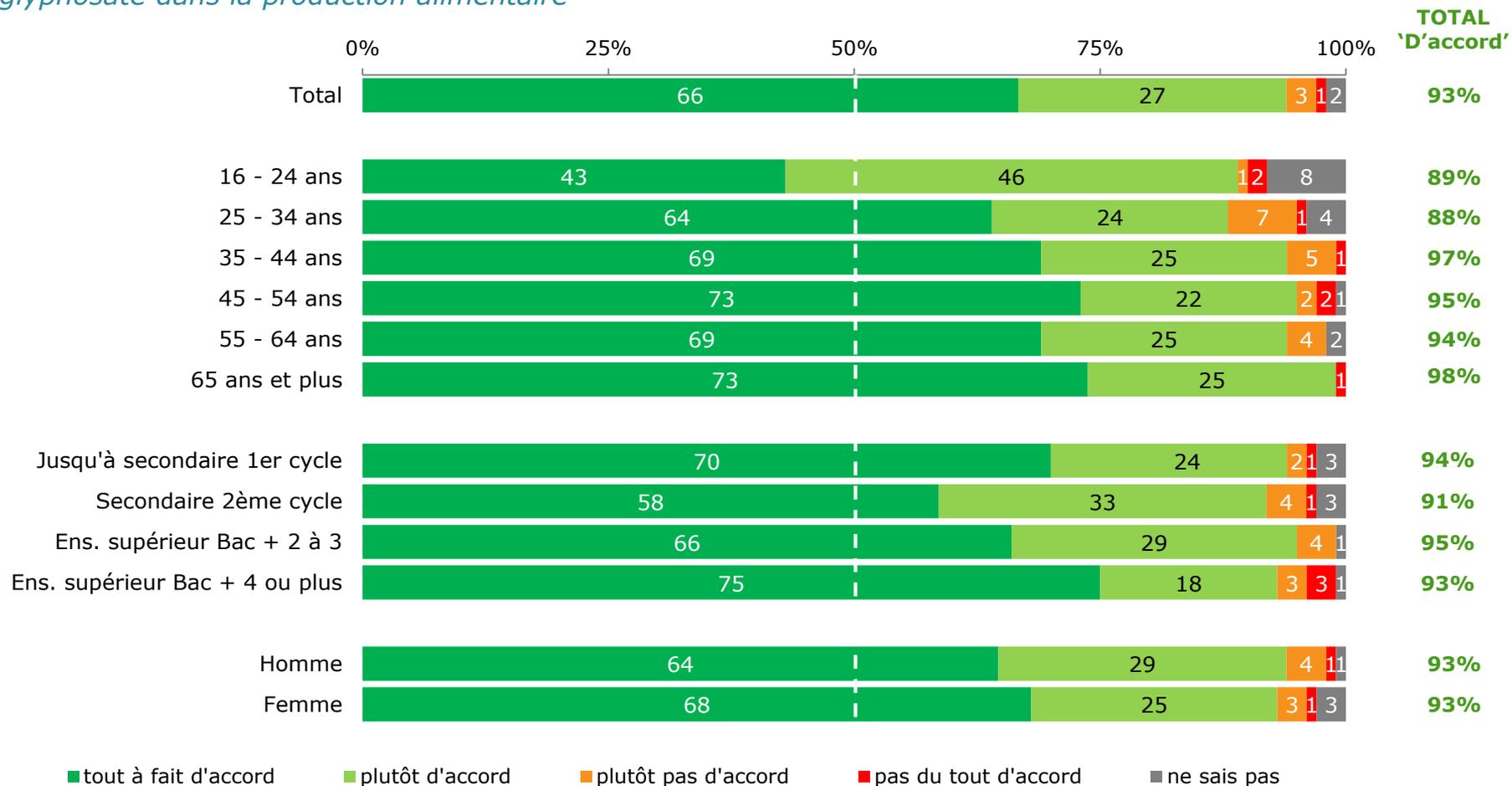
Contexte de l'alimentation (2/2)



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de l'alimentation. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

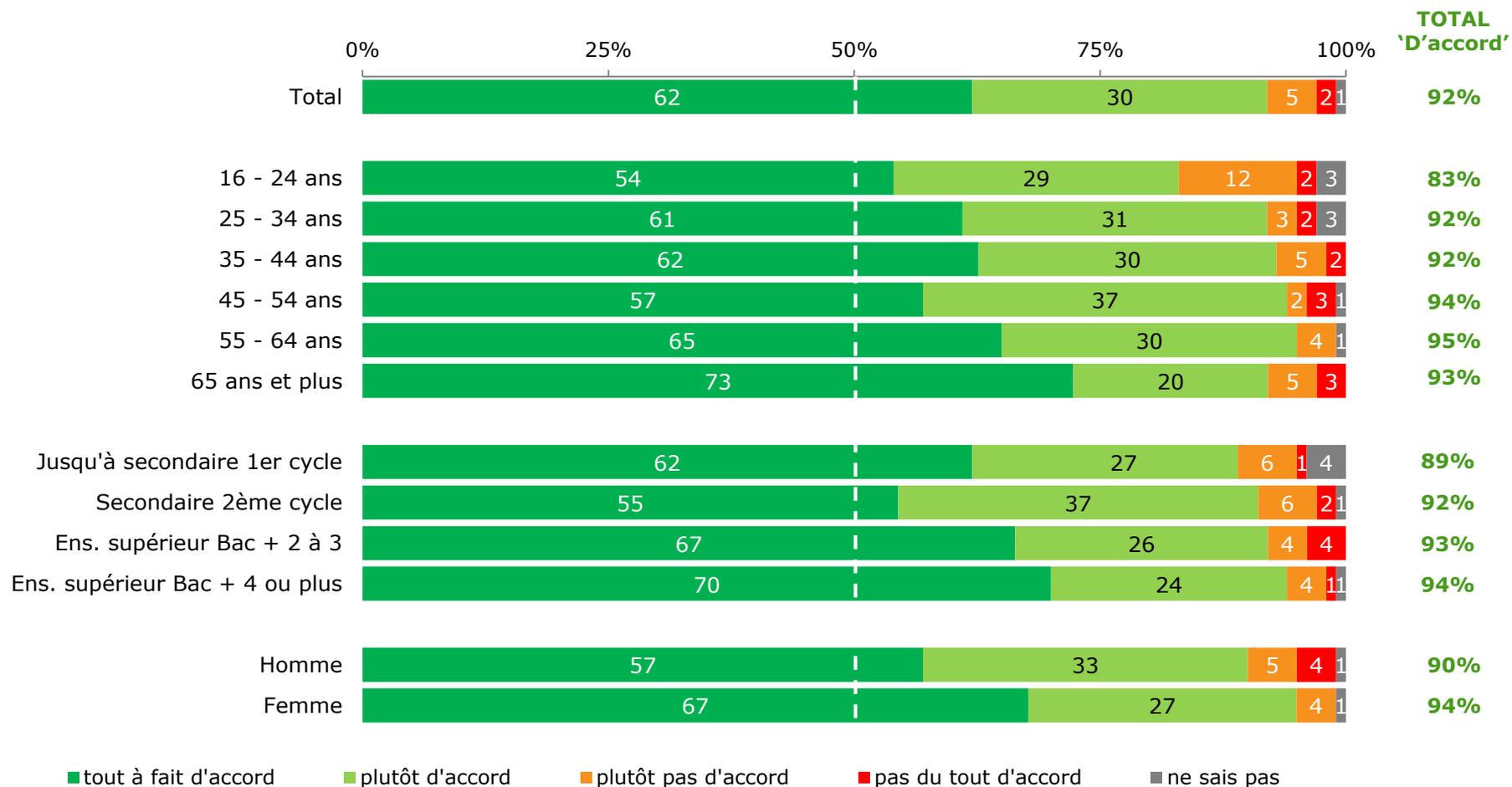
Contexte de l'alimentation – Les pouvoirs publics (luxembourgeois ou européens) devraient restreindre par voie réglementaire l'utilisation d'éléments potentiellement nocifs comme p.ex. le glyphosate dans la production alimentaire



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de l'alimentation. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

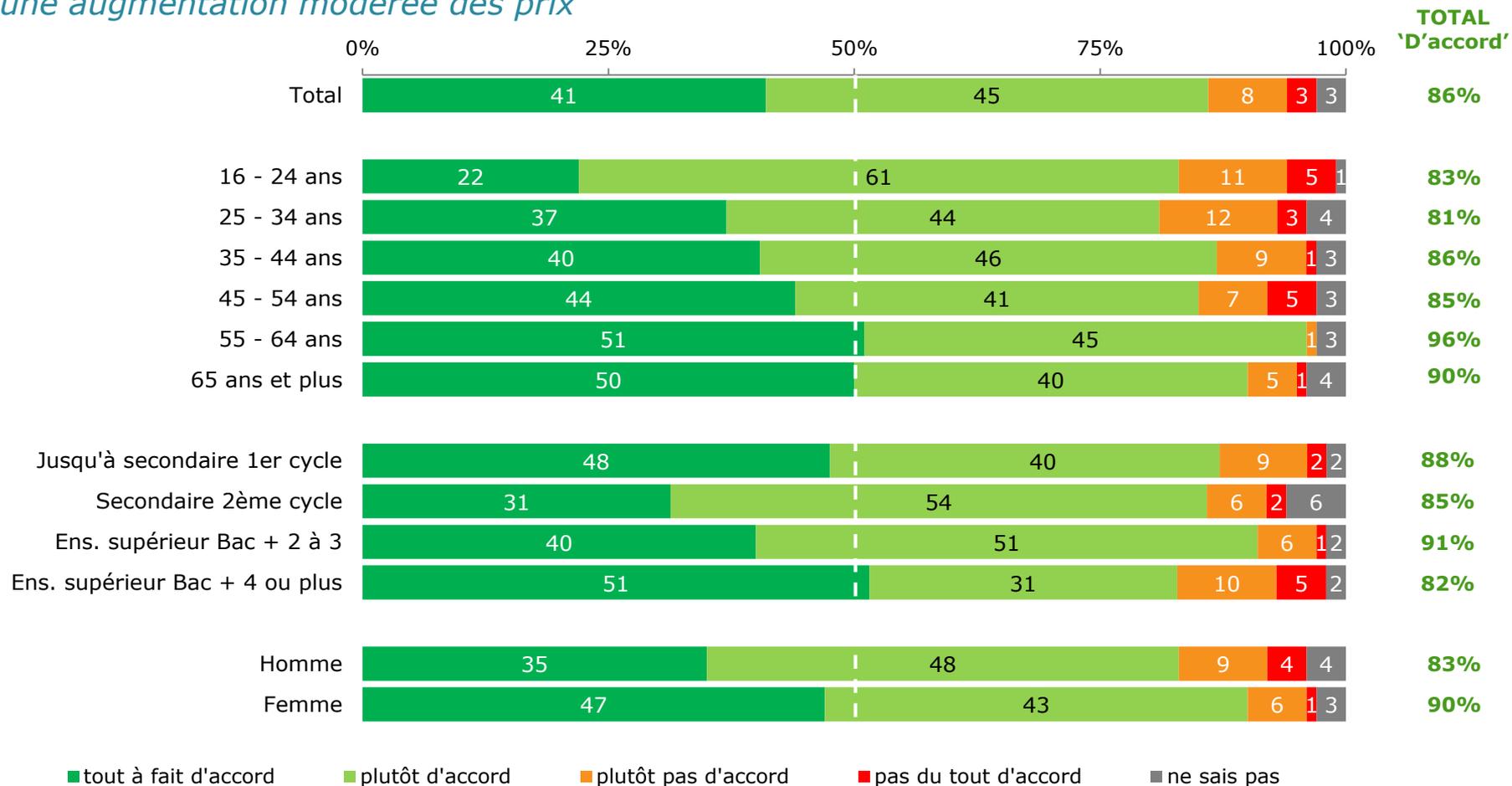
Contexte de l'alimentation – Les pouvoirs publics devraient sensibiliser les consommateurs à réduire l'achat de produits dont l'emballage est inutilement exagéré



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de l'alimentation. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

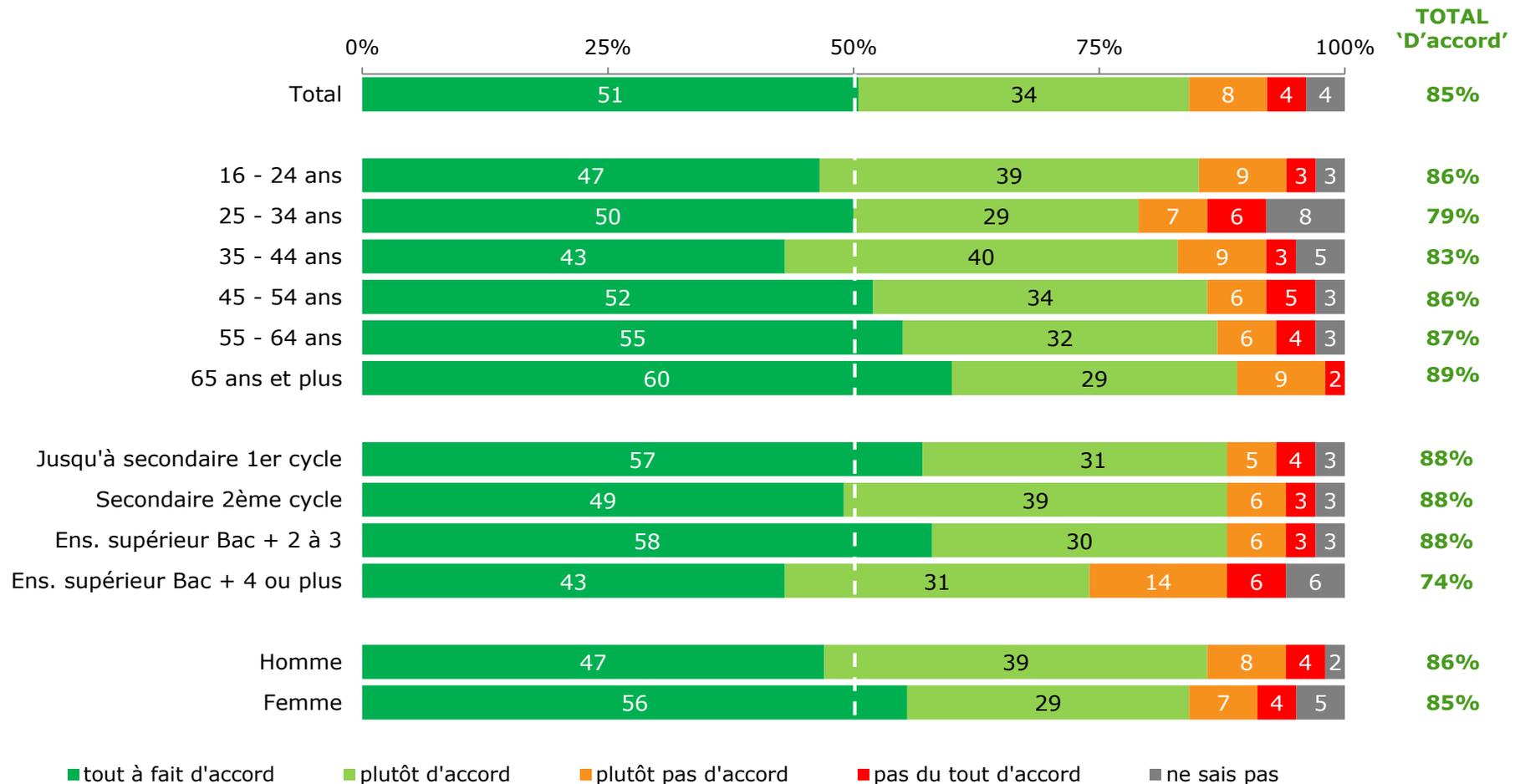
Contexte de l'alimentation – *Le Luxembourg devrait essayer de produire une plus grande partie des aliments consommés sur son propre territoire, même si cela entraînerait une augmentation modérée des prix*



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de l'alimentation. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

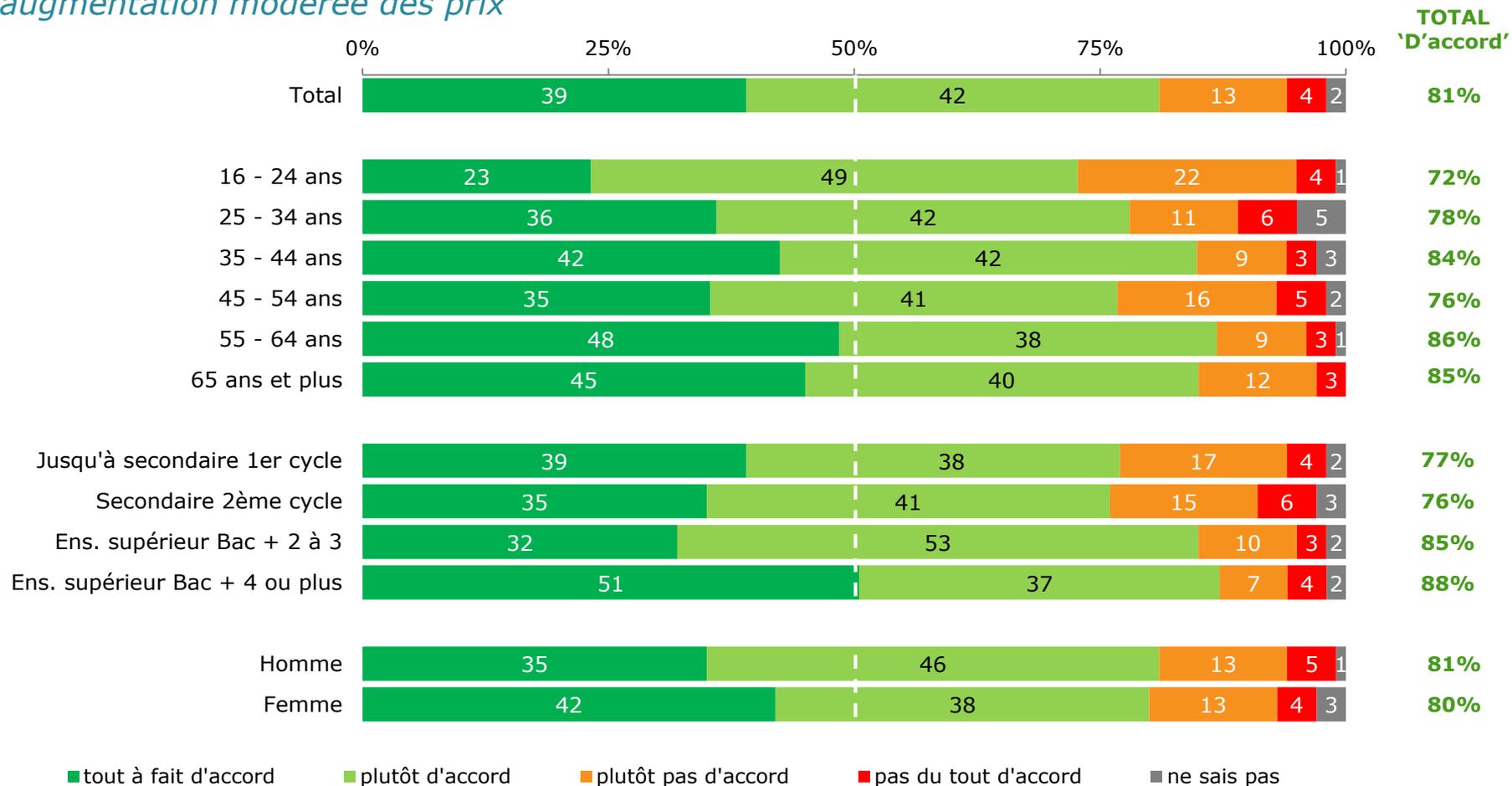
Contexte de l'alimentation – Les pouvoirs publics devraient se limiter à mieux informer le public sur la nocivité de certains ingrédients alimentaires



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de l'alimentation. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

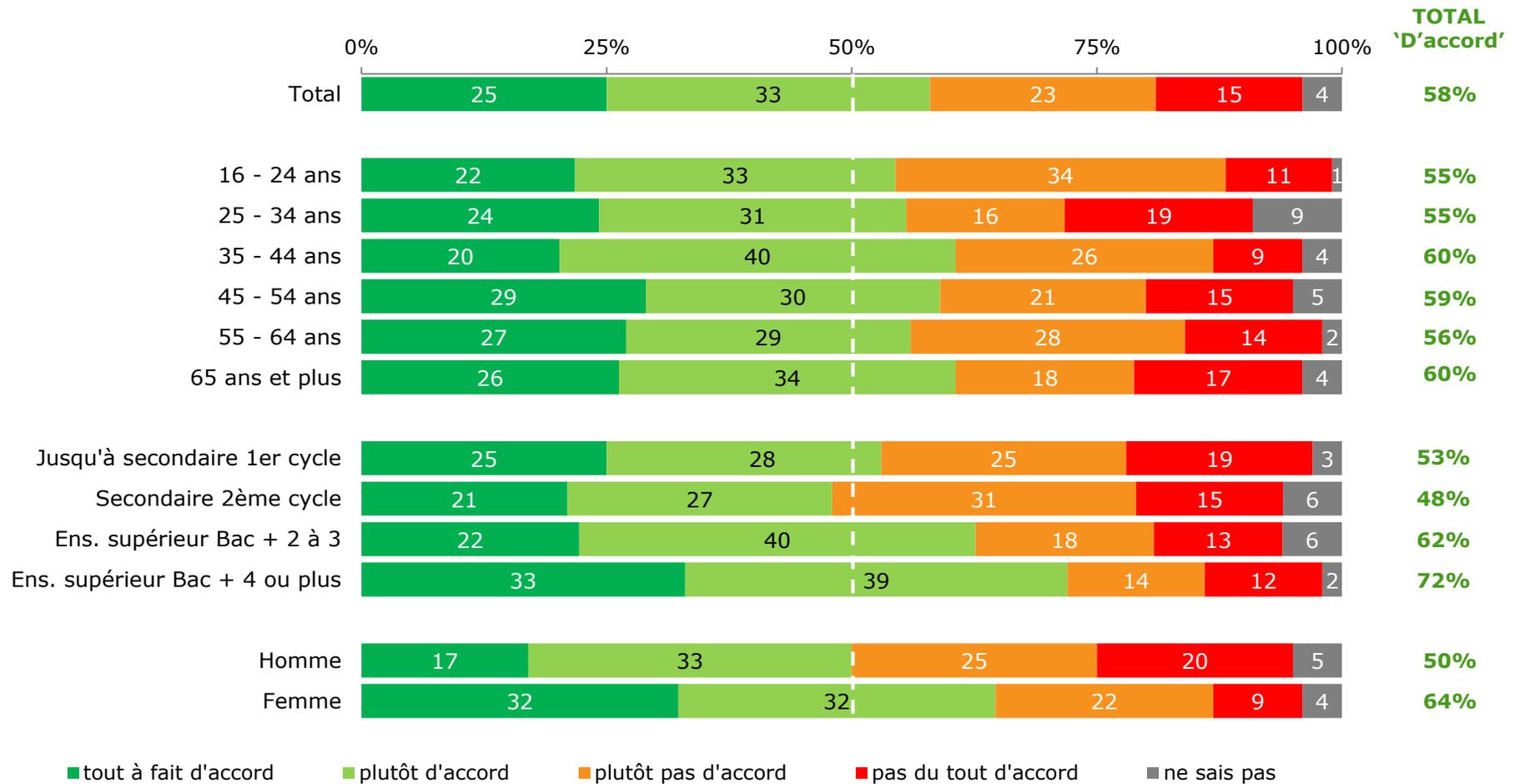
Contexte de l'alimentation – *Le Luxembourg devrait essayer d'orienter une plus grande partie de son agriculture vers l'agriculture biologique, même si cela entraînait une augmentation modérée des prix*



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de l'alimentation. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

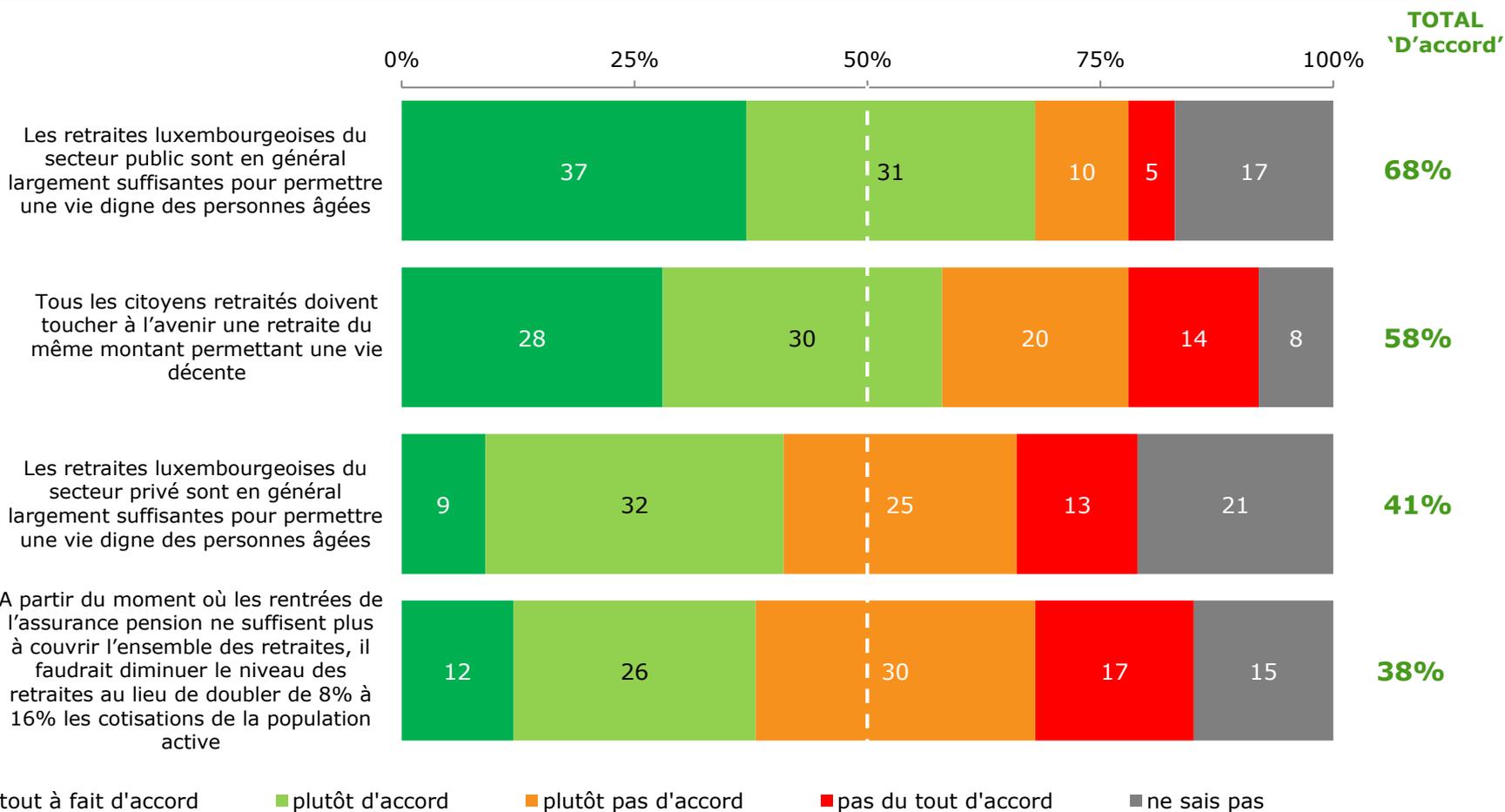
Contexte de l'alimentation – Les pouvoirs publics devraient inciter la population à consommer moins de viande



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte de l'alimentation. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

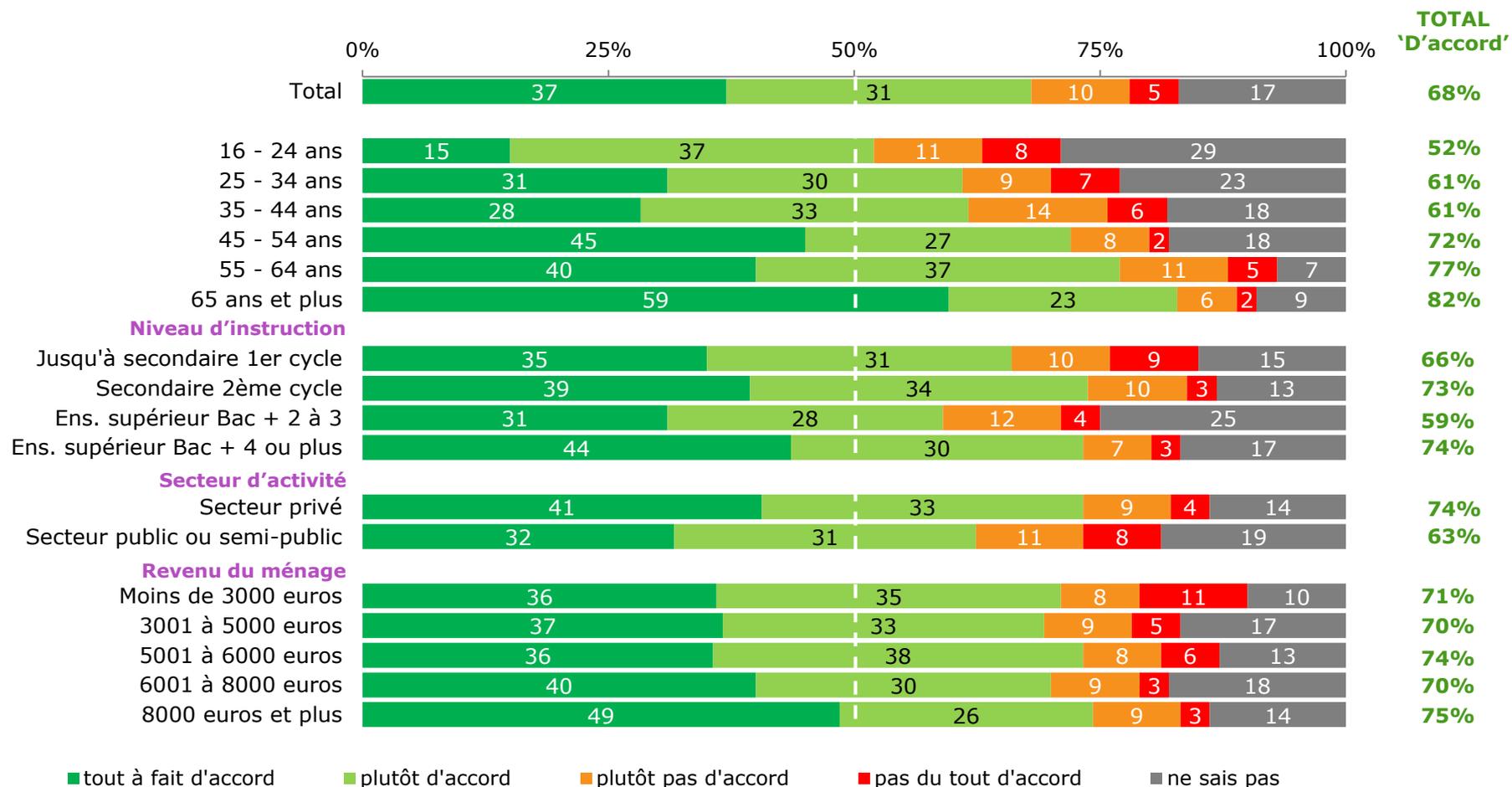
Contexte des pensions du Luxembourg



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte des pensions. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

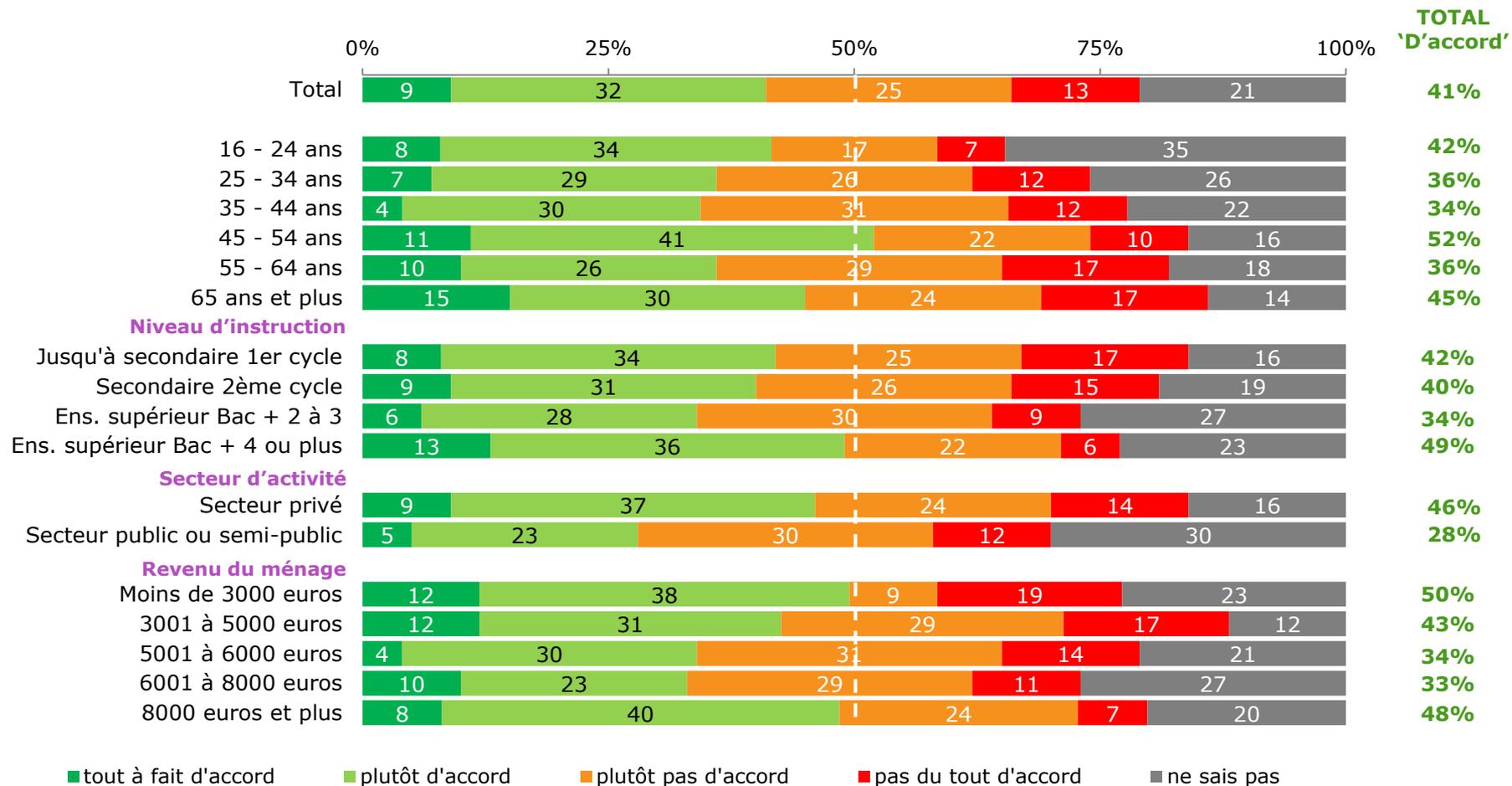
Contexte des pensions – Les retraites Luxembourgeoises du secteur **public** sont en général largement suffisantes pour permettre une vie digne des personnes âgées



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte des pensions. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

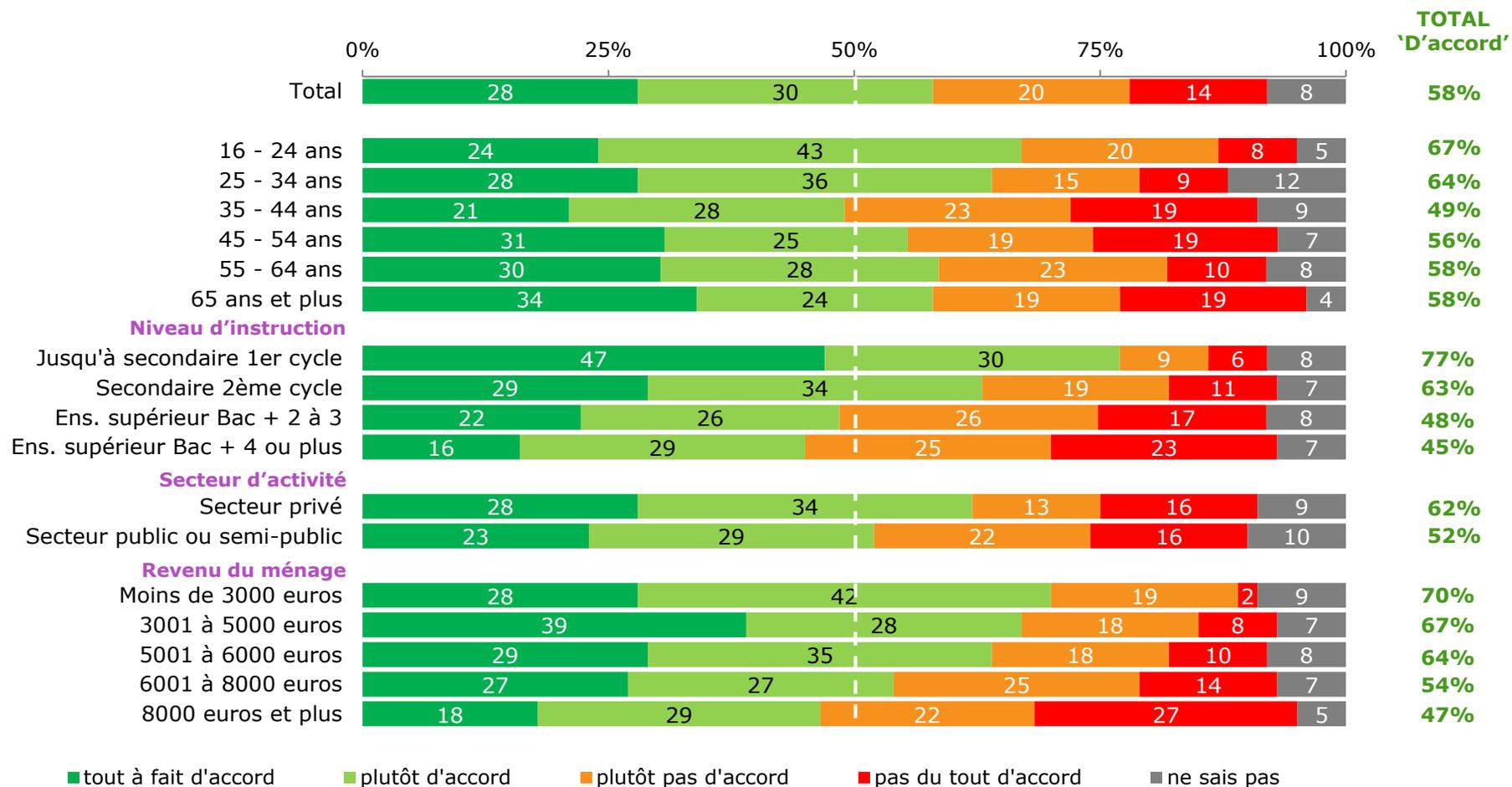
Contexte des pensions – Les retraites Luxembourgeoises du secteur **privé** sont en général largement suffisantes pour permettre une vie digne des personnes âgées



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte des pensions. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

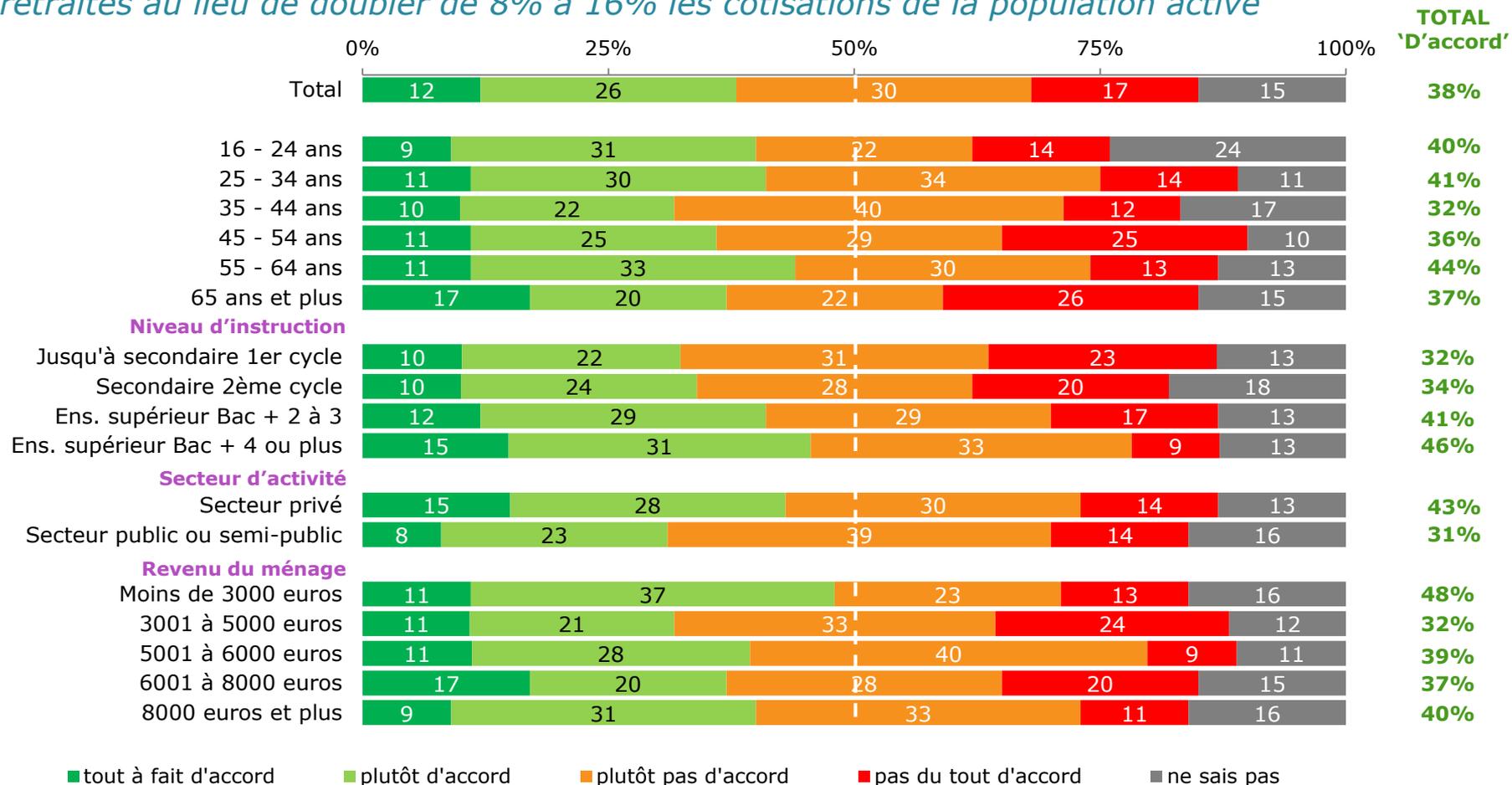
Contexte des pensions – *Tous les citoyens retraités doivent toucher à l'avenir une retraite du même montant permettant une vie décente*



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte des pensions. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

Contexte des pensions – *A partir du moment où les rentrées de l'assurance pension ne suffisent plus à couvrir l'ensemble des retraites, il faudrait diminuer le niveau des retraites au lieu de doubler de 8% à 16% les cotisations de la population active*



Base: Tous (n=524)

Voici quelques affirmations dans le contexte des pensions. Veuillez à chaque fois nous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non.

7

Vos contacts



Vos contacts

Tommy Klein
Client Service Director

t +352 49 92 9-5053
tommy.klein@tns-ilres.com

Skora Messaoudi
Senior Research Executive

t +352 49 92 9-5052
skora.messaoudi@tns-ilres.com

TNS ILRES

46, rue du Cimetière
L-1338 Luxembourg
www.tns-ilres.com



CSDD – Mäi Liewen zu Lëtzebuerg, haut a muer

© TNS 2018





NOHALTEGKEETSROT

Luxembourg September 14th 2018

Minister Pierre Gramegna
Minister of Finance
Ministry of Finance
L - 2931 Luxembourg

Dear Minister Gramegna,

In our role as trusted advisors to the government on issues related to sustainable development, we would like to bring to your attention a concern in the related field of responsible finance, which is intrinsically linked.

There is currently a strong campaign in Luxembourg's financial representatives positioning and messaging around Luxembourg as a center for 'Sustainable Finance' (1) through multiple media channels domestically and abroad.

We applaud the significant efforts of the government and influential players in the financial markets who are driving the dialogue and initiatives to stimulate the development. It is imperative that finance – a cornerstone of Luxembourg's economy and competencies – makes urgent and drastic adjustments to influence global markets towards sustainable development (2).

However, the CSDD would like to bring to your attention a concern we have regarding the discrepancy in the branding and communication around Luxembourg's prominent role in Sustainable Finance and what is actually available to clients of the Luxembourg financial market place – whether as retail/private banking customers, entrepreneurs or even institutional investors.

Our colleagues from TIIME, a social impact catalyst specializing in impact finance, have performed research into the offering of sustainable financial products (ESG, SRI and Impact Investing) available on the Luxembourgish market for retail and private banking customers. Their research concluded that very few financial products are on offer for Luxembourg residents. Furthermore, when a financial institution had products, they were typically not accessible to retail customers or they were counseled against buying the products. Interestingly, there has been notable improvements and activity since the research at the end of last year seems to have stimulated action. The high level results and concrete suggestions are included in the attached study.

We are aware that the Luxembourgish finance industry, with its vast experience as a fund platform distribution center, is in a prime position to become a leading player on sustainable finance and we celebrate the current efforts being undertaken to profile Luxembourg as such.

However, we are concerned that the discrepancy between the reality for Luxembourg residents and Luxembourg's positioning as the "home of sustainable finance" poses a reputational risk. Despite recent improvements, Luxembourg still lags behind its European peers that have developed a range of solutions from green pension plans, charity banks and basic socially responsible savings accounts.

As such, we would like to request that, alongside the efforts to drive a roadmap for sustainable finance and the branding of Luxembourg as a home for sustainable finance, we strengthen domestic efforts to encourage banks and financial institutions to swiftly develop a range of sustainable finance offerings for residents and actively communicating and encouraging their adoption to stimulate the development and synergies with the overall sustainable development efforts of the country.

We would be pleased to discuss our concerns with you in more detail with an objective to get your views on how CSDD can support the efforts in developing solutions and an efficient action plan.

Sincerely yours,

Francis Scharz



Président du Conseil supérieur pour un
Développement durable

This letter has also been addressed to Mr Xavier Bettel, Prime ministre, minister of State, to Ms Carole Dieschbourg, ministre for Environnement and Mr Etienne Schneider, Vice-Prime ministre, minister of the Economy.

- (1) Sustainable Finance is defined by Luxembourg for Finance as referring to 'any form of financial service integrating environmental, social and governance (ESG) criteria into the business or investment decisions for the lasting benefit of both clients and society at large'
- (2) As a first measure through negative screening to reduce harm (through socially responsible investing), and developing more stringent filters (ESG) and then towards positive screening (impact investing)